



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Service des Assemblées et Affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi treize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV

Les membres excusés :

Mme CAPORAL, M. FAUTRÉ, M. SUDRE, M. DUVAUDIER (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THIROUX), M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL), Mme THÉOPHILE (donne procuration à M. FORHAN), Mme NGANDE (donne procuration à M. PESSOA), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. LURIER)

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire

« Bonsoir à tous. Je vais vous demander de vous mettre en place. On va pouvoir démarrer notre séance du Conseil. Je vais donner lecture des procurations qui m'ont été transmises. S'il y en a d'autres, n'hésitez pas. Céline THÉOPHILE, donc, a donné procuration à Jean-Claude FORHAN ; Didière DONATIEN à Aurore THIROUX ; Michel DUVAUDIER à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ ; Franck BARON à Grégory GOUPIL et Monsieur SY à Monsieur MAILLER. Je ne sais pas s'il y en a d'autres. Il n'y a pas d'autres procurations ? Non ? Monsieur FAUTRÉ. Ce sera noté, je vous remercie. »

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Alors ensuite, il me revient de désigner un secrétaire de séance. Je propose Patrice LATRONCHE. »

M. LATRONCHE

« Avec plaisir, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Patrice, tu seras donc notre secrétaire de séance pour cette séance. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 février 2025

Monsieur le Maire

« Ensuite, nous avons à approuver le procès-verbal de la dernière séance du 5 février. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce PV ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers camarades et élus, bonsoir au public. J'approuve le PV, sauf que vous avez un petit peu déformé mon propos sur certaines choses. Vous dites que je suis un fana de mesurer les feuilles d'arbre, alors que je n'ai jamais parlé de taille de feuilles d'arbres, j'ai juste parlé du nombre de feuilles sur un arbre ancien. J'ai aussi relevé une chose un peu paradoxale, c'est que l'on parlait de... »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez citer la page ? »

M. TITOV

« Alors vous avez dit que nous sommes dans une cage de Faraday, et je trouvais ça un peu incongru le fait de dire ça parce que, une fois, vous avez bien réussi à filmer le Conseil. Une fois, ça a marché, donc on peut toujours filmer avec un caméscope. Je voulais vous dire ça. Après, vous pouvez le faire ou ne pas le faire, mais c'est quand même dommage pour les Campinois qui ne peuvent pas venir. Je suis sûr qu'il y en a qui aimeraient regarder ça en vidéo. Et j'aurai une question diverse aussi. Merci. »

Monsieur le Maire

« D'accord. Bien écoutez, sur la cage de Faraday, je vous le confirme. Vous pourrez demander ça à Monsieur CHEMETOV qui nous a fait cette magnifique réalisation. Il faut quand même passer, pour aller d'un côté à l'autre, par l'ascenseur. C'est quand même assez original. Il y a peu de bâtiments en France qui ont cela, mais c'est vrai que Champigny a des particularités historiques fortes, et notamment des constructions étranges. Passer par un ascenseur pour aller sur le même étage, c'est quand même assez particulier.

Oui, on l'a fait une fois parce qu'il y avait un sujet extrêmement important. Cela a coûté relativement cher. On ne peut pas se permettre de le faire à chaque fois. On entend. Peut-être qu'il faut que l'on revienne à une conception vintage, comme vous venez de l'annoncer. Je ne sais pas s'il faut faire tourner un caméscope ; nous, on fait ça plutôt avec des web caméras, mais tout est possible.

Quant aux propos que vous dénoncez sur la taille des feuilles, c'est ce que vous avez dit dans le Conseil municipal précédent, et donc j'y faisais référence. Donc je ne retire rien, bien évidemment, de mes propos. Bien, s'il y a d'autres remarques... Il n'y en a pas, donc on va approuver ce PV. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Donc le PV est adopté. Je vous remercie. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC25-036 à DEC25-108

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC25-109

Convention d'occupation précaire accordée par la SADEV 94 au profit de la commune de Champigny-sur-Marne à titre gracieux

DEC25-110

Modification des tarifs au 1er janvier 2025 - mises à disposition des centres de vacances, activités jeunesse, tarifs des Maisons Pour Tous

DEC25-111 à DEC25-162

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC25-163

Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne, au titre de l'Aide aux théâtres de ville et espaces culturels, pour la saison culturelle 24-25

DEC25-164

Demande d'attribution de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé, au titre de l'appel à projets "Boostez votre santé en milieu professionnel avec les Maisons Sport Santé (MSS)" pour le projet "Bien dans ma tête, bien dans mon corps, bien dans mon job !"

DEC25-165

PEPINIERE DE SANTE située 164, avenue du Général de Gaulle sur Champigny-sur-Marne. Avenant n°1 à la Convention d'occupation précaire accordée à Monsieur Bruno ORSATELLI, psychologue, pour la mise à disposition du cabinet médical numéro 2, du 10 juin 2024 au 31 juillet 2025, prorogeable sur accord écrit de la Commune, moyennant un loyer proratisé mensuel de 100 euros

DEC25-166

Avenant n°1 à la Convention d'occupation temporaire et précaire accordée à titre gracieux par la Société des Grands Projets (Anciennement Société du Grand Paris) au profit de la commune de Champigny-sur-Marne, pour une prolongation du 21 janvier 2025 au 20 juin 2025 concernant le parking de 35 places situé 3 boulevard Jules Guesde, parcelle cadastrée section Y n°160, d'une superficie de 3 210 m²

DEC25-167 à DEC25-239

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au colombarium

Demande d'achat d'une concession d'avance funéraire familiale

DEC25-240

Modification de la Régie d'avances Centre de vacances d'ARGELÈS, ajout de nouvelles dépenses

DEC25-241

Modification de la Régie d'avances Centre de vacances de FLUMET, ajout de nouvelles dépenses

DEC25-242

Modification de la Régie d'avances Centre de vacances d'OLÉRON, ajout de nouvelles dépenses

DEC25-243

Exercice du droit de préemption portant sur un terrain nu cadastré section AD n°193 sis 99 boulevard Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne Madame Valérie DASSA

DEC25-244

Exercice du droit de préemption portant sur les lots n°2,4 et 7 de la copropriété cadastrée section AD n°186 et 190 sis 97-99 boulevard Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne appartenant à la SCI VV IMMOBILIER

DEC25-245

Mise à disposition de la parcelle n° CP 233 située 880, rue Marcel Paul à Champigny-sur-Marne - convention d'occupation précaire et temporaire accordée à l'Association Echange et Action à titre gracieux - refacturation de la consommation électrique

DEC25-246

Exercice du droit de préemption urbain portant sur le lot 9, dépendant de la copropriété cadastrée section AX n°285, correspondant à un local commercial sis 16 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne

MARCHES PUBLICS

Marché n° 24F091

Lot n°1 : Contrat d'acquisition mobiliers scolaires et périscolaires avec la société Diagonales pour un montant maximum de 250 000 euros HT

Marché n° 24F177

Contrat d'achat de produits d'entretien, entretien du matériel de dilution et de distribution avec la société Delaisy Kargo - HERSAND pour un montant maximum de 480 000 euros HT

Marché n° 24F183

Lot n°1 : Contrat de location et de maintenance de copieurs pour les services de la ville avec la société KOESIO Centre Est SAS pour un montant maximum de 800 000 euros HT

Marché n° 24F184

Lot n°2 : Contrat de location et de maintenance de matériels d'impression et de reprographie pour le pôle impression la ville avec la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE SAS pour un montant maximum de 320 000 euros HT

Marché n° 25A008

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Contes à crocs » dans le cadre de la Nuit de la Lecture 2025 avec la société Face Cachée SARL

Marché n° 25A009

Convention d'accompagnement en Éducation Artistique et Culturelle avec la société ANNIE MAKO pour assurer des ateliers philosophiques dans le cadre de l'École du spectateur au cours de la saison 2024-2025

Marché n° 25A012

Contrat pour une mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) & Thermique pour l'aménagement de la Coque Verdun avec la société VERDI pour un montant maximum de 38 400 euros TTC

Marché n° 25A015

Contrat de prestations artistiques avec l'artiste Tamaris BORRELLY pour l'animation d'ateliers artistiques à destination des enfants de l'accueil de loisirs maternels Jacques Solomon et Anatole France dans le cadre du dispositif Cités Éducatives

Marché n° 25A016

Contrat de cession du droit de représentation du Ciné Spectacle « Des Étoiles dans les yeux » dans le cadre de Ciné Junior pour les tout petits au cinéma Studio 66 avec la société COMPAGNIE COMCA

Marché n° 25A017

Contrat de cession du droit de représentation du Ciné Concert « Sens dessus dessous » avec l'association THEOREMA

Marché n° 25A024

Contrat d'exposition avec l'artiste Delphine VAUTE pour l'œuvre « Exposition personnelle »

Marché n° 25A031

Contrat de prestations artistiques avec l'artiste-auteur Luidela Nutakor E.I (Loui) pour des rencontres et des échanges avec les élèves d'une de 6ème et des élèves du club manga du collège Elsa Triolet de Champigny-sur-Marne ainsi qu'un atelier d'initiation au dessin BD/mangas à destination des enfants dès 10 ans

Monsieur le Maire

« Vous avez ensuite eu communication des décisions que j'ai été amené à prendre entre les deux conseils. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir le public. Je voudrais demander juste à l'administration, lorsqu'il y a une petite modification sur la liste des décisions, s'ils pouvaient juste nous indiquer où cela se situe puisque l'on nous a renvoyé... »

Monsieur le Maire

« Vous me le demandez à moi. Et c'est moi qui demande à l'administration. »

M. MAILLER

« Au temps pour moi. Il n'y a pas de souci, Monsieur le Maire. Voilà parce que c'était un peu compliqué de retrouver ce qui avait changé.

Donc sur la décision 25-109, convention d'occupation précaire avec la SADEV, de quel bien s'agit-il ? Modification des tarifs au 1^{er} janvier 2025, c'est la décision 25-110, quel est le montant de l'augmentation ?

Sur la 25-163, le montant de la demande de subvention, pour quel projet ?

La décision 25-164, quel est le montant de la demande et quel est le projet ?

Sur la décision 25-165, c'était là qu'il y avait une petite erreur, semble-t-il. Sur quoi porte l'avenant avec le psychologue ?

Sur la décision 25-166, même question : sur quoi porte l'avenant ?

Concernant la décision 25-243 quel est l'avis des Domaines et pour quel projet vous préemptez ?

Sur la décision 25-244, mêmes questions puisqu'il s'agit également d'une préemption.

Sur la 25-245, où l'on nous parle d'une convention d'occupation précaire et temporaire, quel est l'objet de cette mise à disposition ?

L'exercice du droit de préemption : pareil, l'avis des Domaines et sur quel projet ? C'est la décision 25-246

Concernant le contrat d'acquisition de mobiliers scolaires, quelle est la durée de celui-ci ?

La même chose pour le 24F177, le 24F091. Même question pour le F183, le F184.

Quel est le montant du contrat de cession sur le marché 25A008, A009, le A015, A 016, A017. Tous des contrats de cession. On gagnerait du temps si vous pouviez le mettre à chaque fois, ce serait plus simple.

Le contrat d'exposition, le A024, même question.

A031, même question. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Non ? On ne va pas tout vous indiquer parce que, comme ça, ça nous laisse le plaisir de vous entendre, Monsieur MAILLER.

Alors concernant le bien, la décision 109, c'est le terrain qui est au niveau du bord de Marne, en face de la guinguette, pour une mise à disposition à titre gracieux.

Sur la modification des tarifs, il n'y a pas de modification à proprement parler, vous parlez de hausse, il n'y en a pas. Ce sont simplement des arrondis. Et on avait oublié de mentionner le cas d'un des sites, donc on l'a réactualisé.

Sur le 163, c'est un montant de 52 000 € dans le cadre d'une convention de subventions du Département pour des projets d'aides au théâtre, comme c'est indiqué dans la décision.

Sur la maison sport santé, je ne vais pas vous décrire le projet « Boostez votre santé en milieu professionnel avec les Maisons sport santé ». Je crois que cela dit assez clairement les choses pour un montant de 14 090 €.

L'avenant numéro 1 concernant la convention d'occupation précaire pour le psychologue, eh bien c'est un avenant concernant une durée, puisque l'on a un travail avec ce professionnel.

La 166, c'est tout simplement le périmètre dans le cadre de l'intervention de la société du Grand Paris. La 167, je ne me souviens plus si vous m'avez demandé celle-ci. Non, vous ne me l'avez pas demandée celle-ci.

243 : donc on a suivi bien évidemment l'avis des Domaines, qui est de 239 050 €.

L'avis des Domaines pour la 244 : 364 410.

La convention d'occupation précaire, comme l'année dernière, eh bien c'est sur un terrain qui est à la Ville, que l'on met à disposition dans le cadre d'un chapiteau provisoire.

Et pour la 246, le montant est de 185 000 €.

Sur les marchés, vous posez la même question à plusieurs reprises : c'est le cadre classique des marchés pour une durée d'un an renouvelable de trois à quatre fois selon les cas, mais si vous vous rapprochez de votre collègue qui vient à la commission d'appel d'offres, il pourrait vous le confirmer, c'est un cadre tout à fait classique.

Et puis sur les questions de représentation culturelle, 25A008, c'est un montant de 827,56 €. Notez bien le 56, c'est important.

La 09, 540 € ; la 15, 1633 € pour cinq interventions ; les droits de cession pour le spectacle sont de 165 € pour la 016 ; et pour la 17 : 800€ ; au total, le contrat d'exploitation pour l'exposition Delphine VAUTE est à 1942 €, et le marché pour les prestations artistiques, donc la 31, est de 980 euros et 95 centimes. Je crois que c'est important de bien être précis dans les chiffres. Je pense que c'est fondamental pour mieux comprendre les décisions.

Voilà. Donc s'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir passer à l'ordre du jour. Et donc premier point à l'ordre du jour, un point important qui va définir nos recettes : c'est la fixation des taux des taxes locales et taxes d'habitation pour les résidents secondaires. David SLIMOVICI. »

1) Fixation des taux des taxes directes locales et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2025

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Alors il est proposé au Conseil municipal de fixer pour 2025, conformément à nos engagements, les mêmes taux qu'en 2024, à savoir un taux de taxe sur les propriétés bâties à 35,89 %, le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à 31,42 % et le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires à 26,78 %, et son taux de majoration à 60 %.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, on votera pour le maintien des taux. Mais je voudrais juste corriger un petit peu la communication que vous faites autour de cette absence d'augmentation, puisque vous oubliez de dire à certains Campinois qu'à un moment donné, malgré la non augmentation du taux, et le taux qui est fixé par l'État des augmentations, puisqu'il y a une variable qui est quand même particulièrement importante, qui est la valeur locative cadastrale, et que cette valeur locative cadastrale, au-delà de ce que l'État estime comme étant l'augmentation qui doit être appliquée, peut varier aussi en fonction du quartier, des constructions et de la valeur locative dans le quartier. Et, à force de construire des logements à plus de 6000 € le mètre carré, il est clair qu'à un moment donné, dans certains quartiers malgré tout, la taxe foncière des habitants augmentera. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? En tout état de cause, contrairement à ce que vous avez évoqué, au début de votre intervention, nous maintenons le cap, et nous affirmons que nous tenons nos engagements, contrairement à ce que certains veulent dire, puisque nous avons écrit noir sur blanc que nous ferions le maximum pour ne pas augmenter les taux qui relèvent de la compétence de la Ville. Or les bases fiscales, effectivement, elles relèvent de l'État, donc il ne nous appartient pas d'en décider, mais je me souviens des années passées où non seulement nous avons l'augmentation des bases, mais nous avons aussi l'augmentation des taux. Donc la preuve est ainsi faite qu'une gestion rigoureuse peut permettre de contenir la pression fiscale. Je crois que c'est important dans les temps actuels, c'est un vrai sujet de pouvoir d'achat et, contrairement à ce que certains pourraient dire, ce n'est pas parce que l'on est propriétaire, en tout cas à Champigny, que l'on est riche. C'est souvent aussi le travail d'une vie pour beaucoup, et donc on fait le choix d'acheter un bien, et donc cela ne doit pas, à un moment donné, être taxé outre mesure. Donc nous assumons pleinement, effectivement, cette position du maintien des taux. S'il n'y a pas d'autres interventions, ... Oui Sophie. »

Mme AMAR

« Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais corriger un petit peu les propos de Monsieur MAILLER, qui sont à la fois exacts et inexacts. Ce qui est exact, c'est qu'effectivement, la valeur locative qui est indiquée sur les taxes foncières augmente chaque année. C'est une décision de l'État, c'est une mesure

nationale. Champigny n'est pas plus impactée que les autres communes. Ce qui est inexact, ce sont ses propos par rapport aux constructions actuelles. Les valeurs locatives, elles ont été instituées en 1970, et il y a un classement qui va de 1 à 7. Quand il y a une nouvelle construction, on décide du numéro du nouveau bâtiment qui peut être extrêmement confortable, en fonction de bâtiments de référence qui ont été institués après la loi de 1970, et non pas à partir d'un bâtiment qui serait construit en 2024. Donc les bâtiments actuellement en cours de construction, ceux qui viennent d'être terminés, d'être construits, pour leur donner une valeur locative, on se réfère aux bâtiments de référence de la commune de Champigny qui ont été institués en 1970. Alors 1, ce sont les bâtiments extrêmement, extrêmement, extrêmement luxueux et confortables et 7, je dirais les bâtiments très, très, très inconfortables. Actuellement, sur Champigny, nous nous arrêtons au chiffre 4. »

Monsieur le Maire

« Merci. Il y a d'autres interventions ? Non ? Moi je voudrais juste dire à Monsieur MAILLER que je trouve que c'est bien parce qu'il progresse dans son expression de sincérité, même si je trouve que Sophie AMAR a bien fait de recorriger ses propos. Il y a quelque temps vous disiez : on vend entre 7 et 8000 ; là, vous êtes à 6000. Bientôt vous allez pouvoir vous rapprocher des vrais chiffres, qui sont ceux du marché, et qui ne sont pas 6000, même quand on l'affiche. Ce ne sont pas ceux qui sont en fait achetés. Et là, vous ne prenez que le neuf ; ce n'est pas l'ancien. Mais bon, je ne suis pas surpris. Certains disent : vous voyez, la politique du nouveau Maire fait que l'on a un bâtiment qui s'appelle Le dôme avec un appartement à 800 000 €. Ceux qui disent cela démontrent juste une chose : c'est qu'ils ne connaissent pas la Ville. C'est même à se demander si, un jour, ils ont été en fonction, ou alors ce sont peut-être des élus un peu fantômes puisque, en 2018, un appartement s'est vendu 1,2 M à Champigny. 1,2 M ! Et pourtant, le Maire n'était pas de droite. Vous voyez, comme quoi, des fois, ce que certains assèment, ce ne sont pas forcément des vérités. Bien on va passer au vote. Monsieur MAILLER, vous vouliez rajouter quelque chose, peut-être pour nous dire d'autres prix ? »

M. MAILLER

« Non, non, pas du tout. Simplement, les prix ce sont ceux que les promoteurs affichent. Vous pouvez les contacter parce qu'effectivement, on les contacte, et là, le dernier chiffre que vous venez de donner, quelle était la surface pour que l'on puisse comparer, parce que c'est facile de jeter des chiffres en pâture, si on ne donne pas la surface, parce qu'effectivement 1,2 M pour 500 m², ce n'est peut-être pas la même chose que 843 500 € pour un T5. »

Monsieur le Maire

« Eh bien comme toujours, vous vous trompez, puisque l'appartement en question fait 125 m², pas plus que ça. Il n'est pas à 843 000, il est à 820 000. Oui, vous savez, le marché baisse et celui qui s'est vendu 1,2 M était à 110 m², donc, vous voyez, les ratios étaient encore plus élevés, donc c'est à croire qu'il y avait des capitalistes auparavant, dans l'ancienne mandature, qui faisaient de la spéculation immobilière. Ils étaient certainement mal inspirés. Peut-être la lecture de *L'Huma* ? Je ne sais pas. Bien. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas ? Point adopté, je vous remercie, à l'unanimité. Et donc nous allons pouvoir passer au plat de résistance avec le vote du budget, Sophie AMAR. »

À l'unanimité

2) Budget primitif 2025 - Budget principal Ville

Mme AMAR

« Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Avant de commencer mon intervention concernant le budget, je voudrais, pour la cinquième année consécutive, remercier l'ensemble des services pour l'effort constant qu'ils font pour optimiser les dépenses de fonctionnement, pour rechercher des recettes, ainsi que tous mes collègues élus et Monsieur le Maire qui cherchent toujours à faire mieux en dépensant moins.

Depuis juillet 2020, notre municipalité s'est engagée à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de maximiser l'investissement soutenable au profit des Campinois. Ce nouveau budget est, une fois de plus, l'illustration de ces engagements, alors même que l'élaboration du budget 2025 s'est inscrite dans un contexte national plus que mouvant et incertain. En effet, la loi de finances a finalement été adoptée le 6 février. Ce PLF aboutit donc, pour 2025, à un effort direct, pour les finances communales, de l'ordre de 700 000 €, sans prendre en compte l'impact de la baisse des soutiens de l'État, la diminution de 150 M de l'enveloppe de la DSIL, la diminution du montant global du Fonds vert.

Pour les exercices suivants, la Ville sera aussi confrontée à une hausse certaine de ses contributions à l'effort de redressement des comptes publics mené par l'État pour les raisons suivantes : contribution au DILICO, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales basé sur le potentiel financier et le revenu par habitant restituable en 3 ans. Le rang DSU est réévalué tous les ans, et la Ville est classée pour 2024 en 246^e position, proche du seuil d'exonération qui est les villes classées en dessous du rang 250. À noter que le rang DSU détermine également les Villes qui sont exonérées de contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Nous avons eu une contribution de 560 000 € en 2024 parce que nous étions au-dessus de 250, et nous sommes donc exonérés en 2025, puisque nous sommes 246^e. Dès lors, si le rang DSU de la Ville passe au-dessus de 250, c'est une double peine qui nous sera appliquée. L'augmentation des cotisations à la CNRACL de 3 points est prévue sur 4 exercices consécutifs, soit une augmentation de 12 points au total sur la période 2025-2028. Concrètement, par rapport à l'exercice de référence 2024, la dépense de la Ville à isopérimètre, sur ce seul poste budgétaire, augmentera de 750 000 € en 2025, 1,5 M en 2026, 2,25 M en 2027 et 3 M en 2028.

Dans ce contexte tendu, notre collectivité a dû redoubler d'efforts pour garantir un budget à l'équilibre, tout en assurant la continuité des services publics campinois et en préservant les investissements nécessaires au maintien et au développement de notre Ville. Cette situation appelle à une gestion rigoureuse et à une mobilisation collective afin de faire face aux défis qui se présentent à nous en 2025. Le budget primitif pour l'année 2025 s'équilibre globalement à hauteur de 224 431 431,87 €. Je parle en millions. Le budget total est en augmentation de 0,80 % par rapport au budget primitif 2024 : 1,99 % en fonctionnement en augmentation, et 1,13 de diminution en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement - ce sont celles qui constituent des décaissements effectifs - s'établissent à 122 426 931 € contre 121 051 121 au budget primitif de 2024, soit une augmentation de 1,14 %.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement - ces dépenses constituent des recettes de la section investissement - se montent à 18 240 676 contre 16 870 602 au budget primitif 2024.

Alors j'aborde le chapitre des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 122 M, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Elles augmentent de 1,14 %. En euros, cela fait 1 375 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement, pour mémoire, se

décomposent en charges générales, en charges de personnel, en charges d'atténuation de produits, en subventions, participations et autres charges de gestion courante, en charges financières et en charges exceptionnelles.

Concernant les charges générales, qui augmentent de 979 000 €, les variations significatives sont, en hausse, les achats repas et goûters pour 480 000 €, l'entretien et réparation de la voirie et des réseaux pour 925 000 et l'assurance dommages construction pour 350 000.

Ce qui est en baisse, ce sont les fluides pour 290 000 € et les contrats de prestations services pour 475 000.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, il n'y a pas d'augmentation, il n'y a pas de diminution. C'est pareil que 2024, malgré la hausse citée précédemment de la cotisation de la CNRACL, la hausse du Smic, la revalorisation du complément indemnitaire annuel appelé CIA dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP. Quant aux atténuations produites qui diminuent, j'en ai parlé tout à l'heure, ce sont les fameux 560 000.

Les subventions et participations versées augmentent de 1 028 000 €. Ce qui a une hausse significative, c'est la participation obligatoire aux dépenses de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, plus 205 000, et les indemnités d'élection pour 787 000.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 140 320 298 au BP 2025 et augmentent de 2,28% par rapport au BP 2024, ce qui équivaut à une augmentation de 3 134 180. Elles regroupent principalement les dotations d'État, les recettes fiscales, les produits des services aux usagers et les produits du domaine. Pour les produits des services et du domaine, nous prévoyons une augmentation de 978 000, avec des hausses significatives en ce qui concerne la restauration scolaire et les activités périscolaires de 600 000 €, en grosse partie due à une augmentation conséquente de la fréquentation constatée en 2024, la participation des usagers aux centres municipaux de santé pour 130 000 et le remboursement par les caisses des écoles pour 209 000.

En ce qui concerne les impôts et taxes, plus 1 218 000. Je ne reviendrai pas sur le sujet ; c'est la taxe foncière qui, malgré la non-augmentation du taux, la taxe foncière et la compensation de garanties du produit depuis la disparition de la taxe d'habitation augmente de 2 060 000. Et la taxe sur l'électricité de 300 000.

En baisse, le FSRIF de 327 000 et les droits de mutation. Vous savez tous comment se comporte le marché immobilier, donc nous sommes prudents, nous prévoyons une baisse des droits de mutation de 800 000.

Les dotations et participations augmentent de 725 000 : en hausse, la dotation de la DSU pour 500 000 €, et les financements liés à l'activité des centres de santé qui augmenteraient de 417 000 €, d'après nos prévisions. Les autres produits de gestion courante, plus 231 000. L'ensemble de ces recettes augmente du fait des augmentations tarifaires et de l'ajustement de la prévision en fonction de la réalisation de 2024, qui s'est avérée plus favorable que ce que nous avons anticipé.

Maintenant, je passe au budget d'investissement, dans la section investissement, pour être précise.

La structure des dépenses réelles d'investissement qui s'élèvent à 82 416 514 et baissent de 570 000 par rapport au BP 2024. Je commencerai par le plus important : ce sont les opérations d'équipement. Les opérations d'équipement s'élèvent à 26 800 700 en 2025 et augmentent de 9,2 M. Ceci comporte la construction de la médiathèque du centre-ville et son équipement, prévus à hauteur de 13 205 700 pour 2025, la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis pour 13 M, la reconstruction du groupe scolaire Solomon pour 295 000, la reconstruction du groupe scolaire Eugénie-Cotton pour 250 000 et

des études de programmation pour la relocalisation du nouveau centre technique municipal pour 50 000.

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles, les montants significatifs sont pour les systèmes d'information 562 000, pour la voirie 874 000, pour les études du pôle gare Grand Paris express Champigny-Centre, la passerelle rue du Tunnel, avenue Marie et chemin des Tartres. Pour les projets bâtimentaires, les études pour la médiathèque du haut à hauteur de 257 000, la construction du gymnase d'excellence à hauteur de 209 000, pour la halle gourmande 202 000, le CMS Ténine 50 000 et enfin des études préalables aux travaux dans les bâtiments, dont les études de diagnostic architectural, sanitaire et fonctionnel du conservatoire Olivier-Messiaen pour 50 000, et des études énergétiques pour le chauffage de divers bâtiments à hauteur de 25 000.

En ce qui concerne les immobilisations corporelles, les crédits prévus au budget primitif sont destinés, entre autres, aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des nouveaux équipements pour 7 039 000, aux travaux de grosses réparations et de rénovation, de maintien du clos et du couvert, de remplacement des systèmes de chauffage, de climatisation, de mise aux normes techniques et de sécurité, de désamiantage, d'adaptation, d'accessibilité et de réhabilitation de tous les bâtiments communaux. Ces dépenses comprennent également l'aménagement de la coque Verdun pour 2,5 M et les démolitions de l'îlot Carnot pour 1,5 M. Tout ce que je viens de vous énumérer fait un total de 6 879 000 en 2025. Et enfin les travaux d'amélioration de la voirie et de ses accessoires à hauteur de 14 458 000 pour 2025.

Pour les immobilisations en cours - alors les immobilisations en cours, c'est un terme qui permet de financer des investissements en cours de réalisation mais non achevés en 2025 - ces opérations s'étalant sur plusieurs années, il s'agit du versement d'avances récupérables pour l'exécution de marchés de travaux pour 1,5 M, de l'acquisition en VEFA de l'îlot Verdun pour 510 000, de l'équipement petite enfance des Mordacs pour 300 000 et des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Saturnin pour 300 000.

Ensuite nous avons les subventions d'équipement versées pour 2 558 000 en 2025. Alors il s'agit tout bonnement des versements issus de l'affectation par le Conseil municipal du boni à des opérations de réhabilitation de logements sociaux. Ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recettes. Notre ambition, cette année, est de solder définitivement les comptes qui s'y rapportent

En ce qui concerne les emprunts et les dettes assimilées, nous prévoyons 12 088 000 en 2025 contre 11 414 000 en 2024. C'est le remboursement du capital de la dette.

Je tiens à vous préciser que la Ville s'est désendettée plus fortement que ses pairs. Exprimé en pourcentage de recettes réelles de fonctionnement, le taux d'endettement de la Ville correspond à 83,8 % contre une moyenne de 78,6 %. Le taux d'endettement s'est donc réduit depuis notre arrivée, mais reste élevé et justifie les efforts poursuivis par la municipalité pour orienter ses investissements vers des opérations permettant de réaliser des économies de fonctionnement et d'améliorer son autofinancement.

Les recettes d'investissement. La structure des recettes réelles d'investissement s'élève à 64 523 000, en baisse de 3,48 % par rapport à 2024. Les subventions d'investissement reçues, 7 672 000 contre 10 065 000 en 2024. Se rattachent notamment à ce montant l'affectation du boni, dont je vous ai parlé tout à l'heure, les 2 263 000, le reversement des amendes de police par l'État pour 2,2 M, la subvention ANRU pour le groupe scolaire Solomon, troisième acompte, 1 375 000, les PUP, projets urbains partenariaux pour 687 000 et la subvention État DRAC pour nos équipements culturels à hauteur de 560 000.

En ce qui concerne les emprunts et les dettes assimilées, nous prévoyons 46 M d'emprunts contre 48 l'année dernière.

Pour conclure sur les recettes d'investissement, les dotations, fonds divers et réserves, 5 635 216 en 2025 contre 3 350 000 en 2024 ; il s'agit de la FCTVA et des produits de la taxe d'aménagement. Bien évidemment, dans notre section investissement, il y a aussi des recettes d'ordre qui s'élèvent à 19 240 000. Elles sont constituées de la dotation aux amortissements que vous trouvez en fonctionnement, financées par la section de fonctionnement pour 14 M, du virement de la section de fonctionnement pour 3 539 000, de la comptabilisation des opérations patrimoniales pour 1 M.

Je terminerai mon intervention par une très brève conclusion : le budget primitif 2025 qui vous est présenté s'équilibre en dépenses et en recettes avec un montant d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de 17 893 000, supérieur de 10,90 % au montant d'autofinancement du budget primitif de 2024 qui s'élevait à 16 134 995. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci, Sophie AMAR, pour cette présentation du budget. Alors, avant de laisser la place au débat, je veux m'associer, bien évidemment, aux remerciements qui ont été formulés à l'égard des services, parce que l'on a eu une période un peu complexe cette année. Habituellement, on a quand même les éléments budgétaires beaucoup plus tôt. On les a eus beaucoup plus tard, avec un projet de loi de finances qui est adopté. C'était plus compliqué cette année et, par ailleurs, on a souhaité maintenir le cap. Alors, effectivement, on a échappé au prélèvement de 2,7 M, compte tenu de la situation qui est celle, particulière, de Champigny et des 250 communes éligibles au-delà du FPIC. Pour autant, on a quand même des augmentations non négligeables au niveau des cotisations retraite avec la CNRACL. Si vous voyez en projection, nous arrivons quand même à un niveau de dépenses supérieur de 3 M, ce qui est quand même extrêmement conséquent pour la Ville. Et donc cela explique aussi pourquoi nous avons besoin de changer notre structure fiscale, et faire en sorte que nous ayons plus de Campinois qui puissent contribuer à un taux. Et donc c'est un choix que nous assumons pleinement, ce qui explique effectivement l'élargissement de la base qui ramène un produit un petit peu plus important. Rien n'est simple dans la période que nous vivons aujourd'hui sur le plan budgétaire. On sait que l'on aura aussi des impacts, parce que la politique que nous avons engagée depuis le début de ce mandat, qui concourt à aller chercher des financements auprès de différents échelons des collectivités territoriales, que ce soit au niveau du Territoire, que ce soit au niveau du Département, que ce soit au niveau de la Métropole ou de la Région, va être plus complexe, parce que tous les échelons ont été particulièrement touchés. Je ne parle pas des Départements qui sont dans une situation totalement catastrophique. Mais, pour la première fois, même les Régions, qui étaient un peu épargnées, ne le sont pas. Reste le sujet de la Métropole. Mais même les finances de la Métropole... Aujourd'hui, on a recours un peu plus à l'emprunt, ce qui n'était pas le cas auparavant. Donc on voit bien que c'est général. Je ne parlerai pas de la situation des finances de l'État, tout le monde peut le lire assez abondamment, et voir que nous aurons bien évidemment des difficultés pour obtenir des concours financiers comme on a pu les obtenir jusqu'à présent. Rien n'est simple. Pour autant, nous avons réussi, dans le cadre de ce budget, et je remercie vraiment Sophie AMAR et les services qui ont œuvré pour arriver à cette maquette budgétaire, qui nous permet de tenir nos engagements, et donc de continuer à affirmer les ambitions que nous portons. Rien n'est d'autant plus simple, d'ailleurs c'est un point commun de ce point de vue-là entre la Ville et le Département, c'est que nous avons l'arrivée du Grand Paris express. Alors, même s'il est décalé, nous avons beaucoup d'investissements à faire autour des gares. Pour Champigny, nous avons deux gares qui sont concernées. Donc le budget voirie est passé

de 6 M à 12 M pour accompagner tout cela. On aura des remboursements, bien évidemment, avec Île-de-France mobilités, mais ils seront partiels. Mais en tout cas, il faut avancer les fonds, et il en est de même pour le Département puisqu'il y a sept gares sur lesquelles le Département est amené à intervenir. Vous voyez, c'est une situation qui est tout à fait particulière ; au moment où l'on a une contraction des recettes et une augmentation globale des dépenses, il faut aussi que l'on arrive à maintenir des éléments d'investissement qui sont absolument nécessaires. Je ne reviens pas sur les écoles ; on a parlé de 13 M pour l'école Bassis cette année, c'est quand même au final un projet de 30 M. Et donc je ne ferai pas la liste qui pourrait être faite sur la nécessité de réinvestir aussi sur d'autres bâtiments municipaux, qu'ils soient sportifs, qu'ils soient culturels, qu'ils soient dans les centres de vacances où l'on a un retard à rattraper qui est extrêmement conséquent.

Je vais laisser la parole. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui. Madame CAPORAL, Monsieur LURIER, et ensuite Monsieur MAILLER. »

Mme CAPORAL

« Bonsoir à tous. J'ai besoin de quelques éclaircissements. À propos de l'alimentation, 516 270 € contre 537 535 en 2024. En fait, la baisse provient d'un effort de rationalisation, vous nous dites, des dépenses alimentaires par les services gestionnaires dans la fréquence et la nature. Donc quel est le montant de la revalorisation tarifaire pour les cantines seules ? Je vois qu'il y a plus 14,90 % d'augmentation, et donc j'aimerais savoir quelle est la proportion pour les cantines. D'après ce que je peux lire, j'ai l'impression que c'est autour de 600 000 € et j'aimerais avoir confirmation.

Pour les dépenses de personnel, qui représentent, en 2025, 62 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 63 % en 2024, elles constituent, vous nous dites, un poste plus important. La proposition budgétaire pour 2025 est de 76 M et des poussières, soit une augmentation de 0,01 % par rapport au BP 2024. Lorsque l'on observe la maquette 2025, on observe page 45, à la rubrique 64-118, à « Autres indemnités », les compensations de congés payés et heures supplémentaires qui s'élèvent à 7 M. À ce compte-là, ne vaut-il pas mieux embaucher ? Voilà, c'est la question que je me pose.

À la ligne en dessous, 64-131, on observe que la rémunération des personnels non titulaires passe de 17 M à 20 M. C'est le même genre de question que je me pose : ne vaut-il pas mieux titulariser pour éviter la précarité des agents, et en fait des femmes qui sont majoritaires dans cette profession ?

Après la question du gardiennage : 323 400 € pour le gardiennage. Est-ce que c'est confié à une entreprise privée ou est-ce que ce sont les services municipaux qui s'en chargent ?

Une autre question sur la rubrique 747-888, on a « Autres » pour 4 M. Je ne sais pas à quoi ça correspond.

D'autre part, à la page 9, on voit qu'il y a une baisse pour le CCAS de 100 000 € par rapport à 2024, et donc les résultats antérieurs, et d'autre part, se fondent sur l'amélioration de l'action publique sociale municipale. Et force est de constater que ces axes d'amélioration touchent principalement les structures de solidarité, que ce soit l'Office des migrants ou le CCAS.

Il y a une autre question, mais je suis assez mal à l'aise parce que je ne la comprends pas. À propos des ateliers de réussite scolaire qui seraient remboursés par la Caisse des écoles : est-ce que c'est quelque chose qui se fait couramment ou pas ?

Et puis, finalement, dernière chose à propos de l'EPCG : une augmentation de la redevance d'occupation de plus 22,33 %, et cela me désole quand on pense que, effectivement, on promet aux utilisateurs qui sont en général des gens qui habitent dans des immeubles collectifs et qui n'ont pas forcément beaucoup de moyens, et que cela va se répercuter sur leurs charges. Si l'on compare avec

le premier puits de géothermie qui se trouve sur Chennevières, il n'y a pas d'indemnités d'occupation du domaine public. Voilà les points pour lesquels j'aimerais des éclaircissements. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas d'autres points, Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL

« Euh non, ça va suffire. »

Monsieur le Maire

« D'accord. Eh bien je propose que Monsieur LURIER intervienne pour lui apporter des éléments d'éclaircissements. »

M. LURIER

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Concernant ce projet de budget 2025 que vous nous proposez, en ce qui me concerne, je souhaiterais faire un focus particulier sur les dépenses de personnel, un peu dans le droit fil de ce que vient de dire ma collègue, Madame CAPORAL. C'est donc effectivement le poste le plus important des dépenses de fonctionnement, 63 %. Or elles n'augmentent que de 0,01 %, soit 5000 €, malgré les diverses mesures nationales et locales les impactant. Dans l'ordre, la hausse du Smic 2024, et peut-être 2025, le taux de cotisation à la CNRACL, l'effet du GVT en local, la revalorisation du CIA et d'autres mesures comme c'était explicité dans la note. Alors je ne suis pas certain qu'il faille s'en réjouir, parce qu'à mes yeux, cela traduit, entre autres, une diminution des effectifs qui est corroborée, me semble-t-il, par le tableau des emplois qui fera l'objet du point 25 de l'ordre du jour, lequel valide un déficit de 169 équivalents temps pleins entre les postes budgétés et les postes pourvus, ce qui affecte certainement la qualité du service public proposé à nos concitoyens, malgré les efforts et la qualité de service des agents. C'est sans doute là que se situe une part significative de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, et je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure caractéristique de bonne gestion, dont vous vous targuez abondamment à longueur de propos ou d'écrits. Je constate également que l'écart entre le compte 64-111 de la rémunération principale des titulaires et le compte 64-131, rémunération sans plus, donc par déduction non titulaire, je suppose, tend à se réduire de façon exponentielle : 23 918 141 € contre 20 113 255 € effectivement dans le projet de budget 2025. Pour mémoire, le montant était de 26 904 137 € et 17 206 554 € dans le projet de budget 2024. J'en déduis donc, là aussi, que le nombre de fonctionnaires, avec les garanties d'emploi et de statut qui leur sont propres, diminue au profit de l'emploi précaire. C'est une vision de la fonction publique territoriale ainsi qu'un mode de gestion que nous ne pouvons cautionner, et qui explique aussi en partie la hausse des cotisations CNRACL évoquées ci-dessus.

Et puis il y a un peu quelque part pour vous-même et votre municipalité, votre majorité en tout cas, un côté un tout petit peu chattemite à déplorer éventuellement ces hausses, à déplorer les restrictions budgétaires de l'État qui attaque les diverses collectivités locales et donc, par ricochet, la municipalité, et puis en même temps à soutenir urbi et orbi également la majorité en place lors des diverses élections qui ont pu avoir lieu. Voilà en ce qui me concerne pour le moment. »

Monsieur le Maire

« Bien, merci Monsieur LURIER, on répondra à tous ces éléments. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci à Madame AMAR pour cette présentation. Effectivement, merci aussi aux services qui œuvrent pour élaborer ce document avec pas mal d'explications, notamment sur le contexte national que vient d'évoquer mon collègue. Et effectivement, je trouve assez étonnant que vous puissiez vous féliciter de ne pas avoir été impactés de 4,2 M € selon la première mouture du projet de loi de finances, alors que les deux députés que vous soutenez depuis le début n'ont fait autre chose que de le voter. Ils ont d'ailleurs voté le second, et je voudrais revenir sur les 700 000 € votés cette année sur la CNRACL. J'espère que vous comprendrez aujourd'hui pourquoi, à chaque fois qu'il s'agit de mettre en œuvre la loi de 2019 sur la réforme de la fonction publique, qui met les contractuels au même niveau que les titulaires, nous nous opposons à ces notifications, puisque c'est de cette loi-là que l'on arrive aujourd'hui avec un taux de contractuels, qui est passé en quelques années de 18 % à 22 %. Et la conséquence de tout cela, elle est la suivante, c'est qu'effectivement, plus vous avez de contractuels, moins vous avez de cotisants à la CNRACL, donc forcément, on emmène la CNRACL dans le trou et donc, à partir de ce moment-là, il faut refinancer. J'espère aussi que vous serez d'accord avec moi sur ce contexte national qui me paraît particulièrement injuste pour les collectivités territoriales puisque vous êtes aux affaires, puisque, sur le déficit public, les collectivités territoriales, du fait de leur fonctionnement qui leur impose d'être à l'équilibre, et à l'équilibre réel, ne représentent que 8 à 10 % du montant de la dette publique française. Donc voilà sur cette petite introduction. Effectivement, j'ai un peu de mal à vous entendre vous plaindre quand ceux que vous défendez et les majorités auxquelles vous participez contribuent activement à dégrader la situation des collectivités territoriales.

Par ailleurs, Madame AMAR, vous avez dit que c'est un budget au profit des Campinois, permettez-moi réellement d'en douter comme à chaque fois, puisque je sais que vous n'aimez pas que l'on parle de sincérité, que vous n'aimez pas que l'on parle de l'utilité de ce budget pour les Campinois mais, en même temps, les chiffres sont un peu têtus malheureusement. Vous voyez, vous venez encore de nous en donner un exemple entre ce que vous nous dites dans le débat d'orientation budgétaire, notamment sur l'épargne nette et brute, et sur la réalité de ce que vous nous présentez. Là, vous nous avez donné les chiffres de 16 M en 2024 et 17 M pour 2025, sauf que dans le document que j'ai sous les yeux sur l'analyse rétrospective, vous parlez de 14 M en 2024 alors que là, vous parlez de 16. Donc, en termes de sincérité et de transparence, c'est un petit peu particulier. Pareil, vous nous dites effectivement que les charges générales, les charges courantes augmentent, sauf que, quand on regarde un petit peu dans le détail, on voit qu'il y a moins 490 000 € environ sur les contrats de prestations de services, ce qui explique sans doute que dans certains équipements aujourd'hui, on n'ait plus de lumière, que dans d'autres, les portes ne ferment plus, que dans d'autres, la chaufferie ne marche pas. Et ce n'est certainement pas un argument que de dire : on a réduit le coût des contrats, parce que l'on sait très bien que, quand on réduit le coût des contrats, c'est que l'on réduit aussi les prestations qui vont avec. On peut regarder aussi moins 90 000 € sur les fournitures pour l'enseignement, la santé, le sport et le parc automobile. On met juste 1,6 M € pour la voirie. Alors quand on voit l'état de certaines routes, je parle de l'entretien de voirie, je ne parle pas de la réfection de voirie. On baisse de 120 000 € les droits d'entrée pour le CLSH, la jeunesse, la vie associative et autres. Alors là, moi je suis aussi étonné de voir que vous maintenez l'enveloppe du personnel avec 0,01 % d'augmentation, alors que la CNRACL augmente, alors qu'il y a le GVT également, et donc effectivement, est-ce que vous ne faites pas des économies sur les 169 équivalents temps pleins qui ne sont pas pourvus ? Et je vous rappelle que dans le dernier tableau des effectifs, qui n'est pas très ancien, on était déjà à 150 équivalents temps pleins. Donc ce qui explique aussi que les rues ne soient

pas forcément très propres. Le personnel, quand on voit certains équipements, eh bien il faut voir le matériel dont il dispose. Ils n'ont pas toujours le matériel nécessaire pour faire correctement leur travail. Ma collègue a parlé de la subvention du CCAS de 110 000 € en disant que c'est parce qu'il y a des réorganisations. Pourtant, il me semble que les besoins des Campinois sont toujours aussi importants, et que l'on pourrait peut-être les utiliser autrement, plutôt que de les retirer et de les mettre dans cette enveloppe pour aller faire des investissements, parce qu'il y a beaucoup d'affichage aussi dans ce que vous dites. Les 600 000 € de plus de recettes, encore une fois, quelle transparence ! Vous nous dites : oui c'est parce qu'il y a plus d'effectifs et c'est en grande partie lié aux augmentations d'effectifs. Mais à chaque fois, on vous pose la question, ma collègue vous l'a posée : que représente l'augmentation des effectifs et que représente l'augmentation des tarifs ? Puisque, régulièrement, nous le voyons passer en décision, donc ce n'est plus le Conseil municipal, aujourd'hui, qui traite de l'augmentation des tarifs, et je vous le demande à chaque fois puisque dans les décisions, vous ne mettez pas l'augmentation des tarifs. On voit bien que vous augmentez les tarifs. Vous ponctionnez encore plus les Campinois.

D'autres exemples. Sur le FSU, vous mettez dans la note que, finalement, vous allez inscrire en recette 5,5 M qui correspondent à la notification de 2024 sauf que, en 2023, vous aviez inscrit 5,8 M. Et donc, en termes de sincérité et de bonne gestion, j'ai un peu de mal à le comprendre.

Aujourd'hui, l'argent que vous mettez en plus sur des projets sur lesquels on peut s'interroger, l'école bien sûr que non, la médiathèque était-elle prioritaire par rapport à celle du haut de Champigny où il n'y en a pas ? En fait, ce sont effectivement des choix politiques. Parlons de l'aménagement de la partie ouest de la place Lénine pour 44 M € hors taxes, avec une halle gourmande qui, manifestement, ne fait ni l'unanimité pour les habitants ni l'unanimité pour les commerçants, avec tout ce que cela engendre derrière, avec la disparition quand même de lieux emblématiques qui ne seront pas restitués derrière... Oui, peut-être que, Madame AMAR, les 4-Sergents ne vous parlent pas, mais pour ceux qui habitent ce quartier depuis 52 ans, comme moi, c'est un lieu important qui ne retrouvera pas sa place. On a perdu un vétérinaire grâce à ce fameux projet, qui ne sera pas restitué non plus. Cela veut dire que maintenant, il faut aller plus loin, presque vers Joinville, ou vers Cœuilly pour y accéder. Le petit Carrefour Market va disparaître. Eh bien oui, il est quand même utile parce qu'il venait compléter le Monoprix, notamment le dimanche après 13 heures, quand le Monoprix est fermé. Enfin on voit bien que ces priorités que vous avez déterminées ne correspondent pas réellement à un besoin des habitants actuels qui, pour certains, ont quand même de grosses difficultés à boucler les fins de mois. Sur la question de l'affichage, il suffit de regarder la réalité. On l'a déjà démontré à plusieurs reprises dans cette assemblée. C'est bien de mettre beaucoup d'épargne brute pour éviter d'emprunter, mais quand on regarde les investissements dans les derniers comptes administratifs, on se rend bien compte qu'il y a quand même un souci. Vous faites beaucoup d'affichage pour essayer de plaire à tout le monde mais, dans la réalité, vous ne réalisez pas. Si je prends ce qui avait été indiqué au budget en investissement en 2021 : 64,20 M, réalisés 21,9 M ; en 2022, 65,5 M et 42,8 de réalisés ; et dernièrement, le dernier compte dont on a connaissance pour 2023, 65,6 M d'inscrits et seulement 26,8 M. Ces chiffres-là, ce sont les chiffres de vos comptes administratifs, ce ne sont pas des chiffres que j'aurais pu inventer. On parle de transparence ? Vous nous faites la démonstration du fait que l'on porte à notre connaissance des tableaux sur l'encours de la dette. Très bien, sauf que ça s'arrête en 2023. Où sont les prospections par rapport à tous vos projets pour 2024 et 2025 ? Comment voulez-vous que l'on puisse voter un budget dans ces conditions ? Et puis, pour terminer, sur la question de mettre au profit des Campinois, j'aimerais quand même vous communiquer quelques chiffres. Il suffit d'aller chercher sur le site de la DGCL en comparant des Villes de même strate que nous et de

départements différents. Eh bien quand vous dites que vous faites beaucoup de choses au profit des Campinois, je constate quand même qu'en charges de fonctionnement en 2023, parce que c'est le dernier chiffre connu, la participation, en tout cas ce que met la Ville par habitant, c'est 1669 €. À Saint-Maur, juste à côté, qui n'a absolument pas les mêmes besoins que nous et qui, elle, est une ville de droite particulièrement endettée, ils mettent 1700 €. Fontenay, qui a moins d'habitants, 1900 €. Drancy 2200 €. Donc quand vous nous dites que vous faites des choses pour les Campinois, permettez-moi encore une fois d'en douter. Qu'est-ce qu'on pourrait faire plutôt que de faire des projets pharaoniques, qui permettrait aux uns et aux autres de laisser une trace dans l'histoire comme souvent les dirigeants politiques de notre pays ? Eh bien peut-être que, par exemple, les 110 000 € du CCAS, on pourrait les utiliser pour créer un revenu minimum, notamment pour les familles monoparentales qui sont, au niveau national, à plus de 34 ou 35 % en dessous du seuil de pauvreté, et ce qui permettrait, parce que des dispositifs sont possibles à mettre en œuvre, à ces personnes de sortir justement du seuil de pauvreté, donc de leur redonner du pouvoir d'achat pour leur redonner la capacité de consommer sur Champigny. On pourrait même l'étendre à nos anciens et à nos jeunes, parce que si vous regardez les chiffres de l'Insee, 25 % des moins de 30 ans, sur Champigny, vivent sous le seuil de pauvreté, et 15 % des plus de 75 ans. Donc peut-être que l'on pourrait utiliser autrement cet argent.

On pourrait peut-être mettre un peu plus sur la voirie, on pourrait peut-être créer des crèches. On a eu un très beau rapport sur l'égalité femmes hommes, il ne s'agit pas juste de faire des mesures de prévention, de sensibilisation. On peut faire ce genre de choses, et des Villes moins riches que la nôtre ont été capables de faire. Certaines villes ont même été jusqu'à la gratuité des cantines. Pourquoi pas ? Les aides aux transports, alors que le Département, dont certains des membres de ce Conseil municipal font partie, a supprimé la carte Améthyste, on pourrait très bien envisager des aides aux transports. Certaines Villes les ont faites, par exemple pour les enfants de l'école élémentaire... Ce qui permettrait d'avoir une véritable politique de développement du transport public et de convaincre de laisser la voiture. Il y a plein de choses que l'on pourrait mettre en œuvre plutôt que de raboter les budgets et éviter de voir nos bâtiments périlcliter. Cela nous permettrait peut-être de repenser l'idée de la deuxième piscine, puisque cela veut dire que, sur le haut de Champigny, eh bien les habitants attendront encore les calendes grecques, puisque cela n'a pas pu, soi-disant, être inscrit dans l'ANRU, alors qu'il semble que l'apprentissage de la natation est un programme national qui ne date pas d'hier et qui est, je pense, à encourager encore... Enfin, voilà globalement, comme souvent, je vous le dis : ce budget n'est pas à la hauteur des besoins et des attentes des Campinois d'aujourd'hui, peut-être de ceux que vous aimeriez faire venir dans notre Ville. Mais encore une fois le revenu fiscal faible de notre ville sauve encore un petit peu notre tête puisque c'est aussi pour cela que nous n'aurons pas les pénalités que vous avez évoquées tout à l'heure. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, vous aviez raison, j'avais oublié quelque chose. »

Monsieur le Maire

« Il me semblait bien. »

(Rires)

Mme CAPORAL

« Mais je vais faire court quand même... Dans les subventions d'investissement, il y a l'affectation de boni aux opérations de réhabilitation de logements pour 2 263 000 et des poussières, et j'aimerais savoir sur quelles opérations cela va être fléché. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Alors, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais quand même répondre à quelques éléments, et puis après je laisserai la parole à Sophie AMAR pour les sujets financiers, et puis peut-être après à Aurore THIROUX aussi pour des questions en lien avec les ressources humaines.

Tout d'abord pour vous dire que l'on ne s'attendait pas, je ne sais pas si vous avez trouvé la lumière, Monsieur MAILLER, on ne s'attendait pas à une intervention très novatrice puisque, au fond, vous nous dites toujours un peu la même chose : l'insincérité et ainsi de suite... avec des choses quand même assez exceptionnelles, mais comme on en a l'habitude. Vous allez nous expliquer qu'à l'ANRU, il était possible d'obtenir une deuxième piscine, ce qui est impossible. On a essayé, c'est impossible, puisque ça n'existe pas dans le règlement de l'ANRU, la même piscine, que vous-mêmes aviez fermée il y a un peu plus de quinze ans. » Il faut quand même le rappeler...

Même chose sur le revenu minimum que vous réinstaurerez au niveau municipal. C'est très bien. Je ne sais pas si vous savez exactement combien nous avons de familles monoparentales à Champigny : on en a plus de 17 %. Si vous prenez le nombre de foyers, vous allez augmenter de 19 €. Je ne sais pas si ça va modifier véritablement la situation, 19 € par an. Donc par jour, cela fait quelques centimes. Cela ne va pas forcément modifier beaucoup de choses, à la différence des aides que nous avons notamment augmentées, toutes les aides facultatives que nous distribuons au niveau du CCAS, dès qu'il y a un véritable accompagnement.

Et puis il faut arrêter de dire vraiment des énormités. Alors bon, on a eu un florilège la dernière fois déjà, Madame CAPORAL nous a expliqué qu'on n'a rien fait pendant le COVID puisque vous aviez réglé déjà tout le COVID, avant que l'on arrive. »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Non. »

Monsieur le Maire

« C'est ce que vous avez dit, c'est au PV, vous l'avez adopté. Donc maintenant, vous pouvez dire ce que vous voulez, mais enfin c'est quand même la réalité de ce que vous avez dit. Je rappelle que l'on a eu à gérer la deuxième phase du COVID, avec le deuxième confinement, toute la partie de la vaccination et bien d'autres choses. Mais là, ce soir, Monsieur MAILLER, vous faites quelque chose d'exceptionnel. Oui, il fallait faire avant la médiathèque du haut, parce qu'il n'y a pas de médiathèque en haut. Il y en a deux ! Ce serait peut-être bien de connaître un peu la Ville quand même avant de vouloir en parler... Par ailleurs, vous dites : ben oui, vous baissez le parc autos. Alors le parc autos, il faut savoir un peu de quoi l'on parle, on a 20 % des véhicules qui ne sont pas utilisés. En fait, on a acheté pendant des années des véhicules qui ne sont pas utilisés. Effectivement, on va diminuer le parc autos parce qu'il y a des voitures qui ne servent à rien. Et puis, par ailleurs, on a des véhicules qui sont là depuis 20 ans, 25 ans, qui sont hors d'âge. Donc on va réinvestir, c'est ce que l'on a déjà commencé à faire.

Alors ce que vous nous dites sur la masse salariale, Aurore THIROUX y reviendra, en particulier quand on sera sur le tableau des effectifs mais, très clairement, oui, il y a un sujet qui n'est pas forcément lié

à la question des suppressions de postes que vous avez évoquées. Oui, on arrive à avoir la même masse salariale tout en augmentant les salaires, et on assume parfaitement cette position de dire, parce que c'était le cas à Champigny, que les agents de la Ville étaient mal rémunérés, beaucoup moins que dans les autres Villes. Donc ils sont mieux rémunérés aujourd'hui. On s'est mis au même niveau, voire des fois on va un petit peu plus loin sur certains postes, tout simplement. Par contre, effectivement, il y a plein de postes, on y reviendra tout à l'heure, qui ne servaient pas qui ne sont plus là. On payait quand même, plus que rubis sur l'ongle, deux directeurs généraux des services, on ne se refusait rien à Champigny ! Des DGA en grand nombre, des secrétaires en grand nombre qui, d'ailleurs, ne travaillaient pas toujours, des emplois fictifs juste payés par le CCAS : l'humain d'abord, mais le Parti en premier ! Sans parler des 85 emplois que l'on ne trouvait pas, et des 400 qui, informatiquement, n'apparaissaient pas. Ils travaillaient ceux-là, mais on ne savait pas où ils étaient. Et après, vous allez nous faire des leçons sur la gestion des ressources humaines. Vous êtes tout à fait exceptionnel. Vous nous dites : ben oui, mais vous soutenez une majorité présidentielle, gouvernementale, on ne sait pas trop vous avez soutenu les deux députés. Eh bien oui, je suis très fier d'avoir soutenu les deux députés, bien sûr. Vous savez, au moment d'une élection, on dit souvent : au premier tour, on choisit, au deuxième tour on élimine. Quand on a vu ce que l'on avait au deuxième tour, c'était très facile d'éliminer, je peux vous le dire. Sur les deux élections législatives. Il n'y avait pas photo. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est très péjoratif. »

Monsieur le Maire

« Non, non, c'est juste une réalité, avec une conception de ce que doit être la démocratie. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, mais... »

Monsieur le Maire

« La démocratie, c'est surtout écouter l'autre. Moi, je vous ai écouté, et comme je vous l'ai déjà dit cinquante fois, je vous demanderai de m'écouter. Et donc j'ai dénoncé le budget du gouvernement BARNIER parce qu'il n'était pas adapté. Moi, je ne suis pas député. Vous, on sait très bien, Monsieur MAILLER, que vous avez des ambitions. Vous voudriez être député, Maire de Champigny. Vous avez déjà fait un vrai programme, là, ce soir. On en est ravis mais, en tout état de cause, j'ai dénoncé ce budget parce que je trouvais qu'il n'était pas juste. Aujourd'hui, je ne dis pas qu'il est le meilleur, mais il est moins pire, parce que l'on a mieux réparti les charges en fonction du potentiel fiscal des Villes. Et ça, c'est quand même plus juste. Alors après, on peut avoir le débat sur : est-ce que les collectivités locales devaient contribuer au rééquilibrage des finances de l'État alors qu'elles n'en étaient pas à l'origine ? Ça, effectivement, on peut en débattre. Mais, en tout état de cause, je considère que le budget qui a été adopté est moins mauvais que celui d'avant, et donc effectivement, on a échappé au prélèvement des 2,7 M, et c'est tant mieux, cela ne veut pas dire que l'on ne l'aura pas une prochaine fois... Pour l'instant, on verra bien quelles seront les décisions du gouvernement mais, en tout état de cause, je trouve que cela va dans le bon sens. Ce n'est pas ce qu'il y a de mieux, ce n'est pas le gouvernement dont j'aurais rêvé, mais moi, je ne suis pas là pour être député, je ne suis pas là pour être ministre, je suis là pour être Maire de Champigny. C'est ce que j'ai souhaité, c'est la confiance qui m'a été accordée par les Champinois pour le faire avec cette équipe. Eh bien nous avançons dans cette

perspective-là pour faire en sorte que l'on améliore les choses. Et quand vous parlez de l'état des bâtiments, eh bien c'est votre bilan, c'est votre bilan. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, ce n'est pas le mien. »

Monsieur le Maire

« Moi je veux bien que vous estimiez que je suis tellement extraordinaire que j'aurais pu refaire en quatre ans, avec le COVID, mais que Madame CAPORAL avait géré en intégralité, on a bien compris, et qu'en quatre ans, on aurait pu refaire tous les bâtiments qui tombaient en ruines, que ce soient les bâtiments culturels, les centres sportifs, les centres de vacances dans lesquels j'ai eu l'occasion de me rendre. On a investi de façon considérable, tout avait été laissé à l'abandon au cours des vingt dernières années. D'ailleurs le budget d'investissement que vous dénoncez ce soir, quand j'ai commencé en 2008, il était à 32 M de réalisés par an, 12 ans plus tard, il était à 17 M ; aujourd'hui, vous nous dites : c'est scandaleux, il est à 42. Mais heureusement qu'on l'a remonté. Parce que ça, ce sont des investissements qui vont améliorer les choses. Et quand vous nous dites que ça ne profite pas aux Campinois, les enfants de l'école Henri Bassis, ils ne sont pas campinois ? Ceux qui utilisent le stade Léon-Duprat, ils ne sont pas campinois ? Ceux qui vont dans les médiathèques, ils ne sont pas campinois ? Le plan sanitaire que l'on a été obligé de faire parce que les enfants refusaient d'aller aux toilettes, ils ne sont pas campinois ? Ils sont campinois. On le fait pour les Campinois et l'on n'a pas l'intention de changer de population. La population, elle change de façon mécanique à hauteur de 4 à 5 % par an dans la Ville, comme dans toutes les villes de France, et on n'échappe pas à la règle, parce que ça s'appelle la métropole. Voilà. Et ce n'est pas avec la politique que vous dites, avec des prix déraisonnables sur l'immobilier, qui change grand-chose. Je vous ai donné l'exemple du prix de vente de l'appartement en question tout à l'heure. Alors je vais laisser le soin à Sophie AMAR de répondre sur les questions financières, et puis après peut-être que je redirai un mot. Sophie AMAR. »

Mme AMAR

« Je vais m'efforcer de répondre à certaines questions. Je vais prendre dans l'ordre inverse des interventions. Je n'interviendrai pas pour la masse salariale, je laisse ma collègue Madame THIROUX vous donner les précisions.

Alors, en ce qui concerne l'intervention de Monsieur MAILLER, c'est un peu comme l'année dernière. On est à une intervention pour un budget 2025, et puis tout d'un coup on entend parler du compte administratif, on entend parler de 2021, on entend parler d'une rue qui devrait un petit peu être réparée, d'un éclairage dans un gymnase, enfin on entend parler de différents points extrêmement précis, mais on n'entend pas du tout parler budget. Monsieur MAILLER, vous parlez budget, comme les années précédentes, pour me préciser qu'il était insincère. Cette année, j'ai de la chance, il m'a donné un exemple. Il m'a dit : écoutez, ce n'est pas sincère puisque vous dites 16 M alors qu'au ROB, vous avez dit au ROB, hein ? que c'était 14, donc le budget est insincère. J'aime beaucoup le donc, il m'a beaucoup plu. C'est tout faux. (*Rires*) 14 M, effectivement, il existe ce chiffre, c'est la seule chose qui est exacte, sauf que c'est pour le budget primitif plus le budget supplémentaire. Du coup, mon budget n'est pas insincère, merci Monsieur MAILLER. Ensuite vous dites que nous avons baissé la subvention du CCAS de 100 000 €. Moi je vous rappelle, comme l'année dernière, ça ne vous avait pas plu, enfin moi je me permets, votre collègue est absent, enfin moi, je trouve ça absolument magique que vous vous permettiez de donner des leçons par rapport aux Campinois qui sont en grande précarité

alors que Monsieur SY, qui est administrateur au CCAS, n'y a jamais mis les pieds. Alors moi je dis qu'entre les mots et les actes, le plus important, ce sont les actes, et ma collègue Madame MUSSOTTE-GUEDJ, qui est extrêmement investie et qui fait plein de belles choses avec le CCAS, pourrait vous en parler plus longuement. Et on apprend qu'avec la baisse de 100 000 € du CCAS, on va construire des crèches et on va créer le revenu minimum. Magique ! Donc Monsieur MAILLER, je dialoguerais volontiers avec vous, c'est ma conclusion, si quand on est au Conseil municipal pour débattre sur un budget, vous parliez du budget sans partir en vrille. *(Rires)*

Madame CAPORAL, je répondrais volontiers, avec plaisir, à toutes vos questions, malheureusement, et je le regrette une fois de plus, je regrette que vous ne posiez pas ces questions en commission. Je n'ai pas tout entendu, et je n'ai pas eu le temps de tout noter. Néanmoins, je répondrai à votre première question concernant l'alimentation. On vous a dit qu'il y avait 516 270 et, effectivement, c'est le compte alimentation. Mais après vous avez parlé de la cantine. Alors le compte alimentation, ça n'a rien à voir avec la cantine. Le compte alimentation, c'est ce que la commune achète en alimentation pour les manifestations publiques et les crèches. Donc vous ne pouvez pas lier un compte alimentation avec le compte achats de restauration, qui est le compte achats de prestations de services. En ce qui concerne votre question à propos du gardiennage, vous nous interrogez : est-ce que c'est une entreprise privée ? Forcément, puisque ce n'est pas dans la masse salariale. Ça ne peut pas être des agents de la mairie. Si c'était des agents de la mairie, vous n'auriez pas de poste gardiennage en charges générales. Ce serait dans la masse salariale. J'ai entendu 637-8, je crois, je ne sais pas très bien quelle question vous avez posée concernant le 637-8 mais nous, on vous précisait que c'était un transfert de la redevance que nous devons aux voies navigables de France, et que c'était pour ça que c'était en baisse. Mais je ne suis pas sûre que j'aie bien entendu. En ce qui concerne la Caisse des écoles, eh bien oui, cela existe depuis que la Caisse des écoles existe. Vous avez la même chose. Ce n'est pas une apparition sur le budget 2025. En ce qui concerne la redevance d'occupation EPCG, j'avoue ne pas avoir bien compris votre raisonnement, mais je crois que vous êtes au Conseil d'administration de l'EPCG. La commune demande à l'EPCG une redevance d'occupation du domaine public, l'EPCG nous verse cette redevance. Je n'ai pas bien compris que vous passiez une marche supplémentaire en disant : oui mais cette redevance (qui nous est due, qui est due à l'ensemble des Campinois, c'est pour les Campinois que nous faisons ça) vous pensez que cela va avoir un impact sur la facturation des Campinois qui profitent de la géothermie. Je ne sais pas. Il faudrait que vous creusiez parce que moi, quand je vois le résultat très, très positif de l'EPCG, je ne vois vraiment pas pourquoi il y aurait une répercussion. En ce qui concerne votre dernière question que j'ai entendue où vous demandez à avoir connaissance des opérations fléchées pour le boni, eh bien vous trouverez la réponse à la page 166 de la maquette qui, comme je le dis à mes collègues de la majorité, devrait être la Bible de tout élu. »

Monsieur le Maire

« Sur ces paroles bibliques, je vais donner quelques points de précisions. Après je donnerai la parole à Aurore THIROUX pour compléter sur les ressources humaines.

L'occupation du domaine public de l'EPCG, c'est obligatoire comme pour tout concessionnaire. Ce n'est pas parce qu'il est rattaché à la Ville qu'il n'y a pas d'obligation de le faire. Ça existait d'ailleurs, là, on l'a un peu augmenté. Je crois qu'au regard du fait qu'il y a un deuxième réseau, c'est tout à fait justifié et légitime. Par ailleurs, vous avez évoqué une baisse de 100 000 € sur le CCAS, Monsieur MAILLER, en reprenant les propos de Madame CAPORAL. Sachez quand même que le sujet des aides à domicile, qui intervenaient et qui représentaient grosso modo 250 000, si l'on avait dû répercuter l'intégralité, on aurait baissé de 250 000. Donc c'est bien qu'on a remonté et, au total, on avait à peu près 200 000 €

d'aide alimentaire, il y en a 360 000 aujourd'hui. Donc, vous voyez, on a considérablement augmenté. Et puis on a mis d'autres dispositifs, que ce soit l'aide à l'énergie, l'aide à l'eau, enfin il y a beaucoup de choses qui ont été faites, beaucoup plus qu'auparavant. Donc il n'y a pas du tout de restrictions. Et quand Madame CAPORAL, vous dites que l'on a baissé l'aide à l'Office des migrants, on l'a montée de 20 %. Donc moi je veux bien que l'on dise n'importe quoi, ce n'est pas parce que la structure rencontre des difficultés dans sa gestion, mais ce n'est pas nouveau, il y a déjà eu un incident l'an passé, on les a rencontrés il n'y a pas si longtemps que cela, et on les rencontrera bientôt, ce n'est pas la collectivité qui peut être tenue pour responsable de la mauvaise gestion d'une association, y compris quand elle a des déficits liés à une mauvaise gestion du personnel. Quand on est une entité juridique, on doit assumer pleinement ses responsabilités par rapport à cela. Après, s'il y a des difficultés, on peut en échanger, c'est ce que nous faisons, c'est pour cela d'ailleurs que nous avons augmenté de 20 % la subvention l'an dernier. Mais ne nous mettez pas quelque chose avec une responsabilité qui n'est pas la nôtre. Voilà. Je laisse la parole à Aurore THIROUX pour les aspects ressources humaines, et après on reprendra les interventions. »

Mme THIROUX

« Madame CAPORAL, vous avez commencé par me parler de la page 45 « Autres indemnités » qui correspond aux dépenses d'heures supplémentaires notamment. Alors sachez que c'est un budget qui n'est pas du tout en augmentation, c'est un budget qui est sous contrôle, et bien étudié. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que les heures supplémentaires, c'est quand même un complément de revenu pour nos agents. Et, comme vous le savez, dans la fonction publique, les rémunérations ne sont quand même pas très valorisantes. Moi, je suis très vigilante, effectivement, à ce que ces heures supplémentaires ne soient pas des « emplois permanents » que l'on pourrait transformer. Mais je pense qu'elles sont nécessaires pour les agents. Et d'ailleurs, je pourrais vous poser la question : mais pourquoi, quand vous étiez aux affaires, ne les avez-vous pas fait disparaître au profit de postes permanents, à ce moment-là, puisque c'était déjà un poste qui existait, et qui était bien plus important qu'actuellement ? Sur les non titulaires, je crois que l'on en a déjà parlé de nombreuses fois dans cette assemblée : effectivement, nous avons de moins en moins de fonctionnaires. Ce n'est pas une spécificité locale. Malheureusement. C'est une spécificité nationale : la fonction publique ne fait plus rêver. Quand vous ne pouvez pas embaucher de fonctionnaires et pour assurer le service, vous êtes bien obligé d'embaucher des non-fonctionnaires, des contractuels. Et je peux vous assurer, comme je vous l'ai déjà expliqué, mais je vais me permettre de le réexpliquer parce que certaines personnes qui écoutent n'étaient pas là, on lutte contre cette diminution des fonctionnaires. On continue à privilégier l'embauche des fonctionnaires, et même quand on embauche des contractuels, on les encourage à passer le concours. D'ailleurs aujourd'hui, dans cette assemblée, actuellement, il y a des personnes qui sont contractuelles chez nous, qui ont passé le concours et qui ont envie de le réussir.

L'autre chose qui est assez marquante, c'est que l'on a aussi un vieillissement de nos fonctionnaires actuellement à la mairie de Champigny. Et vous savez, quand un fonctionnaire est en arrêt maladie, on ne peut pas le remplacer par un autre fonctionnaire, vous le savez ? Donc on est obligé de le remplacer par un contractuel, donc mécaniquement, malheureusement, et je le déplore, nous aurons de moins en moins de fonctionnaires. C'est une certitude.

Alors sur comment fait-on pour maintenir le budget alors que vous annoncez effectivement plusieurs mesures de dépenses complémentaires, dont une prime complémentaire pour nos agents municipaux de Champigny ? Moi, je n'ai qu'un seul mot : c'est efficience. Alors efficience, qu'est-ce que j'entends par là ? Déjà, comme je vous l'avais également indiqué, nous avons changé notre logiciel des RH pour

un logiciel qui est beaucoup plus optimal, et qui nous permet de mieux gérer notre stock de postes pour une meilleure efficacité. On a également le DUERP, alors le DUERP, c'est le document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document, c'est un document qui est obligatoire dans la fonction publique depuis 2001. Eh bien, vous savez, à la mairie de Champigny, il n'existait pas. Donc on a mis en place ce DUERP. Qu'est-ce que nous apporte ce DUERP ? Eh bien il nous apporte de préserver les agents. On a moins d'accidents de service parce que vous savez, par exemple, qu'un accident de service, et ça ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les assureurs, le coût d'un accident de service, c'est le salaire brut de l'agent +30 %. Moins d'accidents de service, une masse salariale maîtrisée. On a moins d'accidents de service, on essaie de préserver les agents des maladies professionnelles parce que, effectivement, on a des métiers à forte usure professionnelle, en leur offrant un parcours adapté selon leur âge. Mais aussi, là je vais citer une action qui a été mise en place : ce que l'on appelle « l'éveil musculaire » qui est un échauffement de nos personnels techniques. En ce moment, ce sont les services restauration et entretien qui font le test. Ce sont des mouvements d'échauffement, ce n'est pas du sport, ce n'est pas du yoga, c'est de l'échauffement pour essayer de préserver des accidents de service et des maladies professionnelles.

Je peux vous dire aussi que l'on est très vigilants sur le recouvrement systématique des sommes dues. Vous savez qu'à la mairie de Champigny, alors pareil, je le dis, on ne demandait jamais à la sécurité sociale de nous payer les indemnités des agents contractuels. On avait oublié, je pense... Donc ça, je peux vous assurer qu'avec le nouveau logiciel, c'est incroyable ce que la sécu nous rembourse chaque année. Donc ça, c'est aussi des choses qui nous permettent de faire plus de choses pour les agents, sans augmenter la masse salariale. Et aussi il y a une très bonne gestion, c'est ce que je vous disais, sur l'enveloppe budgétaire. On reste très, très vigilants.

Après, je crois que l'on en parlera sur le tableau des effectifs, sur la baisse des effectifs, je pense que l'on en reparlera peut-être un peu plus tard dans la soirée, ou peut-être demain matin, sur le tableau des effectifs. »

Mme AMAR (*hors micro*)

« Elle a dit demain matin ? »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur le Maire, merci Madame THIROUX. Vous preniez l'exemple tout à l'heure d'un appartement à 1,2 M... »

(Protestations)

Monsieur le Maire

« On est sur le budget, là, Monsieur. »

M. TITOV

« Bien, il me semble que vous vous prépariez à en reparler, donc je souhaitais rebondir là-dessus. Alors je ne dis pas que c'est le vôtre d'appartement ou qu'il appartient à vos proches, je ne dis pas ça, mais

je trouve que c'est prendre un exemple un peu à la marge, qui n'est pas représentatif de la situation, et d'ailleurs... »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, je vais me permettre de vous interrompre un instant. Dans cette assemblée, je souhaiterais qu'il n'y ait pas de faits personnels, comme vous venez de le faire avec une insinuation qui n'est fondée strictement en rien. Je n'ai pas parlé de cet appartement, j'ai répondu à ce qui était dit dans vos rangs. Donc remettons les choses dans l'ordre : je réponds, je ne suis pas venu sur ce sujet-là. C'est parce que vous y êtes venu, Monsieur, qu'il faut l'assumer, et je vous inviterai à revenir sur le cœur du sujet qui est le budget. Si vous avez envie d'être agent immobilier, il y en a dans votre équipe, je vous invite à le faire. Donc restons sur le budget. »

M. TITOV

« Je disais juste, puisque l'on parle de budget, donc on parle de l'argent des Campinois et des projets de vie, donc ce que je disais, c'est que ce que mon collègue a dénoncé, c'est un changement de l'offre pour se loger. D'ailleurs si, à l'époque, en 2018, il y a eu un investisseur qui a acheté un appartement à un tel prix, c'était peut-être en centre-ville, c'était peut-être sur les bords de Marne au niveau de Plein Soleil, parce qu'il y a encore des appartements très chers, mais dans tous les cas, cela veut dire qu'il n'était pas effrayé du projet du centre-ville de l'ancienne municipalité. Donc si j'étais prêt à investir cette somme... »

Monsieur le Maire

« Le projet n'avait pas encore été dévoilé en 2018. Donc si vous pouviez revenir juste sur le sujet du budget, Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Juste, je finis. Donc, sur ces nouveaux immeubles, l'offre pour les Campinois, sans prendre d'exemples extrêmes, cela reste une offre avec des logements plus chers qu'avant. Alors c'est sûr, c'est toujours moins cher qu'à Saint-Maur, et avec une qualité, alors c'est sûr que c'est joli en façade, ça reste encore à prouver si c'est de bonne qualité... Je trouve que cela ressemble énormément, et il faudra vérifier tout ça, aux logements de Villiers à côté de la gare, qui ont présenté énormément de malfaçons au niveau d'insuffisances de chauffage ou d'évacuation d'eau, et c'était souvent paru dans la presse. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, on est bien loin du budget. Si on voulait faire un débat sur l'architecture et sur les malfaçons, je vous invite à regarder l'extraordinaire immeuble que votre équipe municipale a réalisé sur la place du Marché - puisque c'est bien son nom - à l'angle, et vous verrez les fissures ô combien importantes de ce bâtiment particulièrement dégradé. Et comme le promoteur me l'avait dit à l'époque parce que je l'avais rencontré un jour lors de l'inauguration dans une autre Ville du Département où il y avait un programme qui était cofinancé par la Région, il m'a dit : « Vous savez, moi j'ai fait ce que le Maire m'a demandé. Il m'a demandé du bas de gamme, j'ai fait du bas de gamme. » Les gens qui sont là aujourd'hui, qui ont acheté pour partie, les autres sont locataires, puisqu'il y a une partie de logement social, en subissent les conséquences quinze ans plus tard, et de façon

particulièrement douloureuse. Assumez cette politique que vous avez soutenue. On assume une autre politique effectivement, et on a besoin d'une diversification.

Votre objectif, c'était inscrit noir sur blanc, dans le projet municipal, était de passer à 50 % de logement social. Il y avait même un document, qui était sorti à un moment, qui était dans la première mouture du PLU, où il était même écrit 60 %. Toutes les villes, aujourd'hui, qui étaient sur des taux de logements sociaux extrêmement élevés, je pense à Bonneuil, je pense à Nanterre, ont toutes baissé. Vous voyez, je prends celles-là pas par hasard, il n'aura échappé à personne quelle est leur tendance politique, donc elles ont baissé leur parc de logements sociaux. Pourquoi ? Parce qu'elles disent une chose. C'est qu'elles n'y arrivent plus financièrement. Vous voyez, quand vous êtes à Nanterre et que vous avez les recettes de La Défense, normalement, on pourrait se dire que c'est un peu plus simple. Et bien là, ça ne l'est pas tant que ça. Et même Bonneuil, aujourd'hui, en est arrivé à démolir la résidence du colonel Fabien. C'est quand même exceptionnel : Bonneuil qui détruit la résidence du colonel Fabien ! Et moi, on me reproche de mettre juste le nom de la place du Marché à Champigny, qui était son nom historique depuis le XV^e siècle. Bon, je crois qu'il y en a des situations qui évoluent, peut-être que les communistes campinois ont du mal, mais je pense que d'autres évoluent, et c'est tant mieux. Madame CAPORAL. On ne va pas reprendre, puisque le sujet n'est pas de faire un débat sur l'architecture. Si vous le voulez, on le fera un autre jour, mais là, on est sur le budget. Il sera peut-être temps de passer après au vote. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Juste une précision. Vous savez que l'on est près de la Marne et qu'il y a cette considération du retrait, essentiellement de l'argile, qui a tendance à fissurer les bâtiments, et ce n'est pas fini. Cela va même continuer, et même s'accroître. Donc moi je préfère revenir au budget puisque c'est le sujet. La rubrique dont je parlais Madame AMAR, c'était 747-888 pour 4 M €. Je ne vois pas à quoi cela correspond. Pour l'histoire de l'EPCG, ce n'est pas une petite augmentation, c'est 22,33%. »

Monsieur le Maire

« Sur une base très faible. »

Mme CAPORAL

« Oui mais quand même... »

Monsieur le Maire

« Si vous passez d'un euro à 1,20 €, ce n'est pas beaucoup, mais c'est les 20 %. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais si vous comparez avec Chennevières où, en fait, il n'y a pas... »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas Chennevières, c'est Champigny, d'ailleurs c'est le premier réseau du groupe. »

Mme CAPORAL

« Je veux bien, mais moi je compare avec l'ancien réseau. L'ancien réseau, il n'y a pas de redevance d'occupation. »

Monsieur le Maire

« Non. Il y avait un bénéfice qui devenait assez exceptionnel, dont on s'est servi en partie d'ailleurs pour investir dans le second réseau, et ça, contrairement à ce que vous dites, ce n'était pas redistribué aux Campinois. C'était conservé pour faire des bénéfices, mais je n'ai rien contre puisqu'on l'a utilisé pour refaire de l'investissement. »

Mme CAPORAL

« C'est pour l'investissement, donc c'était prévu de faire des travaux. »

Monsieur le Maire

« Vous voyez, comme quoi, parfois, les communistes peuvent trouver des chemins intéressants. C'est peut-être la chaleur des réseaux de géothermie qui les amène à réfléchir sur la notion du capitalisme. »

Mme CAPORAL

« La question, c'est que l'on doit réorganiser ces réseaux, et donc c'est important d'avoir des fonds pour le faire. »

Monsieur le Maire

« Cela a été fait. »

Mme CAPORAL

« Oui, exactement. C'était bien ce qui était prévu. Mais vous n'avez pas répondu à ma question sur les bonis. »

Monsieur le Maire

« Madame AMAR vous a répondu sur les bonis, elle vous a renvoyé à la page où vous avez tout le détail. »

Mme CAPORAL

« Ah d'accord, c'était juste me renvoyer à la page... »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER, Monsieur SOLARO.

M. MAILLER (*hors micro à Monsieur SOLARO*)

« Vous aviez levé la main avant. »

Monsieur le Maire

« Non, parce que vous l'aviez levée avant pendant le débat. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Si vous le permettez, je vais réagir à la façon méprisante dont vous avez parlé tout à l'heure des deux candidats qui étaient face à vos candidats. Personnellement, je ne me permettrais pas de dire de ceux qui étaient en face, comme vous l'avez fait, mais ça, on connaît votre manière de mépriser ceux qui ne

sont pas de votre bord, mais je vous rappellerai quand même que ces deux personnages ont fait plus de 50 % sur la partie campinoise, donc c'est un manque de respect pour ceux qui ont voté pour eux. Alors, là encore, vous venez de faire comme vous faites habituellement pendant le Conseil, c'est-à-dire, à chaque fois, d'avoir des arguments d'autorité qui sont basés sur rien. Ah ben oui, j'ai rencontré l'ancien architecte qui m'a dit que... Ben oui, c'est l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme... Bien évidemment, il n'y a aucune preuve derrière. Comme d'habitude vous lancez des choses, c'est votre manière de faire.

Et je vais vous répondre par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure sur la question de la députation, c'était une boutade qui répondait à... puisque vous me disiez qu'il fallait que je me présente, et que je vous avais même demandé votre soutien mais, contrairement à vous, moi je ne me suis pas levé un matin, et je ne me suis pas épanché devant BFM pour dire que j'avais toujours rêvé d'être le chef du village.

Pour en revenir sur ces autres éléments, Madame AMAR, je suis désolé, vous dites qu'effectivement, c'est toujours la même chose mais, en même temps, le budget, c'est toujours la même chose. C'est beaucoup d'annonces, parfois de l'insincérité, en tout cas, ce qui pourrait s'apparenter à de l'insincérité, puisque l'on nous annonce des chiffres et qu'au final, ce n'est pas ce qui se passe. Donc voilà, peut-être que moi, je pars en vrille, mais quand j'annonce des chiffres, et peut-être que vous vous reposez et que vous dormez, peut-être qu'il serait mieux de prendre des notes à cette occasion. Comme ça, vous verriez qu'il y a au moins... »

(Protestations)

Monsieur le Maire

« C'est respectueux et pas méprisant pour les gens que vous venez de citer. »

M. MAILLER

« Moi, quand on dit que quelqu'un part en vrille, je ne suis pas persuadé que ce soit beaucoup plus respectueux. Donc sur ces aspects-là, Madame THIROUX, vous parliez tout à l'heure de la fonction publique qui n'est plus attractive. Il me semble qu'effectivement, malheureusement, les majorités de droite et celles qui leur ont succédé ont bloqué le point indiciaire depuis 2010. Aujourd'hui, le rattrapage ne suffit pas. Il y a quand même le régime indemnitaire, qui dépend aussi des collectivités, donc de la manière dont on l'applique. Cela peut peut-être attirer des gens. Et je vous rappelle encore que ces lois dont je parle, et notamment celle de 2019, elles ont continué à casser le statut puisque, vous l'aurez certainement remarqué, les collègues que vous citiez tout à l'heure peuvent avoir beaucoup de difficultés à présenter les concours puisque, contrairement à ce qui se passait avant où l'on avait un concours quasiment tous les ans, maintenant c'est tous les 2 ans, et même pour certains concours, ça décale au-delà des 2 ans. Donc forcément, pour trouver des fonctionnaires, mais là, c'est la volonté qui a été celle de ceux qui ont fait ces lois, c'était effectivement de casser le statut, de réduire le nombre de fonctionnaires en pensant que cela allait mieux fonctionner, alors qu'en fait non. Mais, effectivement, aujourd'hui il y a des villes qui arrivent à attirer, avec peut-être pas les mêmes moyens que la Ville. C'est simplement la manière dont elles gèrent leur personnel. Et d'ailleurs je vous ai relevé un petit élément que vous avez dit tout à l'heure, puisqu'il semblerait que vous arriviez à avoir moins d'arrêts maladie, donc vous devriez avoir moins de contractuels aussi, puisqu'ils sont là pour remplacer les personnes absentes. Ça, je dirais que ce n'est pas quelque chose de choquant de prendre des

contractuels pour remplacer des agents absents mais, sur le document dont vous parliez, qui existe depuis 2001, dans la plupart des collectivités...

Mme THIROUX (*hors micro*)

« Il y avait l'obligation. Il n'existait pas justement. »

M. MAILLER

« Oui, non, non. »

Monsieur le Maire

« Il n'existait pas à Champigny. Mais il était obligatoire depuis 2001. »

M. MAILLER

« Pour avoir fait pas mal de collectivités, je ne les ai pas vus, qu'elles soient de droite ou de gauche, a priori, ce sont des documents qui sont passés à la trappe comme le document unique aussi. Ils demandent beaucoup de temps à se mettre en œuvre. Donc je dirais que Champigny n'est pas mieux que les autres, elle n'est pas moins bien non plus. »

Monsieur le Maire

« C'est peut-être dans les collectivités où vous êtes passé, comme quoi les collectivités n'attirent que ceux qu'elles peuvent. »

M. MAILLER

« Vous êtes très désobligeant. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais vous avez été extrêmement désobligeant avec l'ensemble de cette assemblée, donc je me le permets. »

M. MAILLER

« Bien sûr, vous n'arrêtez pas... »

Monsieur le Maire

Monsieur SOLARO. Si vous voulez bien laisser la parole à Monsieur SOLARO. »

M. MAILLER

« Vous pensez que vous pouvez insulter les gens comme ça, sans rien... »

Monsieur le Maire

« Je n'insulte pas, je disais simplement que vous avez travaillé dans des collectivités. »

M. MAILLER

« La façon dont vous le dites, Monsieur le Maire, c'est insultant. Si vous ne méprisiez pas les gens comme vous le faites... »

Monsieur le Maire

« Monsieur SOLARO. »

M. MAILLER

« On n'est pas dans la féodalité. »

(Nombreuses protestations)

Monsieur le Maire

« Monsieur SOLARO. »

M. MAILLER

« Vous n'êtes pas le seigneur féodal du coin. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SOLARO. »

(Protestations)

« Oh, là, là... »

M. SOLARO

« Bonsoir... »

Monsieur le Maire

« Vous me traitez en permanence de chef du village, vous m'insultez à chaque Conseil municipal. Vous dites que c'était sur BFM, c'était dans *Le Parisien* où j'ai dit ça une fois, et en l'occurrence... Non, ce n'est pas sur BFM. Sur BFM, j'ai dit qu'il fallait tailler dans le rouge, ce que j'ai fait. Là, en l'occurrence, c'était autre chose. Et le chef du village, si vous aviez un peu de connaissance, notamment la connaissance de certains pays, c'est quelqu'un qui est un sage et qui fait respecter le lien entre les gens. Eh bien c'est ce que j'essaie de faire, mais avec un individu comme vous... »

M. MAILLER (hors micro)

« Oui, bien sûr. »

Monsieur le Maire

« C'est quand même extrêmement compliqué. D'ailleurs, partout où vous passez, tout le monde s'en souvient. Monsieur SOLARO. »

M. SOLARO

« Oui, bonsoir... »

Monsieur le Maire

« Monsieur SOLARO, tout seul. »

M. SOLARO

Bonsoir à tout le monde. Une petite précision à propos de l'Office des migrants. Je fais partie du Conseil d'administration. Au moment du changement de majorité, il y a eu un changement dans les subventions attribuées par la municipalité. Elles sont passées de 41 000 € à 12 000 €. C'est évident que cela a posé des problèmes de gestion par la suite. Et après, il est vrai qu'elles ont réaugmenté : elles sont passées de 12 000 à 15 000, mais elles n'ont pas réatteint le niveau qu'elles avaient auparavant. Donc les problèmes de gestion ont beaucoup commencé à partir de ce moment-là. J'étais bien placé pour le voir, il y avait quelques provisions et l'Office a été obligé de manger dans les provisions pour continuer à assurer les salaires. La masse salariale, depuis, a diminué, et la gestion est en train de s'assainir. Mais j'ai du mal à entendre qu'il y a eu systématiquement une mauvaise gestion. Une dernière précision aussi à propos des projets immobiliers. Il me semble qu'il est bien que tout projet immobilier nouveau comporte une partie de logement social. Cela amène de la mixité dans la population. Et puis je trouve que c'est assez sain. Voilà. Donc peut-être que cela nous amène 50 % de logement social mais, à mon avis, c'est à l'honneur de la Ville parce qu'on loge des gens qui ont besoin d'être logés. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Sur l'ONM, on a déjà eu cette discussion, mais je réprécise que ce n'est pas la vocation de la Ville de payer un prud'homme à 30 000 € parce qu'il y a eu une mauvaise gestion de la structure. En revanche, aujourd'hui, nous avons rencontré, avec Yohann PICOT, l'association. On voit qu'il y a des efforts qui sont faits. On espère que ce sera suffisant. Mais ce n'est pas une question de financement de la collectivité, c'est surtout un mode de fonctionnement, et je suis ravi d'ailleurs que l'équipe se soit un peu élargie avec une approche différente. Et je pense que cela fonctionnera un peu mieux que ça a pu l'être au cours des deux-trois dernières années. Chacun a le droit d'avoir sa conception sur le pourcentage de logements sociaux. Je dis simplement que moi je pousse beaucoup pour faire plus de logements sociaux, notamment dans les Villes qui sont carencées. C'est ce que l'on a fait d'ailleurs au sein de l'EPT ; il y a une reconstitution de l'offre. Il faut rééquilibrer, il faut faire plus de logement social dans les villes qui sont carencées dans le territoire. Aujourd'hui, c'est la Ville de Champigny qui constitue 30 % des logements sociaux du Territoire. C'est beaucoup, et je pense que c'est aussi l'honneur de chaque Ville, de chaque Maire de pousser à la construction. Aujourd'hui, la Ville qui a construit le plus de logements sociaux au cours des dernières années, si l'on prend les dix dernières années, sur le Territoire, c'est la commune de Saint-Maur, contrairement à ce que l'on peut penser. Pourquoi ? Parce qu'ils sont dans un phénomène de rattrapage. Il y avait besoin d'en faire plus, et pour ceux qui sont au Territoire - certains y sont ici, dans cette assemblée - on a régulièrement des garanties d'emprunts qui sont accordées justement à Saint-Maur et dans d'autres Villes carencées. Mais effectivement, cette part des 30 % est mise en œuvre systématiquement. Je crois que quand on a atteint les 43 %, on n'a pas vocation dans une Ville à concentrer toutes les difficultés si l'on veut de la mixité sociale, justement faire en sorte que dans les écoles on ait des enfants qui soient en difficulté, comme d'autres, qui ont des parents, qui ne sont pas du tout en difficulté. C'est ça la mixité sociale, c'est ça la République française. Et donc c'est ce que nous défendons. Une dernière intervention, mais on ne va pas refaire le débat, je crois que chacun a pu intervenir largement. Catherine MUSSOTTE-GUEDJ voulait dire un mot sur l'activité du CCAS, donc je lui laisse dire un mot en complément de ce que j'ai déjà pu évoquer. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Tout à fait. Je voulais juste compléter ce qu'a dit Madame AMAR. C'est parce que je m'interroge quand même sur l'intérêt que vous portez concernant les plus faibles. C'est vrai que, comme l'a dit Madame AMAR, depuis à peu près 5 ans, aucun élu de la minorité ne siège au Conseil d'administration du CCAS. Mais à l'époque, tout au début de notre mandature, vous avez dit que Monsieur le Maire était le grand méchant de la droite qui allait supprimer toutes les aides. Premièrement, Monsieur le Maire n'a pas du tout supprimé d'aides, au contraire, il a augmenté le montant des aides et, en plus, il a élargi le public, les bénéficiaires comme les travailleurs pauvres, et en plus, Monsieur le Maire participe à tous les Conseils d'administration du CCAS. »

Mme AMAR

« Ce qui n'était pas le cas avant. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Ce n'était pas le cas auparavant. »

Monsieur le Maire

« Ce n'était pas le cas auparavant. Et puis je le dis sous le contrôle de Sophie AMAR qui, elle, à la différence de Monsieur SY, quand elle était dans l'opposition, venait à chaque Conseil d'administration et suivait. C'est quand même extrêmement différent de ce que l'on voit aujourd'hui : en 5 ans, on ne l'a pas vu une seule fois. C'est dire l'intérêt que vous portez au social. Au fond, je ne sais pas si c'est Champigny en mieux, mais avec vous en tout cas, c'est le CCAS en pire. Bien. Écoutez, on va passer au vote. »

Monsieur le Maire

« Qui est pour ce budget ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le budget 2025 est adopté. Je vous remercie. Point numéro 3, Alain CHATAUD. »

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUICHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

11 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3) Contractualisation de conventions d'objectifs et de financement au titre de l'investissement sur fonds locaux au profit de structures d'accueil de l'enfance

M. CHATAUD

« Bonjour à tous. Donc délibération numéro 3 : contractualisation de conventions d'objectifs et de financement au titre de l'investissement sur les fonds locaux au profit de structures d'accueil de l'enfance.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur MAILLER, sur ce point. »

M. MAILLER

« Oui, eh bien merci. Puisque vous ne me laissez pas reprendre la parole...

Monsieur le Maire

« Vous avez déjà parlé trois fois. »

M. MAILLER

« Oui, mais si vous avez des choses à dire à Monsieur SY, vous les lui direz quand il sera présent. Le fait de le faire de cette manière-là est totalement honteux et scandaleux. »

(Protestations)

Monsieur le Maire

« On n'est pas sur ce point-là. Là, vous refaites un débat sur un point qui n'a pas lieu d'être. Je vous demande si vous intervenez sur ce point-là, vous me dites oui, et puis, en fait, vous intervenez sur autre chose. Monsieur SY aurait été là, je lui aurais dit exactement la même chose. Mais c'est comme au CCAS, il n'est pas là. Ce sera au PV. Il pourra le lire, donc il n'y a aucun problème là-dessus. Est-ce que vous avez une intervention sur ce sujet ? »

M. MAILLER

« Sur le logement social, je ne peux pas... »

Monsieur le Maire

« Mais là, on n'est pas sur le logement social. On parle de convention d'objectifs au titre de l'investissement pour le fonds de la structure de l'enfance. On parle de l'enfance. Je veux bien que vous parliez à chaque fois du logement social ou d'autres choses, mais vous détournez à chaque fois les sujets, ce n'est pas l'objet. Si vous voulez intervenir sur la question du logement social, vous poserez une question diverse. »

« Vous pourrez le faire au titre d'une question diverse si vous voulez. Est-ce qu'il y aura des questions diverses ? Monsieur TITOV en a signalé une, est-ce qu'il y en aura d'autres ? Il n'y en aura pas, donc

très bien. Donc est-ce qu'il y a des interventions sur ce point numéro 3, sur la contractualisation au profit des structures de l'enfance. Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des refus de vote ? Des votes contraires ? Des abstentions ? Donc le point est adopté.

Point suivant, donc la signature de la convention du Point Écoute, Raymonde DUVERGER. »

À l'unanimité

4) Signature de la convention Point Écoute

Mme DUVERGER

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de la convention Point Écoute. Donc il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Écoute Champigny pour la durée d'un an, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Désolée, j'ai une question, on n'arrive pas à ouvrir le rapport. Donc est-ce que vous pouvez me dire quel est le montant de la subvention, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Vous n'arrivez pas à ouvrir le rapport ? »

Mme CAPORAL

« Non, non. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas essentiellement que le montant, c'est toute la convention. Attendez, je vais y répondre parce que je ne l'ai plus en tête. Geneviève, c'est 30 000 le montant ? »

Mme CARPE

« Oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Je vérifie pour ne pas dire quelque chose de faux. Il me semble que c'est 30 000 sur Point Écoute. Ça n'a pas changé pour nous. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, vous disiez que cela n'avait pas changé. Le montant de la subvention était de 48 000 € en 2022. »

Monsieur le Maire

« Mais je parlais de l'année précédente. »

M. MAILLER

« Oui, mais en 2022... »

Monsieur le Maire

« Oui, comme je vous l'ai dit la dernière fois...

M. MAILLER

« Je pose une question. »

Monsieur le Maire

« Non, non, je précise parce que je l'ai déjà dit la dernière fois, il y a aussi un financement qui vient du territoire. Globalement, le montant n'a pas changé. »

M. MAILLER

« Oui, mais celui que donne la Ville, si. »

Monsieur le Maire

« Mais du territoire. Ce qui compte pour la structure, c'est ce qui rentre dans les caisses. »

M. MAILLER

« Oui, mais bien sûr... »

Monsieur le Maire

« Et aujourd'hui, on a des compétences partagées. C'est le principe de l'intercommunalité. »

M. MAILLER

« Alors est-ce que je peux poser ma question ? C'est possible ? »

Monsieur le Maire

« Mais je vous en prie. »

M. MAILLER

« Alors dans la convention, on parle à l'article 3 des moyens nécessaires que la commune met à disposition. Je voudrais savoir de quoi il s'agit. Et deuxième question : pourquoi cette convention n'est que d'un an ? Pourquoi pas, par exemple, de trois ans pour assurer une certaine pérennité à la structure, et surtout qu'il n'y a pas de renouvellement possible tel que c'est rédigé dans la convention, alors que l'on verra que, sur d'autres conventions, c'est le même cas, mais pour d'autres, on propose un an renouvelable, parce que, pour une association, il me semble qu'avoir une garantie d'avoir un peu de temps... Je ne parle pas du montant de la convention parce qu'elle est rediscutée chaque année au Conseil municipal, eh bien, un an, ça peut être quelque chose de freinant ou en tout cas de pas très confortable pour elle. »

Monsieur le Maire

« Je vais laisser Geneviève CARPE intervenir. »

Mme CARPE

« Oui, Monsieur MAILLER, vous posez à chaque fois la même question mais, à chaque fois, on a cette convention, elle est renouvelée tous les ans. C'est un fait. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Oui, mais pourquoi pas tacitement ? »

Monsieur le Maire

« Alors peut-être pour préciser que l'on a aussi une question des locaux sur la structure du Point Écoute. Donc à terme, il faudra, on est en train de travailler un peu sur le sujet d'une part ; d'autre part, dans la convention, puisque vous nous avez interrogés sur le montant, cela fera l'objet du point sur le financement des associations. On ne l'a pas, il n'est pas dans la convention, c'est pour ça que vous n'avez pas trouvé le montant. Cela viendra sur la délibération concernant les associations, mais je vous le donne un petit peu en avance puisque, effectivement, j'avais le montant. S'il n'y a pas d'autres interventions. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Les moyens nécessaires ? »

Monsieur le Maire

« Les moyens nécessaires pour ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ben c'est dans la convention. Qu'est-ce que la mise à disposition ? »

Monsieur le Maire

« Notamment les locaux. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Il n'y a que les locaux ? »

Monsieur le Maire

« Les locaux plus un financement. Ce n'est pas rien. Après, c'est à la structure de faire son activité. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Il pourrait y avoir du personnel. »

Monsieur le Maire

« Oui, on peut avoir du personnel, on peut tripler les subventions, on peut donner le revenu minimum, on peut refaire des crèches, plusieurs bâtiments, et surtout pas augmenter les impôts voire même les baisser. On peut tout faire. Ça s'appelle la baguette magique, et c'est vrai que, quand je suis arrivé dans

la mairie, je ne l'ai pas trouvée. J'ai trouvé des dettes, j'ai trouvé des vols, j'ai trouvé plein de choses, mais pas la baguette magique. Donc si un jour vous la retrouvez, c'est un peu comme les études d'Eugénie-Cotton, je suis preneur. On passe au vote : est-ce qu'il y a des refus de vote ? Des avis contraires ? Il n'y en a pas, merci. Point numéro 5, Jacqueline BENAHMED. »

À l'unanimité

5) Signature de l'avenant à la convention fixant les relations entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association CAARUD Visa 94 (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues) pour l'année 2025

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Cette délibération porte sur la signature de l'avenant à la convention fixant les relations entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association CAARUD Visa 94 (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues) pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{ère} et de la 4^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Même remarque. Pourquoi un an et pas un an renouvelable, et pas trois ans pour sécuriser les actions de ces structures qui sont bien utiles ? »

Monsieur le Maire

« Même remarque, même réponse. »

M. MAILLER

« C'est bien dommage. »

Monsieur le Maire

« C'est bien dommage, eh bien c'est comme ça. Donc s'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 6, la signature de la convention pour le Fonds d'intervention régionale, Marie PARLOUAR. »

À l'unanimité

6) Signature de la convention FIR (Fonds d'intervention régionale) pour la gestion des vaccinations gratuites par les centres habilités

Mme PARLOUAR

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit donc de la signature de la convention FIR (Fonds d'intervention régionale) pour la gestion des vaccinations gratuites par les centres habilités. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention portant avance budgétaire pour le financement des missions recentralisées par l'État proposées par l'ARS Île-de-France et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 7, la mise en place du MEOPA, Geneviève CARPE. »

À l'unanimité

7) Mise en place du MEOPA (analgésie de courte durée) à compter du 1^{er} avril 2025

Mme CARPE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc la mise en place du MEOPA, qui est un analgésique de courte durée, à compter du 1^{er} avril 2025. Donc, en fin de compte, c'est dans le cadre de l'amélioration continue des services de santé offerts aux Champinois que la direction de la santé propose cette introduction du MEOPA, qui est un mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote. C'est dans la pratique des soins dentaires au sein du centre municipal de santé universitaire Maurice-Ténine, et ce gaz est utilisé pour ses propriétés analgésiques et anxiolytiques. Il est parfaitement adapté aux soins nécessitant une sédation consciente légère. Donc l'utilisation du MEOPA présente plusieurs avantages : d'une part la réduction de l'anxiété et de la douleur, le ciblage des populations vulnérables et l'amélioration de l'accès aux soins

État des lieux de l'offre actuelle : en fait, l'utilisation du MEOPA pour les soins dentaires reste peu répandue dans les cabinets libéraux, dans ces structures libérales. Donc peu de cabinets privés peuvent proposer cette option, parce que cela demande certaines exigences de structure et de formation. Ce qui existe à l'heure actuelle, c'est un service à l'hôpital Henri-Mondor, qui propose en effet des soins dentaires avec l'utilisation du MEOPA. En fait, pour obtenir ces soins à Henri-Mondor, il faut plusieurs semaines, voire des mois. Donc l'intérêt de ce dispositif dans un CMSU est considérable, puisque les actes réalisés sous MEOPA ne sont pas intégralement couverts par la nomenclature des actes dentaires conventionnés, et il est recommandé en fait d'appliquer normalement un forfait aux patients, qui est d'un montant assez élevé, puisqu'il est de 200 € par séance, et avec un supplément pour le handicap lourd de 100 € par séance. Donc nous proposons nous, dans le CMSU Maurice-Ténine, une tarification qui est du même ordre que l'hôpital Henri-Mondor, qui sera de 61 €, tarification pratiquée à l'hôpital Henri-Mondor actuellement. Donc voilà en quoi c'est un progrès très important pour la Ville de Champigny. L'intégration du MEOPA nécessite la mise en place d'un protocole spécifique pour assurer

la sécurité des patients, une formation du personnel médical et paramédical, et l'acquisition des équipements de distribution sécurisés du gaz. Donc l'équipement sera fourni par la société Air Liquide. La formation : nous, nous avons deux chirurgiens dentistes et une assistante dentaire qui sont déjà formés.

En conclusion, l'introduction du MEOPA au sein du Centre municipal de santé universitaire Ténine constitue un investissement stratégique pour améliorer l'accès aux soins et renforcer la qualité des services dentaires. Voilà. C'est surtout pour les patients les plus vulnérables. Donc il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place du MEOPA avec une application au 1^{er} avril 2025.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas s'il y avait délibération, mais même si c'est pour endormir les patients, nous ne nous endormons pas dans cette assemblée. En tout cas, là où l'on nous disait que nous allions supprimer les centres municipaux de santé, vous voyez que l'on améliore l'offre qui est proposée. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LURIER. J'espère que vous n'avez pas une dent contre nous. »

(Rires)

M. LURIER

« Comme je l'ai dit en commission en rigolant, mais pas que, je suis tout à fait favorable à l'introduction de ce dispositif. Je crois en avoir bénéficié lors d'une biopsie, effectivement je n'ai rien senti, donc c'était tout à fait bien. Mais, au-delà de ça, il me semble que le fournisseur de l'appareillage et du gaz en question est la société Air Liquide. On pourrait peut-être lui demander, pour les premières années, qu'elle fasse une fleur, si j'ose dire, à la municipalité vu le préjudice quelle lui a fait subir en partant de Champigny, en fournissant ses produits, vu les montants, à titre gracieux. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? C'est une suggestion que je prends très au sérieux. J'ai demandé des compensations d'ailleurs à Air Liquide. Pour tout vous dire, on n'a pas eu grand-chose. Et j'ai bien compris que cette entreprise, même si elle a bénéficié de conditions d'accueil importantes à Champigny, n'avait pas beaucoup d'autres souhaits que de faire de la rentabilité. Donc je les vois mal nous céder quoi que ce soit. Je sais qu'ils n'ont pas de dent contre nous mais, en tout cas, le gaz se vend. Il ne s'offre pas, manifestement. Je le regrette, mais c'est ainsi, voilà. Et puis par ailleurs on a des questions de commande publique, évidemment qui sont à l'œuvre dans la question. Bien. S'il n'y a pas d'autres remarques, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 8, signature de la convention avec le Forum du temps libre, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ. »

À l'unanimité

8) Signature de la convention Forum du temps libre

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Cette délibération porte sur la signature de la convention du Forum du temps libre. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, je vais répondre pour vous : parce que c'est comme ça, on n'a pas le temps. Parfait. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur MAILLER, si vous pouviez faire tout le temps ce type d'intervention, c'est parfait. Eh bien, écoutez, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Oui ? Monsieur TITOV, vous vouliez avoir une position de vote ou bien... »

M. TITOV

« Non, non, une question. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

M. TITOV

« Pouvez-vous développer un petit peu ce Forum pour nous ou même pour les Campinois ? Est-ce que cela ressemble un peu à ce que l'on appelle des UTL, université du temps libre ? »

Monsieur le Maire

« Ah non, pas du tout. C'est une association qui existe depuis de nombreuses années à Champigny et qui regroupe plusieurs centaines de seniors qui font des activités. Je vous invite à lire le document, vous avez tous les éléments pour comprendre, entre autres, les activités du Forum du temps libre. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, merci. Point numéro 9, signature de la convention de l'Office municipal des migrants, Jacqueline BENAHMED. »

À l'unanimité

9) Signature de la convention Office municipal des migrants

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny et l'association Office municipal des migrants pour une durée d'un an, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 4^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On a eu l'occasion déjà d'en débattre, mais si vous voulez intervenir. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, c'est toujours sur la durée. Je pense que pour ce type d'association, mettre un an renouvelable au minimum par tacite reconduction ne me paraît pas mal, parce que ce sont des associations qui méritent d'avoir une certaine stabilité dans leur fonctionnement. Et le fait de mettre une durée un peu longue leur permet de voir un peu la lumière, surtout qu'ils ne doivent pas avoir que des subventions de la Ville, et si au moins elles ont celles de la Ville, cela ne peut que leur garantir une certaine pérennité. »

Monsieur le Maire

« La pérennité est assurée puisqu'ils sont déjà là depuis de nombreuses années, et il n'y a pas de remise en cause de ce point de vue-là. On reste effectivement sur ce dispositif. Monsieur SOLARO. »

M. SOLARO

« Juste pour signaler que, comme je suis au Conseil, je m'abstiens pour le vote. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Donc on passe au vote, avec les éléments que vient de préciser Sylvain SOLARO : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté. Toujours sur les conventions, avec les Femmes relais médiatrices interculturelles. Marie PARLOUAR. »

À l'unanimité,
1 NPPV
M. Sylvain SOLARO

10) Signature de la convention Femmes relais médiatrices interculturelles

Mme PARLOUAR

« Merci Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Femmes relais médiatrices interculturelles pour une durée d'un an, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Si. Toujours la même chose ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Oui. »

Monsieur le Maire

C'est un peu comme sur les emplois. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 11, le bilan du CCR 2024, Saphir AKKOUCHE. »

À l'unanimité

11) Bilan du Contrat campinois de réussite 2024

M. AKKOUCHE

« Merci Monsieur le maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le Contrat de réussite est un dispositif à vocation pour aider les jeunes Campinois de 16 à 25 ans à réaliser leurs projets professionnels soit par l'apport d'une aide financière, soit par un accompagnement personnalisé. La demande doit être liée à un projet professionnel, et le jeune doit donc présenter son projet à une commission d'attribution. Sur 2024, il y a 180 jeunes qui ont pris des renseignements sur le dispositif, et 100 ont sollicité le service Jeunesse Réussir et obtenu un accompagnement dans le montage de leur dossier.

Il concerne des jeunes issus de tous les quartiers de la Ville, dont les familles ont généralement des revenus modestes (70 % des dossiers).

35 dossiers sur les 100 ont été déposés par des jeunes femmes contre 22 en 2023. Les jeunes concernés avaient entre 16 et 25 ans, 18 et 24 ans en 2023. 100 CCR ont été concrétisés en 2024 : 68 aides au permis, 2 aides à l'achat d'un ordinateur, 3 aides à l'achat de matériel scolaire, 4 aides au permis de conduire avec une aide au paiement d'un forfait de 20 heures ou des heures de conduite supplémentaires, 1 aide au financement de formation qualifiante, 5 aides au départ à l'étranger pour des stages, 1 aide pour l'inscription dans une grande école, 17 formations et stages qui ont abouti à des emplois et des alternances contre 9 en 2023. Soit 92 920 € d'aides financières aux jeunes Campinois versus 79 300 € en 2023, dont 4520 € de financement municipal, contre 2600 € en 2023.

En 2024, plutôt qu'une contrepartie au sein des services municipaux, qui n'a pas toujours été simple à mettre en œuvre ni pour les jeunes ni pour les services accueillants, il a été demandé aux bénéficiaires de promouvoir le dispositif auprès des autres jeunes, en partageant leur expérience.

Et comme en 2023, une majorité des CCR concerne une aide au permis de conduire, notamment pour des étudiants post-bac qui ont besoin du permis pour concrétiser leur projet professionnel, et notamment pour réaliser leurs stages dans des lieux peu accessibles en transports en commun avec des horaires tardifs, etc. On a des cursus qui sont quand même très variés, qui vont du master RH, BUT, DUT, du BTS Management, informatique, relation clientèle, administration/échanges internationaux, électrotechnique, au bac pro métiers de l'accueil ou encore soins à la personne.

Le temps d'échange, le temps de rencontre avec un conseiller dans ce cadre est aussi un moment privilégié pour les jeunes, qui bénéficient alors d'un accompagnement individualisé pour affiner leur projet professionnel, que ce soit sur l'aide à la recherche d'emploi, de stage, d'alternance, de jobs étudiants ou d'été.

Concernant les stages et les alternances, cela concernait 3 bacs professionnels AGORA, 1 gestion/administration, 1 bac pro pâtisserie, 1 bac métier de la mode.

Concernant les aides financières, on a eu 3 cas de figure : les aides au départ à l'étranger (5 stages à l'international en Indonésie, au Japon, au Canada et aux États-Unis d'Amérique), 2 aides à l'achat d'ordinateurs, 3 aides à l'achat de matériel scolaire, 1 aide à l'inscription pour l'Institut Magellan qui est une formation RH spécialisée, 1 aide au financement du BNSSA pour être maître-nageur-sauveteur, 4 aides au financement du permis de conduire, hors dispositif régional.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce bilan annuel 2024 du contrat campinois de réussite. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je voulais juste comprendre un petit peu parce que là, par rapport à 2023, il y a globalement plus de demandes. Et qu'est-ce qui fait que ces demandes ne se traduisent pas par un nombre de dossiers ou en tout cas de sollicitations ? Et pourquoi si peu de filles ? Et pourquoi n'avez vous pas éventuellement imaginé, plutôt que de promouvoir le dispositif qui, pour certains jeunes, est un petit peu compliqué d'aller voir les autres, plutôt d'aller vers les associations locales, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres ? Parce que je pense que les associations sportives ont besoin à la fois de sortir de leurs murs, mais aussi de toucher du public. Et peut-être que cela permettrait à des publics qui n'ont pas forcément vocation à aller vers des associations... Moi ce que je remarque dans le compte-rendu que vous faites, c'est effectivement que le nombre ne me paraît pas beaucoup quand on sait qu'il y a plus de 15 000 Campinoises et Campinois qui ont entre 15 et 29 ans. Donc qu'est-ce que vous comptez faire pour essayer d'amener les autres à venir ? Et puis, comme je l'avais fait remarquer, l'essentiel de l'aide vient de la Région, et 4520 € de la part de la commune, cela ne me semble peut-être pas à la hauteur. »

Monsieur le Maire

« N'oubliez pas quand même les investissements en termes de locaux, sur le plan humain, qui sont mobilisés. Donc il n'y a pas que la partie financière, il y a aussi tout l'accompagnement qui est fait. Ce n'est pas neutre. Ce qui n'est pas chiffré, on peut l'estimer à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Saphir AKKOUCHE. »

M. AKKOUCHE

« Il y a l'accompagnement humain, notamment via le dispositif régional d'aide au permis de conduire. Cela a quand même permis à des jeunes de bénéficier d'une aide de 1300 € et d'un financement quasi intégral du permis de conduire, ce qui a été le cas pour une soixantaine, voire 70 jeunes, ce qui est quand même assez considérable, là où pendant des années à Champigny, pour le permis, on était à hauteur de 500 €. Il y a des bourses jeunesse au niveau du code de la route.

Concernant la mobilisation, on peut et on doit mobiliser encore plus. Il faut savoir que pour le Contrat de réussite, les jeunes peuvent prendre rendez-vous au sein des structures de quartier, que ce soit dans les Maisons pour tous ou au niveau des PRIJ. Oui, maintenant, il y a un travail qui doit être entamé pour toucher le plus de public. On y travaille. Les services de la réussite y travaillent, notamment avec les établissements scolaires afin de toucher un public un peu plus varié. C'est quelque chose qui se fait sur ce début d'année 2024, on a eu une quinzaine de dossiers, ce qui est quand même assez encourageant, issus de tous les quartiers de la Ville. C'est quelque chose qui est amené encore à évoluer et à progresser sur cette année 2025. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci pour ces éclaircissements. Sur le permis de conduire, une petite question : il y a un phénomène national qui fait qu'il y a moins de jeunes qu'avant qui veulent passer le permis. C'est peut-être dû aux mobilités douces ou autres. Est-ce que vous, sur le terrain, vous avez remarqué un peu cette tendance ? »

M. AKKOUCHE

« Pas du tout. Il y a un grand mouvement pour le permis de conduire ; il y a beaucoup de formations. C'est une demande justement : avoir le permis de conduire pour pouvoir travailler, pour pouvoir trouver un stage, pour pouvoir trouver une alternance, tout simplement un emploi. J'ai encore en tête l'exemple d'un jeune qui, après des études d'ingénierie pour l'informatique, où l'obtention du permis B était tout simplement indispensable pour pouvoir trouver un emploi, pour pouvoir se déplacer, pour pouvoir justement aller chez les clients, etc. Donc c'est quelque chose qui est juste indispensable et qui est demandé par les entreprises. Et donc les jeunes souhaitent en bénéficier. Il y a un véritable engouement pour le permis. »

Monsieur le Maire

« Effectivement, il y a quelques jeunes qui ne souhaitent pas passer le permis, c'est vrai qu'il y a une tendance aussi de ce point de vue-là avec le développement des transports, mais ceux qui viennent, en tout cas dans les structures jeunesse et qui viennent dans le cadre dans la recherche d'un emploi, sont souvent sur des emplois où le permis est demandé par les employeurs. C'est aussi pour cela que l'on accompagne, mais on fait du cas par cas. Saphir AKKOUCHE, un dernier élément. »

M. AKKOUCHE

« J'aimerais apporter juste un dernier point. Ces dernières années, grosso modo à partir de 2016, en moyenne, sur les bourses notamment dédiées à la formation et à la scolarité, on était entre 40 et 70 dossiers par an. On est à 80 aujourd'hui. Donc on reste quand même dans une moyenne. Évidemment que l'on pourra toujours faire plus, on pourra toujours faire mieux, ça c'est évident, mais on reste quand même sur une moyenne haute par rapport à ce qui se faisait en 2016 à Champigny. »

Monsieur le Maire

« C'est un dispositif qui s'installe, qui en tout cas répond à des coups de pouce qui sont attendus par les jeunes, que ce soit sur l'accompagnement du permis ou sur d'autres sujets. J'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de jeunes qui ont bénéficié du dispositif avec Saphir AKKOUCHE. On voit bien qu'ils étaient tout à fait enchantés de ce qui leur était proposé, avec l'accompagnement très personnalisé qui allait avec. Monsieur MAILLER, un dernier mot. »

M. MAILLER

« Oui, c'est juste parce que vous n'avez pas répondu totalement à mes questions : comment vous expliquez le fait que quasiment la moitié de ceux qui se manifestent ne déposent pas de dossier ? Est-ce que c'est à cause de la complexité ? Sur la question des filles, notamment le fait qu'elles sont moins nombreuses que ce que l'on pourrait attendre dans le nombre de dépositaires de dossiers ?

Monsieur le Maire

« Saphir AKKOUCHE. »

M. AKKOUCHE

« Je pense qu'il faut distinguer la prise d'information, qui est une démarche assez large, avec la demande formelle d'aide qui implique un engagement du jeune dans un projet de structure. En tous les cas, sur la complexité, il faut savoir que les jeunes sont accompagnés de A à Z, donc ce n'est pas un souci d'après ce que j'ai pu entendre et les témoignages qui reviennent. »

Monsieur le Maire

« Par ailleurs, ce n'est pas qu'une aide matérielle. Il y en a qui ont besoin de structurer leur projet, et ils sont accompagnés par la Ville. Ce n'est pas forcément toujours que de l'argent qui est demandé. Ils sont en tout cas ravis des contacts qu'ils ont avec la structure. Alors il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. Donc je vous propose de prendre acte de ce point. Et nous allons pouvoir passer à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025. Donc je donne la parole à Yohann PICOT. »

Le Conseil municipal prend acte du bilan

12) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025

M. PICOT

« Bonsoir Monsieur le Maire, merci beaucoup. Tout d'abord je voulais signaler le gros effort que la Ville a fait pour cette campagne des subventions 2025. Donc nous maintenons l'enveloppe de l'année dernière, néanmoins avec une légère hausse de cette enveloppe pour les subventions communales 2025. Je tiens aussi à remercier pour le travail fourni par la direction des sports et le service de la vie associative qui ont fait un travail d'accompagnement tout au long de cette campagne des subventions 2025.

Juste en quelques dates : la campagne des subventions qui a débuté en juin s'est terminée fin septembre 2024 pour la direction des sports ; concernant la vie associative, le lancement a eu lieu le 4 novembre et sa clôture le 15 décembre. Nous avons eu 156 dossiers de demandes de subventions. Je pense que tout le monde a pu lire le rapport.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Merci. Oui je voudrais revenir sur la subvention de 10 000 € qui est proposée à l'association Les Amis du musée de la Résistance. Il faut savoir que cette année c'est le 40^e anniversaire, et donc les activités du musée sont très importantes en rapport avec ce 40^e anniversaire. Il faut savoir que la fréquentation du musée a été multipliée par quatre. Ce sont 12 000 entrées par an alors que, en 2020, c'était autour de 3000. Et jusqu'à présent, le musée recevait 45 000 € par an. Et il faut savoir que pour son fonctionnement, le musée a besoin de 150 000 €. Sur les trois dernières années, il n'y a pas eu de subventions, ce qui veut dire que c'est un montant important qui est un manque pour le musée, et qui met en danger aussi la structure. Le musée n'a pas eu, puisqu'il n'y avait pas de subvention de la part de la municipalité, il n'y avait pas non plus de subvention de l'EPT. Et donc c'est, à ce compte-là, 262 000 € qui vont manquer encore, en plus, à ce musée. Toute cette faiblesse de l'engagement de la Ville met en danger le fonctionnement du musée et, pour cet anniversaire, il est vraiment nécessaire d'avoir un budget plus conséquent, comme c'était auparavant de 45 000 €. Pour comparaison, j'ai un tableau de ce que donnent les Villes alentour, qu'elles ont également donné depuis 2023, pour permettre aux Amis du musée de continuer à vivre : à Alfortville, par exemple, 21 200 €, 20 000, 20 000 et 20 000 ; de même à Ivry, 30 000, 20 000, 20 000 également ; Créteil également 10 000, donc, Cachan 18 000... Enfin il y a plein de villes qui donnent alors que le musée ne se trouve pas sur leur commune, donc il me paraît aussi que, pour être à la hauteur, il est nécessaire de faire vivre ce musée dignement et que la mémoire, les sacrifices qui ont été consentis face au nazisme et pour vivre libre soient transmis aux jeunes générations. C'est un point très important dans lequel nous devons aussi nous impliquer. Donc moi, pour ces subventions, personnellement en tout cas, je trouve que certaines associations, qui sont particulièrement impliquées dans la cohésion sociale, de même que ce manque de subvention pour le musée de la Résistance, la baisse de subventions aussi de l'Office des migrants, moi je m'abstiendrai sur cette délibération. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur PICOT, je vais un petit peu relativiser quand même votre propos disant que vous avez maintenu et augmenté les montants des subventions aux associations parce que même si, effectivement, on est à 940 464 € en 2025, en 2020, on était à 1 038 067, soit 9,40 %. Et si l'on regarde sur cette période-là, celles qui ont le plus trinqué, ce sont les associations non sportives qui ont perdu 23,73 % en termes d'enveloppe, globalement, et que ce qui a été rajouté, à peu près 50 000 €, si je me souviens bien, ils vont uniquement sur certaines structures qui, probablement, avaient des projets supérieurs. Par exemple il y a l'ATK classe orchestre, et si je ne me trompe pas, il y a aussi quelques associations sportives qui bénéficient notamment de nouvelles rubriques, qui seraient le sport de performance et de haut niveau, donc avec un plus grand nombre de structures qui en bénéficient. Une très bonne nouvelle là dessus.

Vous comprendrez que, concernant tout ce qui concerne le Red Star Club de Champigny, je ne prendrai pas part au vote, comme habituellement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je vais laisser Yohann PICOT, s'il veut ajouter un mot, et puis je répondrai aux questions de Madame CAPORAL. Ah Monsieur LURIER, vous vouliez intervenir ? »

M. LURIER

« Oui, en commission, j'ai posé la question de savoir quelles étaient les associations dont le dossier n'avait pas été retenu, donc le delta entre 156 et 149, quelque chose comme ça, et le motif pour lequel leur dossier n'avait pas été retenu. Merci. »

Monsieur le Maire

« Yohann PICOT. »

M. PICOT

« Oui, les associations, on en a 9, Monsieur LURIER. On a des associations dont le dossier était totalement non conforme. On a travaillé régulièrement pour avoir des dossiers de subventions qui sont relativement faciles à remplir ; la Maison des associations s'est même appliquée à donner des créneaux pour pouvoir les remplir à toutes les associations qui l'ont souhaité, des gens qui avaient des difficultés. Ce sont principalement des associations qui n'ont pas plus de difficultés que ça normalement. Après on a 3 associations que nous avons fait le choix de ne pas les subventionner. Elles n'ont pas d'activité purement et simplement. Je peux vous les citer. Pour les dossiers non conformes, on a l'ANMONM, autisme 3D, l'UNC et SNL 94 et l'association Amigos Cívicos. Toutes ces associations ont remis un dossier qui n'était pas rempli correctement. Ensuite les associations qui n'ont pas été subventionnées, il y a Art en liberté, Au fil de l'eau et l'Union départementale de la Confédération du logement du Val-de-Marne. Il y avait d'autres questions ? »

Monsieur le Maire

« Alors il y avait une question sur le musée, mais je vais y répondre. Oui, il faut voir aussi qu'il y a des structures, comme Au fil de l'eau par exemple, qui sont subventionnées aujourd'hui par le Territoire,

puisque c'est le Territoire qui a récupéré la compétence sur les sujets en lien avec la Métropole, sur l'exploitation de la rivière, et en particulier les sujets autour de la GEMAPI et de la navigabilité.

Par rapport à ce que vous avez évoqué, Madame CAPORAL, j'entends sur l'OMM, on a déjà précisé, on a maintenu une subvention, on est bien sur les 15 000 €.

Et concernant le musée, alors il faut savoir d'où l'on vient et puis alors, quand on en parle, il faut savoir de quoi on parle. Faut-il encore connaître le sujet... Quand vous dites : on a 12 000 entrées par an. Non, ce n'est pas 12 000 entrées par an, c'est à peine 12 000 depuis l'ouverture, ce n'est pas par an. Ce n'est pas du tout la même chose ! Par ailleurs, vous évoquez un financement de 45 000 €, vous oubliez de dire qu'il y avait 35 000 € qui correspondaient au remboursement de la mise à disposition d'un poste, donc le poste n'existant plus, on n'a pas besoin de faire un financement pour rembourser le poste. Donc on est exactement au même montant que ce qui se faisait auparavant. Sauf qu'il n'y a plus de poste. Par ailleurs, on est tous attachés au musée et à l'histoire que représente le mouvement de la Résistance, simplement vous n'êtes pas sans savoir, je l'espère, la crise dont on sort à peine entre les deux structures qui ont eu à gérer ce musée. Et donc, au terme de plus de deux ans de crise entre les deux associations qui gèrent ce musée, nous rentrons maintenant dans un nouveau schéma, qui n'est pas encore totalement finalisé, puisque l'État a poursuivi la mission de la conservatrice qui dirige aujourd'hui la structure, et donc jusqu'au mois de juin, dans la perspective de la rédaction des statuts du groupement d'intérêt public. Et c'est à partir de là, et c'est ce que nous a demandé l'État, que l'on pourra éventuellement revoir les financements en fonction du projet. Là, on a souhaité effectivement revenir dans le financement mais, contrairement à ce que vous avez dit, il n'y a pas eu un abandon pendant 3 ans puisque nous avons aussi financé l'autre association, avec laquelle nous avons pu travailler, notamment sur le projet du 80^e anniversaire de la Libération, et donc un travail que vous avez pu voir d'ailleurs, puisqu'il est exposé notamment dans l'hôtel de ville, et donc tout à fait spécifique à Champigny. Aujourd'hui, il faut savoir qu'il n'y a plus de difficultés financières pour la structure des Amis du musée de la Résistance puisqu'ils ont obtenu un don de près de 400 000 €, donc ils n'ont pas de difficultés, et quand vous évoquez le chiffre pour dire qu'ils ont besoin de 150 000 € dans leur budget de fonctionnement, en fait, ce n'est pas 150 000 €, c'est plus de 600 000 € par an qu'il faut pour assurer le fonctionnement. Et vous oubliez de dire que le Département finance à plus de 200 000 €. Il y a un nouveau modèle économique à trouver pour ce musée, qui doit à la fois continuer à disposer des financements des collectivités locales. L'État a fait beaucoup dans le cadre de cette crise et a mis beaucoup de moyens humains pour faire en sorte que nous arrivions à passer ce cap, avec des inspecteurs des archives nationales, avec vraiment une collégialité extrêmement forte de la DRAC, qui nous a permis d'avoir la mise à disposition d'une conservatrice qui nous a aidés à passer ce cap entre les deux associations qui avaient créé cette crise. La Ville n'est évidemment pour rien dans cette affaire et, pour autant, aujourd'hui, on a besoin d'un schéma clair avec un financement public des collectivités, mais aussi une capacité à aller chercher, comme cela vient d'être fait, les financements avec des mécènes, des partenaires, et puis développer ses propres recettes. Parce que 12 000 entrées, dont près de 10 000 avec des scolaires, alors c'est très bien que les scolaires viennent. Moi, je suis ravi et je pousse beaucoup pour que les lycées, puisque c'est au programme des lycées, viennent dans ce musée. Je rêve que toute l'Île-de-France vienne au moins une fois dans ce musée, comme je pense qu'il serait extraordinairement profitable que chacun puisse aller, on le fait avec la présidente de Région, les emmener dans les camps de concentration, comme nous le faisons à Auschwitz, c'est des leçons d'histoire tout à fait extraordinaires. Et donc la Résistance aussi fait effectivement le plus grand bien. Mais, bien souvent, ce sont des paiements qui rapportent peu. Alors c'est une vocation pédagogique extrêmement importante, mais on a besoin aussi maintenant de développer des recettes un peu plus

fortes, avec des entrées plus régulières, parce que 2000 entrées par an en 5 ans sur un musée, je dois dire qu'au regard de l'investissement, 2000 entrées payantes non scolaires, je précise... Et derrière vendre un peu plus de livres, comme cela se fait dans plusieurs musées, disposer d'un coin café, comme cela se fait dans plusieurs musées pour développer des recettes, et puis louer un peu plus souvent les espaces. On a un amphithéâtre magnifique, on a la possibilité, pour des entreprises, de venir découvrir la richesse de ce musée, qui n'exploite pas réellement les fonds qui sont les siens. On a près d'un million de pièces qui sont stockées dans les archives du musée. Alors pas sur le lieu d'exposition, mais dans le site premier, le site historique de l'avenue Marx-Dormoy. Et donc il y a vraiment une mise en perspective de l'ensemble de ce patrimoine que tout le monde devrait pouvoir découvrir. Mais il y a un vrai travail de fond pour réattirer un public, y compris un public d'entreprises ou de partenaires, qui ont envie d'organiser un événement, des soirées qui permettent d'assurer des recettes fortes, et de faire rayonner ce musée bien au-delà de la Ville de Champigny. En tout cas, c'est le schéma qui a été arrêté avec les services de l'État, avec la Région, avec le Département, avec le Territoire, avec la Ville. Quand je dis le Département, je ne suis pas assez précis, je dirais les Départements, puisqu'il y a une cogestion, enfin un cofinancement qui se fait avec le Département du Val-de-Marne pour beaucoup, et en partie pour le Département de la Seine-Saint-Denis. J'évoquais encore l'objet hier soir avec le Président du Département, Stéphane TROUSSEL, qui m'a réaffirmé son souhait de continuer à financer, d'être toujours acteur sur cet équipement.

Donc voilà. On avance, on a une étape importante à passer d'ici à cet été, on reverra s'il y a besoin d'aller au-delà. En tout cas, je crois que l'on peut se satisfaire que la Ville redevienne partenaire aussi de cette association, parce que je crois qu'il y en a qui n'ont pas compris ce qu'est cet héritage. Ils ont voulu politiser un objet qui n'avait pas lieu d'être. C'est un patrimoine national que nous avons là, et donc il n'y avait pas lieu de politiser. Je suis ravi qu'aujourd'hui on retrouve un peu plus de sérénité dans cette structure. Bien, s'il n'y a pas de questions... Brièvement Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, je souhaiterais réagir, merci Monsieur le Maire. J'ai déjà visité des musées de la Résistance dans d'autres régions. Je voudrais savoir si l'on est le seul en Île-de-France, et est-ce qu'il ne serait pas pertinent, comment est-ce que vous pourrez faire ? En fait, il faudrait avoir des contacts dans toutes les communes d'Île-de-France pour proposer aux élèves de venir, mais comment faire ? Vous êtes élu régional. Je ne sais pas. Vous avez peut-être des pistes ? Et du coup, forcément, ça attire le public. Merci. »

Monsieur le Maire

« C'est ce que je viens de vous dire. On met en perspective, c'est tout le travail qui reste à faire. Il y a un travail à faire aussi sur la programmation, parce que si on est toujours sur la même chose en termes de programmation, eh bien on n'aura pas forcément les lycées qui passeront. Il y a d'autres musées de la Résistance qui existent en Île-de-France ou en France, On en a 27. Et l'intérêt aussi, c'est que l'on travaille en réseau. Il y a deux structures associatives : il y a Les Amis, qui portent la gestion, qui ne seront plus appelés à le faire, ils passeront dans le groupement. C'est peut-être pour cela qu'il faut comprendre mieux les choses, Madame CAPORAL, c'est que, demain, la structure associative des Amis de la Résistance n'aura plus à porter les salaires du personnel, ce sera le groupement qui le fera. On aura le premier recrutement avec le directeur, et ensuite on aura l'ensemble des équipes sur lesquelles on regardera effectivement qui intégrera le groupement d'intérêt public.

Mais il y a une deuxième structure qui existe, qui est celle du réseau, donc c'est avec elle que l'on a travaillé d'ailleurs sur le 80^e anniversaire de la Libération, et donc qui a aussi cet intérêt de pouvoir mettre en lien l'ensemble des 27 musées de la Résistance, que ce soit Chateaubriant, Nice ou d'autres, et donc de faire un travail de fond qui permet d'enrichir la connaissance en la matière. Donc ce travail là, il est appelé à perdurer, puisque les deux structures associatives, puisqu'il y avait un dilemme sur la propriété des fonds, les deux structures ont accepté de renoncer à leur propriété pour le musée, de renoncer à leur propriété qui va être transférée notamment dans le cadre du groupement d'intérêt public.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires, avec la réserve de participation de Monsieur MAILLER que l'on avait notée ? Des abstentions ? Une abstention. Des votes contre ? Donc le point est adopté, je vous remercie. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Monsieur SY vote. »

Monsieur le Maire

« Oui, on n'a noté que le vôtre, ne vous inquiétez pas, on ne vous compte pas deux fois. On a l'habitude. Alors le son a sauté, je ne sais pas si c'est la cage de Faraday.

Voilà, c'est revenu. Donc le point numéro 13, la signature d'une convention d'objectifs dans le secteur sportif, Christine ARRON. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

1 abstention,

Mme Chrysis CAPORAL

2 NPPV

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

13) Signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et les associations sportives de la Ville

Mme ARRON

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Il s'agit des conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Champigny-sur-Marne et les associations sportives de la Ville. Jusqu'à présent, nous avons deux conventions d'objectifs et de moyens avec deux associations sportives, le MSCC et le CFC 94, dont le montant de la subvention était de 23 000 €. Depuis quelques années, nous valorisons la mise à disposition des équipements sportifs, sans que cela soit contractualisé. Les conventions présentes sont une régularisation contractuelle avec les associations sportives dont le montant excède 23 000 € en incluant le coût de la valorisation des équipements. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens de manière à signer avec les différentes associations sportives champignaises.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Madame ARRON. Je voulais juste vous poser une question : vous qui êtes dans le sport, ne pensez-vous pas que, sur ce type de convention, 3 ans paraissent bien pour une association qui perçoit plus de 23 000 €, y compris en intégrant, et c'est une très bonne chose que l'on intègre les coûts de structures, parce que souvent les associations les oublient ou en tout cas n'y prêtent pas beaucoup d'attention, parce qu'effectivement cela permettra sur des sommes un peu importantes de stabiliser. Alors je ne dis pas que le montant sera forcément le même tous les ans, mais en tout cas de se dire que, pendant 3 ans, on est couvert. En général, les Villes font ce genre de choses, 3 ans, et puis après on repart sur une nouvelle convention d'objectifs et de moyens, parce qu'en général, les projets sont soit sur des idéaux olympiques, soit au moins sur 3 ans, ce qui est à peu près l'équivalent d'une catégorie d'âge, notamment quand on veut aller vers de la performance de haut niveau. »

Mme ARRON

« On pourrait, mais c'est bien aussi que ce soit sur un an parce que, dans le temps, la subvention elle peut évoluer, et aussi le coût de la valorisation peut changer. Donc il y a peut-être, à un moment donné, des associations qui ne feront plus partie justement des associations qui excèdent ces 23 000 €. »

Monsieur le Maire

« Et puis, par ailleurs, vous avez des associations sportives qui ont une activité qui fluctue. Vous avez des associations qui ont une augmentation, sur lesquelles il faut retravailler ; des associations qui ne sont pas aujourd'hui dans le périmètre et qui peuvent y entrer, d'autres qui veulent en sortir. Enfin tout n'est pas figé, et donc je crois que c'est bien que l'on puisse avoir une souplesse. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui juste, le seuil des 23 000 € est un seuil fixé par la loi mais, pour ma part, je pense que même les plus petites associations devraient avoir ce type de convention, quel que soit le montant de la subvention qu'elles peuvent avoir, même si elles sont en dessous de 23 000 €. Je pense que ne serait-ce que pour ce que vous disiez, valoriser la manière dont la collectivité met ses moyens à disposition, parce que j'ai le souvenir que dans des Villes à côté, il y a des structures qui payent leurs installations, ce qui n'est pas le cas à Champigny. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Mme ARRON

« Oui, la seule chose que je peux vous dire, c'est que, de toute façon, chaque année on revalorise justement les installations, et les associations sont au courant du montant de cette valorisation plus

les subventions qu'elles obtiennent. Je ne vois pas vraiment l'intérêt de faire des conventions pour ça. Vous voyez, là, on a fait un premier pas, on a fait une convention, enfin des conventions, pour les associations qui dépassent 23 000 € en incluant le coût de la valorisation. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 14, la convention tripartite pour le lycée Marx-Dormoy, Jean-Claude FORHAN. »

À l'unanimité

14) Approbation de la convention tripartite entre le lycée Marx-Dormoy, la Région Île-de-France et la commune de Champigny-sur-Marne relative à la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements scolaires de compétence régionale

M. FORHAN

« Oui, je vous remercie Monsieur le Maire. Approbation de la convention tripartite entre le lycée Max-Dormoy, la Région Île-de-France et la Ville de Champigny-sur-Marne relative à la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements scolaires de compétence régionale. Il est demandé au Conseil municipal d'examiner le contenu de la convention tripartite telle qu'elle est présentée par la Région Île-de-France en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable de la 6^e, 1^{re} et 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 15, Patrice LATRONCHE pour la convention avec le Studio 66. »

À l'unanimité

15) Approbation de la convention entre la Société nouvelle Studio 66 et la Ville de Champigny-sur-Marne

M. LATRONCHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne l'approbation de la nouvelle convention entre la Société nouvelle du Studio 66 et la Ville de Champigny-sur-Marne. Le cinéma Studio 66 est un partenaire important de la Ville, et la Ville souhaite continuer à soutenir cette activité utile à l'intérêt général. Il est donc proposé d'assurer la pérennité de ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention pluriannuelle de 3 ans avec la Société nouvelle Studio 66 intégrant le soutien financier de la Ville. Dans le cadre de cette convention, le cinéma Studio 66 s'engage à mener une politique tarifaire tenant compte des tarifs réduits en direction des différents publics composant sa clientèle, à proposer une programmation d'art et d'essai, et à accueillir des actions d'éducation

artistique et d'animation culturelle initiées par la Ville. En contrepartie de l'exécution des missions définies par la convention, et afin d'accompagner la réalisation des objectifs exposés, il est proposé le versement d'une subvention annuelle de 170 000 € TTC. Il est proposé également que la Ville achète des places pour une valeur nominale annuelle de 5000 € TTC sur les actions qu'elle pourra mener via ces différents réseaux. Et, dans ce cadre, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec la Société nouvelle Studio 66 pour 3 ans, d'autoriser le versement d'une subvention de 170 000 € au titre de l'année 2025 ainsi que l'achat de billets d'entrée à hauteur nominale de 5000 € par an, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et le pacte administratif et financier en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Monsieur LATRONCHE. Nous sommes tous pour, mais je souhaiterais faire une remarque. Vous avez bien souligné que c'est un partenaire privilégié, et je me souviens quand même que, quand Monsieur le Maire était élu de l'opposition, il y avait énormément de tribunes qui allaient contre. Alors c'était peut-être une organisation différente. Je trouve qu'il y a un décalage important entre le partenariat et ses écrits de l'époque. »

Monsieur le Maire

« Je vous répondrai. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Monsieur LATRONCHE, est-ce que vous pourriez nous dire quel était le montant les années précédentes ? Je ne l'ai pas en tête. »

M. LATRONCHE

« C'était le même montant : 170 000 € et 5000 € d'achat minimum de places. »

M. MAILLER

« C'est ce qui me semblait. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, en fait, il faut juste rappeler que le cinéma est propriété de la Ville, donc il est normal qu'il y ait partenariat. Je voudrais aussi signaler quand même qu'il y a une augmentation des prix des billets pour les adultes et les jeunes adultes. Je trouve que faire un prix pour les étudiants, ça n'aurait pas été de trop ; Alors peut-être que j'ai mal lu, mais voilà... Et puis, pour comparaison, les cinémas alentour, Le Bijou de Noisy-le-Grand, les billets sont à 6 €, à Villiers, c'est 5,80 €. C'était à peu près des tarifs que

l'on pratiquait jusqu'à présent. Donc il y a une forte augmentation du prix des billets. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Alors je dirais que, dans beaucoup de cinémas qui sont autour, la place est plutôt à 10 €. Donc on est encore sur un prix extrêmement attractif, sur une programmation qui est toujours à la fois en lien avec l'actualité du cinéma, et avec aussi des prestations complémentaires, qui n'apparaissent pas, puisque l'on a quelqu'un qui est en charge du suivi du cinéma, avec des opérations dans le cadre de Mon Joli Cinéma, qui sont particulièrement appréciées. On peut toujours dire qu'il faut faire moins cher, c'est un peu comme sur la géothermie, mais il y a un moment où il faut aussi assurer un minimum d'économie du dispositif.

Et puisque, Monsieur TITOV, vous rappeliez qu'effectivement j'avais fait il y a quelques années des tribunes sur le cinéma, ma tribune s'intitulait « Sauvons le cinéma Studio 66 ». Donc ce n'était pas contre le cinéma, dont je suis un ardent défenseur et un spectateur. Alors maintenant, j'ai beaucoup moins de temps, j'y vais moins souvent, mais où j'allais régulièrement, du temps même où c'était encore un cinéma Pathé que beaucoup ont connu, puisque tout à l'heure on parlait des 4-Sergents, on parlait du passé au cours des dernières décennies. Mais pour autant, quand Pathé est parti, qu'est-ce qui s'est passé ? On a eu une gestion un peu particulière de ce cinéma. La reprise a été faite par un opérateur privé qui a mis la structure même en grande difficulté, avec une phase de redressement judiciaire. La Ville est venue racheter les murs parce qu'il avait menacé de fermer le cinéma. Et l'adjoint à la culture à l'époque, qui était appelé à devenir Maire, ne voulait pas avoir un dossier qui aurait pénalisé son entrée dans la fonction de Maire. Donc on a racheté un bon prix les murs ; il est revenu un an après en disant : voilà, maintenant il faudrait racheter le fonds parce que ça ne va pas. Et donc non seulement on a racheté le fonds ou l'on perdait entre 10 et 15 000 € tous les mois, on a gardé le directeur qui plantait la gestion, on a gardé sa femme qui alourdissait la charge, on a rajouté un directeur, puis une directrice de la culture, puis une adjointe. On avait au total 5 dirigeants pour 9 employés. Donc on est passé de 10 000 à 15 000 € de pertes tous les mois. C'est pour ça que je disais « Sauvons le cinéma », opérons une autre gestion. Et enfin, peut-être parce qu'on l'a dit à plusieurs reprises, je n'ai aucune volonté de dire que c'est ma position dans l'opposition qui a changé les choses, même si nous avons mobilisé pour faire en sorte que tout le monde comprenne les enjeux de la disparition d'un cinéma en centre-ville, ce qui est quand même beaucoup plus dur aujourd'hui, le mode de consommation du cinéma a beaucoup changé, notamment avec tous les équipements qui existent à la maison aujourd'hui. On voit bien que le public n'est pas revenu dans les salles après le COVID, et on le voit encore, on n'est plus du tout dans les mêmes chiffres que ce qu'on l'on a connu à cette époque-là. Mais c'est pour ça aussi que j'avais poussé à ce que, effectivement, des travaux soient engagés. Et la Région avait participé, jusqu'à 700 000 € pour cet équipement. Vous voyez que quand on dit : on a soutenu, moi j'ai soutenu au niveau de la Région pour faire en sorte que l'on reparte sur un équipement de qualité, parce que les bons virages n'avaient pas été pris à ce moment-là. Il y avait un refus de l'équipe d'alors, je parle d'il y a quelques années, d'investir dans le numérique. Pourtant, ça avait été conseillé par un élu de l'opposition, qui était un professionnel du cinéma, qui aujourd'hui est Maire. Ce n'est pas moi, c'est le maire de Chennevières, qui était conseiller municipal ici et qui avait conseillé cela. Parce qu'il connaissait bien le secteur, et il n'a pas été entendu. Quelques années après, cela a été entendu. Aujourd'hui, on a la société Megarama qui gère depuis quelques années. Ce n'est pas si simple parce que, comme je le disais, on n'est pas revenu au taux de fréquentation que l'on avait auparavant. Mais, en tout cas, le modèle tient avec le soutien de la Ville. Je crois que c'est quand même

important que, dans le centre ville, on puisse avoir cela, d'autant que d'autres cinémas ont rouvert, notamment à Chennevières. Je pense que le Maire, qui est aussi très féru de cinéma, y est pour quelque chose. Avec les difficultés que l'on connaît aujourd'hui sur ce cinéma d'ailleurs, l'offre est quand même plus compliquée à la suite du COVID. Fabrice vient de le dire, mais il y a aussi un environnement à créer. Et c'est ce que l'on fait avec le projet de revitalisation du centre-ville : faire en sorte que l'on ait un peu plus d'offres en termes de commerces, et notamment de restauration, parce que cela fonctionne bien souvent ensemble avec le cinéma. On peut aller dîner avant ou après, et aujourd'hui c'est un des éléments qui manquent un peu. Donc tout ça, ça va se travailler. Vous verrez des annonces dans les tout prochains jours d'arrivées de nouveaux commerces à Champigny qui vont donner une vraie dynamique. Et donc je pense que l'on aura, en tout cas je le souhaite, et l'arrivée aussi de nouveaux équipements participera à ce que, comme on aura un peu plus de population, on peut espérer que l'on aura un peu plus de fréquentation de ce cinéma. Madame CAPORAL et ensuite Patrice LATRONCHE. »

Mme CAPORAL

« Ça n'empêche pas que, connaissant les jeunes et les étudiants, qui sont ceux qui aiment sortir et aller au cinéma, si on veut fidéliser une clientèle, leur offrir des billets à leur portée, c'est tout de même un avantage. Et ce serait bien qu'il y ait un tarif étudiant, un tarif jeune, je ne sais pas. Mais en tout cas, un tarif qui corresponde à leur âge. »

Monsieur le Maire

« Patrice LATRONCHE. »

M. LATRONCHE

« Madame CAPORAL, merci pour votre intervention au débat. Est-ce que vous avez lu la convention ? Vous avez lu la convention tripartite ? »

Mme CAPORAL

« Je l'ai lue en diagonale. »

M. LATRONCHE

« Ah... »

Mme CAPORAL

« Peut-être que ça m'aura échappé. »

M. LATRONCHE

« Ça arrive à tout le monde seulement, avant de critiquer, à ce moment-là, lisez correctement ces conventions. Vous verrez qu'effectivement, vous avez des tarifs réduits pour les étudiants. La convention a été refaite. Les tarifs qui étaient pratiqués. Le prix des tarifs pleins était à combien, vous m'avez dit tout à l'heure, Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL

« 7 €. »

M. LATRONCHE

« Non, avant, avant cette délibération. »

Mme CAPORAL

« Je n'ai pas d'idée. »

M. LATRONCHE

« Vous avez dit 5,80, mais on était un peu plus cher. »

Mme CAPORAL

« Je ne parlais pas de Champigny, je parlais de Villiers. »

M. LATRONCHE

« Madame CAPORAL, je termine. Si vous regardez l'ancienne convention que l'on a travaillée, pour, à la fois, conserver les tarifs pour les moins de 12 ans à 2,50 €, ce qui n'était pas le cas lors des précédentes conventions, les tarifs étaient plus élevés. Vous avez aussi les tarifs pour les centres de loisirs qui ont été diminués, parce qu'en fait, les centres de loisirs campinois allaient ailleurs, parce que c'était trop cher au Studio 66. Donc on a diminué les tarifs pour les centres de loisirs ainsi que les spectateurs de moins de 12 ans. Il y a donc un tarif réduit. Et je voulais vous dire aussi que les tarifs dataient de 2017, et nous sommes en 2025. Il est normal que, vous parlez régulièrement de l'inflation et du pouvoir d'achat, mais c'est aussi valable pour les cinémas, c'est-à-dire que l'on a un équilibre économique à trouver avec notre partenaire qui est Megarama. Entre 2017 et 2025, vous avez une inflation qui est très élevée, et l'augmentation des tarifs qui sont là, ça a été travaillé avec Megarama pour que l'on respecte le prix des places qui soit cohérent avec les structures. Et quand on regarde les cinémas autour, vous avez énormément de cinémas dont les places sont à 12 €, 13 €. Nous, on préserve le fait que les tarifs sont à 2,50 € pour les moins de 12 ans, et que vous avez des centres de loisirs campinois qui puissent venir, en respectant un équilibre économique, puisqu'il faut parler avec une approche globale et générale pour que le Studio 66 reste un lieu attractif et de culture. »

Monsieur le Maire

« Merci Patrice. Je pense que les propos sont clairs. Effectivement, il faut fournir un peu les choses en détail. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, alors on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est un vote à l'unanimité, et c'est une bonne chose. Point suivant, le règlement intérieur sur le conservatoire de Champigny. Là aussi, on avait pris beaucoup de retard sur ce sujet, et donc nous rattrapons le retard : Philippe BOULAY. »

À l'unanimité

16) Adoption du règlement intérieur du conservatoire de Champigny-sur-Marne

M. BOULAY

« Merci Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est donc l'adoption du règlement intérieur du conservatoire de Champigny-sur-Marne. Il est demandé au Conseil municipal de valider ce règlement intérieur.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Madame CAPORAL, c'est un vote ou c'est une intervention ? »

Mme CAPORAL

« C'est une question. C'est une question, en fait. J'aimerais savoir de quelle manière les professeurs ont pu être intégrés à la rédaction de ce règlement. J'ai vu qu'il y avait des représentants des professeurs et des représentants des élèves. Donc ça, c'est une bonne chose. Est-ce que ça a été validé par toutes les équipes, aussi bien les élèves que les professeurs ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Patrice LATRONCHE. »

M. LATRONCHE

« Effectivement, Madame CAPORAL, il y a eu des élections au niveau des représentants pour les parents d'élèves, à la fois pour les élèves et pour les professeurs. Donc les professeurs, qui étaient conviés aux réunions pour établir et rédiger ce règlement intérieur, ont été élus par leurs pairs. »

Mme CAPORAL

« Ce n'était pas tout à fait la question que je posais. Est-ce que ça a été validé ensuite par l'ensemble des professeurs ? »

M. LATRONCHE

« Tout à fait. Cela a été validé par l'ensemble des présents. Les réunions se sont faites en Conseil d'établissement. »

Monsieur le Maire

« Et la validation ultime, elle intervient lors de ce Conseil puisque l'on va pouvoir le voter. S'il n'y a pas de remarques complémentaires, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 17, l'approbation de la création de la SPLA-IN Marne Est Aménagement. Philippe DUBUS. »

À l'unanimité

17) Approbation de la création de la SPLA-IN Marne Est Aménagement, des statuts et du pacte d'actionnaires de la société

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc approbation de la création de la SPLA-IN. Alors déjà, qu'est-ce qu'une SPLA-IN, parce qu'il y en a quand même très peu en France ? Eh bien là SPLA-IN est un outil d'aménagement créé par la loi 2017-257 du 28 février 2017 - donc c'est récent - relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui autorise l'État ou l'un de ses établissements publics à créer avec une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales une société à publique locale d'aménagement d'intérêt national compétente pour organiser, réaliser ou contrôler toute action ou opération d'aménagement relevant de la compétence de ses actionnaires, en l'occurrence l'État à travers son établissement public d'aménagement.

Donc ça, je pense que c'est une excellente nouvelle pour Champigny parce que, aujourd'hui, on le verra sur toute la zone de la gare des trois communes, Villiers, Champigny et Bry, nous avons un aménagement d'intérêt national, c'est-à-dire qu'aujourd'hui l'État va pouvoir nous aider et prendre l'importance de ce site en main pour réussir l'aménagement et avoir un outil opérationnel qui va permettre en fait de développer cette partie-là. Et c'était un outil qui n'existait pas ; il n'y avait pas d'outil opérationnel. En plus, là on a un outil opérationnel classé d'intérêt national.

Alors cet outil opérationnel, aujourd'hui, il aura la possibilité - et ça c'est important - d'aménager un territoire et d'intervenir sur plusieurs opérations sur le territoire, de simplifier la gouvernance des projets d'aménagement majeurs tout en limitant les risques financiers pour les actionnaires. Donc chacun des actionnaires, on le verra en dessous, aujourd'hui, ce risque est dans cette structure, donc la gouvernance rapprochée, une structure in-house, ce qui permet aux actionnaires de se voir confier de manière directe une concession d'aménagement sans mise en concurrence, une structure qui porte les risques de ses opérations, ce qui permet d'intervenir sur des opérations plus complexes sur le plan économique. Donc là, aujourd'hui, c'est un vrai outil opérationnel pour réussir ces aménagements.

Le site sur lequel là SPLA-IN intervient, eh bien on est sur le site de la gare Villiers-Bry-Champigny, et plus particulièrement depuis 2023, on a une mise en place d'une réflexion d'un projet partenarial d'aménagement, donc PPA. On a déjà effectivement présenté ses missions ici dans le cadre d'un Conseil municipal précédent. Eh bien les missions du PPA pourront être prises en charge par cette SPLA-IN, et puis, comme on a une partie qui est sur Villiers dans le PPA, ce sera la SPLA-IN de Noisy Est qui s'occupera de la partie Villiers. Mais pour notre secteur, c'est cette SPLA-IN qui pourra agir dans ce cadre. Donc aujourd'hui, cette SPLA-IN a des moyens. L'objet, c'est la réalisation de toute opération d'aménagement relevant du code de l'urbanisme, donc elle pourra notamment procéder à l'étude de tous actes nécessaires à la réalisation d'actions d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques. On se souvient que l'on est dans un espace que l'on appelait le bassin économique et écologique, donc on est complètement dans ce cadre-là, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti des espaces naturels.

Donc voilà un outil qui va permettre de travailler. Son nom : elle va s'appeler SPLA-IN Marne Est Aménagement. Son siège social sera au Territoire, le Territoire ayant dans la participation du capital, ayant effectivement la compétence urbanisme, le territoire Paris Est Marne et Bois a 51 % du capital. C'est la compétence que l'on a aujourd'hui dans le secteur. L'EpaMarne, l'établissement public

d'aménagement, donc l'outil de l'État, aura 34 %. Et la ville de Champigny sera présente avec ses 15 %, elle pourra comme ça être au Conseil d'administration et pourra participer à ses décisions et à cette gouvernance de cette nouvelle SPLA-IN. Voilà les différents éléments, et donc on demande d'approuver effectivement la création de cet outil.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et de la 1^{re} commission.

Il y a eu une observation de Monsieur LURIER pendant la séance de la 1^{re} commission : l'objet social de la SPLA-IN permet-il, au-delà des études, la construction de bâtiments écologiques, de logements, d'aménagements, etc. ? La réponse est évidemment oui, d'après tout ce que je viens de vous décrire dans le détail de toutes ses missions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors petite précision qui a son importance. Sur les statuts, vous verrez en page 2 - j'avais demandé à ce que cela soit corrigé, ce qui a été renvoyé ne l'a pas été - il est précisé à l'article 4 que le siège social est fixé au siège social du Territoire. En fait, c'est le siège administratif du Territoire ; le siège social, c'est la mairie de Champigny, puisque c'est la commune la plus importante du Territoire. Le siège social, juridiquement, est à Champigny, et c'est le siège administratif, qui est un petit élément à repreciser. On va avoir à adopter bien évidemment le principe de la création de cette SPLA-IN, d'approuver les statuts tels qu'ils sont présentés, et de désigner un représentant de la collectivité. Alors je propose que ce soit Philippe DUBUS qui soit le représentant de la Ville. Moi j'y serai aussi bien évidemment, mais au titre de l'EPT, comme deux autres Maires qui sont concernés. Il y aura aussi le Maire de Villiers et le Maire de Bry, puisque l'on est sur le même périmètre d'intervention que d'autres représentants et le conseil d'administration d'EpaMarne.

Voilà pour être tout à fait transparent sur ce dispositif, qui est un outil extrêmement important, dont nous avons besoin pour, effectivement, concevoir le futur de ce secteur. Et avant de concevoir, nous avons aussi 17 études à réaliser, réglementaires, que ce soient des études environnementales, des études d'impact. Enfin il y a tout un tas d'études. À l'heure où certains parlent, dans les sphères gouvernementales, de simplification administrative, on aimerait bien que ce soit un peu plus concret. 17 études, c'est quand même long. Cela veut dire que nous n'aurons pas de processus véritablement opérationnel qui pourra démarrer avant 2 ans, mais en tout cas, on disposera de tous les outils nécessaires, d'un point de vue juridique, pour pouvoir avancer sur ce secteur qui, je le rappelle, il y a 50 ans, était neutralisé par l'État, dont les terrains ont été revendus à l'aménageur il y a quelques années, à EpaMarne, et sur lequel, pour l'instant, il n'y a pas eu d'évolution extrêmement importante, et qui constitue, au cœur de notre Ville, une véritable cicatrice. Donc il est temps maintenant de se doter de l'outil un peu chirurgical, pour le coup, pour recoudre cette plaie, et faire en sorte que nous puissions rattacher la partie du haut et la partie du bas, en réaménageant tout ce secteur qui a coupé quand même la ville en deux. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, une première question. Il y avait une étude qui était promise pour, je pense, la fin de l'année dernière. Vous m'aviez dit au précédent Conseil municipal que ça ne devait pas tarder, et je demande où cela en est, parce que vous n'en avez plus parlé. Et si elle existe, j'aimerais bien en avoir connaissance. C'est la première chose. D'autre part, est-ce qu'il y a dans certains de ces contrats et dans ces structures des possibilités de véto pour les villes ou pas ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« J'avais deux questions subsidiaires, et puis une remarque. La première question c'est : puisqu'il s'agit d'une structure qui va concerner les alentours de la gare des trois communes, pourquoi n'y a-t-il pas une seule SPLA-IN créée avec EpaMarne, le Territoire et les trois communes en question ? J'ai lu, si je ne m'abuse, d'ailleurs vous l'avez dit, qu'il va y avoir une autre structure, une SPLA-IN pour Villiers, et je n'ai rien vu pour Bry. Je ne sais pas s'il y en aura une pour Bry, mais c'est ma question : pourquoi il n'y en a pas en fait qu'une, puisque ça concerne un territoire d'intérêt national donné ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu une société de faite ? Voilà pour cette question.

L'autre question qui me triture, qui me taraude, et en commission, je l'avais évoquée : est-ce que, vu la forme de la structure, la répartition du capital et la gouvernance qui est prévue, est-ce qu'il n'y a pas une forme de perte d'indépendance de notre commune par rapport à cette société ? Tant que tout va bien...

(Coupure d'électricité)

Est-ce qu'il n'y a pas une forme de perte d'indépendance de la commune par rapport aux projets qui peuvent être mis en œuvre puisque, n'ayant pas la majorité du capital et des voix, on peut se voir imposer par les autres protagonistes ou les autres actionnaires un projet qui ne correspondrait pas forcément aux attentes que peut avoir la Ville. Voilà l'objet de ma question.

Et puis je tiens quand même à rappeler, alors c'est vrai que ça nous avantage, a priori, le fait de la situation *In-house*, mais d'après ce que j'ai pu en lire, j'ai cherché un petit moment avant de trouver ce que cet anglicisme recouvrait, eh bien en réalité, c'est un dispositif qui a été adopté pour en fait déroger aux règles de concurrence ou de mises en marché en concurrence imposées par l'Europe. Là, je m'étonne un peu, je m'étonne un peu quand même de ce sujet, parce que ça veut dire qu'il y a un doute. Moi je traduirais ça par « entre copains » à partir du moment où il y a une forme de contrôle qui disparaît, à partir du moment où l'on ne se soumet pas à la règle de la concurrence habituelle. Pour des gens qui ont en permanence le respect des règles européennes quand il s'agit des diktats financiers, le respect des 3 % de déficit, etc. eh bien je m'étonne un peu, je trouve ça un peu curieux. Donc voilà pourquoi, par rapport à ce projet, je suis dubitatif et, personnellement, moi je m'abstiendrai.

J'oubliais de préciser, excusez-moi Monsieur le Maire, j'ai poussé un peu mes recherches et concernant EpaMarne, j'ai découvert le dernier rapport en date de la Cour des comptes, qui n'était pas particulièrement élogieux, quand même, à l'égard de cet établissement qui, certes, a une cinquantaine d'années, si je ne me trompe pas, mais à l'intérieur, que ce soit en termes de procédures, de gouvernance, tout ça, il m'a quand même semblé que les magistrats de la cour, en l'occurrence, pointaient quelques laisser-aller. Donc cela renforce d'autant plus ma défiance à l'égard de ce projet. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Eh bien j'essaierai de vous éclaircir là-dessus. Monsieur MAILLER, je crois que vous aviez une intervention ? »

M. MAILLER

« Oui, absolument Monsieur le Maire. Et là, du coup, avec les éléments que vous avez rapportés, ça m'a encore plus mis dans le doute sur cette structure. Déjà on n'a que deux documents. On n'a que les statuts et la charte, qui reprennent plus ou moins un certain nombre de choses. Moi j'avais une même question, un peu, que mes collègues : pourquoi, du coup c'est pour ça que ça m'a un peu troublé ce que vous avez dit, en disant que ceux qui représentaient l'EPT seraient les représentants des Maires de Bry, enfin les représentants de Bry et Villiers, alors c'est écrit nulle part et que, d'autre part, il y a effectivement la SPLA-IN MGP Villiers qui était visible de l'autre côté, alors pourquoi en faire deux alors que, a priori, on ne va certainement pas être sur le même terrain, même si l'une c'est plus autour de la gare, semble-t-il. Donc il y a déjà ça.

Sur les statuts, on a mis 6 membres, sauf que dans les statuts, à l'article 2, on vous dit que c'est entre 3 et 8 avec une possibilité de plus 1. J'aimerais bien savoir quelle est la bonne version.

Monsieur le Maire : « 6. »

M. MAILLER

« Mais c'est passé dans les statuts, à l'article 12, je vous laisserai lire. Vous pourrez aller regarder. Alors après on parle, à l'article 19, d'une assemblée générale. Alors je ne comprends pas qui est membre de l'assemblée générale. Ce n'est pas précisé. Est-ce que ce sont les mêmes ou pas ? Parce que, après, quand on lit un peu plus loin, notamment sur la rémunération des administrateurs, un peu avant, on vous dit : L'assemblée générale peut amener aux administrateurs, en rémunération de leur activité, des jetons de présence et un conseil d'administration, donc qui est composé des 6 membres, répartit librement cette rémunération entre ses membres. C'est un peu un entre-soi, parce que je ne sais pas qui est membre de l'assemblée générale, hormis les fameux administrateurs. Après il y a une notion de censeur, je n'ai pas compris ce que c'était, je ne sais pas qui c'est, je ne sais pas à quoi il sert en plus. Et puis, en plus, ce qui est gênant quand même un peu dans cette structure, c'est que l'on pérennise l'intervention, on le voit bien ; on parle d'orientations stratégiques, mais on ne sait absolument pas de quoi il s'agit. Et quand on lit à l'intérieur, il y a effectivement l'aménagement urbain, la gare et l'environnement. Sauf que l'on sait qu'il n'y a pas des enjeux majeurs sur la vidéo en termes d'environnement et peut-être de coulée verte, mais en tout cas de maintien de certains espaces qui pourraient servir à autre chose que rester des espaces verts. En fait, tout ça, je pense que ça sort du contrôle du Conseil municipal puisque, même s'il y a des rapports qui sont faits régulièrement, a priori, par ce genre de structure, une fois que les décisions sont prises, on n'a plus grand choix.

Et puis même question : pourquoi la Ville de Champigny, si c'est quelque chose d'intéressant pour elle, n'est pas majoritaire et qu'elle se voit imposer des choses par l'EPT et par EpaMarne là-dessus ? Dernière question : vous êtes toujours administrateur à EpaMarne ? Ça pose quand même des questions. Vous l'étiez à un moment donné, il me semble. »

Monsieur le Maire

« Vous avez d'autres questions ? »

M. MAILLER

« Euh attendez, je vais peut-être... Excusez-moi de faire mon travail...

(Protestations et brouhaha)

M. MAILLER

« Eh oui, c'est ça. »

Monsieur le Maire

« Vous avez quelque chose à dire ou pas ? »

M. MAILLER

« Je suis en train de regarder. Ça ira pour moi. »

Monsieur le Maire

« Bien. Vous voulez bien couper votre micro, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Ah pardon. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors pour répondre déjà à la première question de Madame CAPORAL, oui, on a annoncé une étude d'urbanisme pour voir toutes les contraintes réglementaires, pour voir ce qui pourrait être fait, parce que l'on veut éviter de se retrouver dans l'écueil qui était celui de la précédente majorité où, sur les Simonettes Nord, on a eu un premier projet qui était un centre commercial qui n'a jamais vu le jour, ensuite on a eu un autre projet, qui était envisagé mais qui a été retoqué par l'autorité environnementale en 2021, et donc on a pris les choses autrement. On étudie avec un cabinet d'urbanisme ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire, et on soumet, on ne va pas dire un projet, parce que ce n'est pas un projet, des faisabilités de ce qui pourrait se faire à l'autorité environnementale pour qu'elle nous dise si l'on peut avancer ou pas. Plutôt que de travailler, comme cela a été fait dans le passé, pendant quatre, cinq, six ans et être retoqués à la fin. Je crois que c'est plus pertinent de présenter des orientations plus qu'un projet pour dire : ben voilà ce que l'on pense qu'il est possible de faire, et on attendra d'avoir l'avis de l'autorité environnementale pour passer un nouveau cap. Ce cap, il va se faire notamment avec cette nouvelle structure. Alors pour répondre à votre question, pourquoi on n'a pas fait avec Villiers ? Vous dites : ben oui, quand même, Villiers serait dedans. Pour une raison extrêmement simple, c'est que Villiers a rejoint une SPLA-IN qui existait déjà, qui est celle de Noisy, et donc ils ont souhaité, parce qu'ils ont des zones en commun aujourd'hui, pouvoir rejoindre cette structure-là. Il se trouve que Jacques-Alain BÉNISTI, le Maire de Villiers-sur-Marne, est aussi en charge des questions d'aménagement à la Métropole. Et donc il a préféré rentrer dans ce dispositif-là. Il m'a effectivement proposé que l'on puisse intégrer cette SPLA-IN. Je n'ai pas souhaité le faire, parce qu'il ne m'a pas semblé extrêmement pertinent d'être dans des comptes identiques, parce que la SPLA-IN, elle va avoir des comptes, c'est une société. Compte tenu de l'importance de ce qu'est le projet Marne Europe, au regard de ce que nous, nous avons, et c'est ce qui est ressorti des premières orientations du bassin économique et écologique, on a une dimension écologique importante. On n'est pas sur des tours de R+15, R+20, voire R+30. Cela avait été envisagé un temps sur le projet de Marne Europe. On n'est pas du tout dans les mêmes projets, et on n'est pas du tout dans les mêmes questions de bilan économique. Et donc on n'a pas souhaité avoir la même structure pour avoir des comptes différents. Et je crois que c'est important de garder, au fond, une certaine autonomie, ce qui répond à votre demande de tout à l'heure. Mais je crois que c'est aussi

important que les Maires qui sont autour soient éclairés sur ce que nous faisons, et comme nous sommes éclairés de ce qu'ils font dans leur ville, nous avons une gare en commun, puisque c'est la gare de Villiers-Champigny-Bry, que nous sommes effectivement tous les trois aussi au Conseil d'administration, alors avec des statuts différents, certains titulaires, d'autres suppléants au conseil d'administration d'EpaMarne, ce qui ne pose strictement aucun problème sur le plan juridique, et que la compétence aménagement, elle est revenue au Territoire. Elle ne dépend plus de la Ville, d'où cette répartition capitaliste. Mais, en l'occurrence, rien ne se fera contre l'avis de la Ville. C'est bien évidemment la municipalité qui exprime ce qu'elle souhaite, ce qui est mis en accord avec EpaMarne. Et je rappelle que ce n'est pas moi qui ai choisi EpaMarne. C'était l'ancienne équipe municipale, donc... Non, non, mais parce que Monsieur LURIER, on va se dire un peu les choses. Comme vous aviez l'air de dire : oui, c'est un peu entre copains. Je me permettrai... »

M. LURIER (*hors micro*)

« J'ai dit que le *in house* faisait entre copains. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais cela laisse supposer certaines choses... »

M. LURIER (*hors micro*)

(Inaudible)

Monsieur le Maire

« Ah non, mais attendez, je précise les choses, vous pourrez reprendre la parole après. Ça a l'air de dire entre copains. Ça a l'air de dire des choses qui ne seraient pas tout à fait saines. Moi je me souviens, et je citerai un ancien élu, paix à son âme puisqu'il n'est plus là, qui était Yves FUCHS, qui a dit dans cette assemblée pour la désignation de l'aménageur qui était prévue sur les Simonettes : « The Winner is, comme toujours, la SADEV. » Et là, je ne sais pas si c'était entre copains, je crois que le bon terme, ce serait plutôt entre camarades, puisqu'il n'aura échappé à personne que l'aménageur du Département ne dépend même plus du Département. Aujourd'hui, son capital est en partie au Département, mais aussi et surtout dans le T12 et à la Ville de Bagneux. Chacun sait ici dans cette assemblée que la Ville de Bagneux fait partie du Département du Val-de-Marne... Elle est surtout avec un Maire qui est communiste. Donc on a changé le capital de la structure capitaliste de la SADEV, quelques semaines avant les élections départementales, pour ne pas perdre la main sur la SADEV. Je ne sais pas si ça, c'est très, très propre, mais en tout cas, je laisse chacun imaginer ce qu'il souhaite sur le sujet. Mais, en tout cas, on voit bien qu'il y avait certainement cette forme d'intérêt pour vouloir garder l'aménageur public du Département du Val-de-Marne, qui a été désigné, à défaut d'autre concurrence, avec des aménageurs qui refusaient d'aller se présenter parce que l'on savait qui allait être soutenu. Vous voyez, nous, on a fait une consultation d'aménageurs il n'y a pas longtemps, qui a été gérée par le Territoire, puisque c'est sa compétence l'aménagement, sur le projet du Bois-l'Abbé. Ce n'est pas nous qui avons choisi. Moi, je n'ai pas pu participer à la commission. Christian FAUTRÉ a pu participer à la commission. Je vous invite à échanger avec lui puisque l'on avait un représentant d'un membre de la minorité. Et donc comme il est conseiller territorial, il a pu y participer. Il faut vous dire que ce n'était pas forcément le choix que l'on aurait fait, mais c'était la meilleure offre. Voilà. C'était la meilleure offre sur le papier. On verra après si elle se confirme, en tout cas je l'espère, dans la mise en œuvre. Mais, en tout état de cause, cette structure elle ne nous permet pas de déroger à la

concurrence comme vous l'avez évoqué. Elle nous permet d'intégrer un capital pour pouvoir avoir la main, justement, sur ce qui va être fait, et pas de confier cela à un aménageur qui ne serait pas dans les coûts de ce que l'on souhaite faire. EpaMarne, j'ai eu l'occasion d'échanger puisque je suis effectivement au Conseil d'administration de cet établissement public, et je peux vous dire que, quand j'échange avec les Maires de toutes les communes qui sont concernées, et vous avez des communes de toutes tailles sur le périmètre d'EpaMarne ou d'EpaFrance puisque, pour Disney, c'était EpaFrance qui a été mis en œuvre, eh bien rien ne se fait contre l'avis des Maires. Ce sont les Maires qui décident s'ils veulent à un endroit du développement économique, du logement, un équipement public. Alors après, il y a des équations de bilan d'aménagement. Bien évidemment. Ce n'est pas le maire qui va dire : je veux que l'on me fasse trois écoles et il n'y aura pas de logement, parce que souvent, le logement est un élément extrêmement important dans les décisions d'aménagement. Mais, pour autant, au regard des contraintes de ce qu'est un bilan d'aménagement, il n'en reste pas moins que cela se fait dans le dialogue permanent entre les élus d'une Ville et l'Établissement public d'aménagement, puisque cette SPLA-IN dépendra effectivement, d'un point de vue juridique, aussi de l'aménageur. Donc voilà. Je pense que c'est un outil qui est très utile, qui est innovant. En tout cas, ça a l'air de bien fonctionner sur Noisy. Moi, j'ai eu l'occasion d'en échanger avec la Maire de Noisy, elle en est tout à fait satisfaite. On va voir effectivement comment on va mettre en œuvre.

Le rapport de la chambre régionale des comptes, écoutez, oui, il y a quelques remarques. J'en ai vu d'autres, que ce soit sur la Ville de Champigny ou la SADEV, qui étaient encore beaucoup moins élogieux. Donc je pense qu'il n'y a pas de difficultés particulières, comme on a eu l'occasion d'en échanger au cours d'un Conseil d'administration. Je crois qu'il y a des équipes qui sont vraiment compétentes à EpaMarne, il y a un vrai savoir-faire. J'aurais aimé d'ailleurs que le savoir-faire, qui existe aussi à la SADEV, puisse rester à la main du Département, ça n'a pas été le cas, mais EpaMarne a un vrai savoir-faire, justement pour trouver la bonne équation entre les espaces naturels, des espaces de développement économique et des espaces de construction de logements, d'équipements et d'infrastructures publiques. Ils ont un véritable savoir-faire depuis de nombreuses décennies. C'est une structure qui a été mise en œuvre il y a déjà 50 ans. C'était la volonté des Villes nouvelles qui avaient été poussées par le président de la République de l'époque, qui était Valéry GISCARD D'ESTAING. Je pense que l'on est sur des schémas qui fonctionnent bien. Je n'ai pas vu de Maire me disant : c'est impossible de travailler avec EpaMarne, ça ne marche pas. Et pourtant les Maires sont de toutes tendances confondues sur ce secteur. Vous avez des Maires de toutes tendances, des villes différentes. Il y a eu des mouvements politiques dans toutes ces villes, en 50 ans bien évidemment. Et pour autant, je n'ai jamais rencontré un élu disant qu'il était insatisfait du travail réalisé. Donc je pense que l'on a une nouvelle page à écrire ; en tout cas, on a un nouveau quartier à faire naître. Il y a bien évidemment tout ce lien à faire avec les autres Villes. On va avoir la Cité du cinéma, et ça va être un magnifique projet à Bry. On a tout le pôle autour de Marne Europe à Villiers. Il y a ce que nous, nous avons à construire, parce que nous avons pris du retard ; nous n'avons pas de projet encore préconstruit. C'est justement ce que l'on va faire, mais au regard des 17 études que l'on va enclencher dans le cadre de cette SPLA-IN. Voilà. J'espère vous avoir éclairés. Peut-être que vous modifierez votre position de vote, ou pas... comme vous l'entendez, bien évidemment. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, en fin de compte, pour répondre à ma question sur le droit de veto : en fait, il y a, de fait, un droit de veto, mais pas écrit dans les textes. C'est ça ? »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de droit de veto, on travaille en co-construction. Je ne vais pas dire : je pose un veto, alors que l'on construit avec quelqu'un. Ça n'a pas de sens. »

Mme CAPORAL

« D'accord, mais si vous êtes réellement opposé à quelque chose, a priori, ça ne se fait pas. »

Monsieur le Maire

« Ah ben non, c'est ce que je viens de vous dire. »

Mme CAPORAL

« D'accord. Et pour l'autre question que je vous avais posée, est-ce que je peux avoir le document qui constitue l'étude dont vous avez parlé, où il y a quelques conseils à propos de la VDO et de toute cette zone ? »

Monsieur le Maire

« Je vous ai déjà répondu, mais je vous redis les éléments. Pour l'instant, il n'y a pas une étude, il y a des orientations que l'on a travaillées avec un urbaniste. Donc c'est ce que l'on va soumettre à l'autorité environnementale pour nous dire si l'on est dans les clous ou pas sur les orientations. Après, on va avoir 17 études... »

Mme CAPORAL

« D'accord. Donc il n'y a pas de document écrit ? »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de document, mais je ne vais pas vous donner mes mails. »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas ce que je vous demande. »

Monsieur le Maire

« D'accord. Pour l'instant, il y a des orientations que l'on a travaillées ; il y a des échanges constructifs, mais il n'y a pas encore une étude définitive puisque, comme je viens de vous le dire, on va entamer 17 études dans le cadre de cette SPLA-IN sur des sujets totalement différents, mais complètement obligatoires. Et donc on aura effectivement, je pense, dans 18 ou 24 mois, les retours sur l'ensemble de ces études et de la faisabilité que l'on pourra sortir à ce moment-là. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. J'attends toujours mes réponses sur les questions que j'ai posées sur l'organisation de l'assemblée générale, parce que cela me paraît quand même important, et puis le fait aussi qu'à mon sens, il manque un certain nombre de précisions sur les priorités, puisque s'il y a une charte, en général, elle est faite pour se donner un peu des orientations stratégiques et des priorités. Aucune garantie que, derrière, on ne fasse pas du tout béton ou du tout autre chose que de la valorisation des espaces verts, parce qu'il n'y a pas de priorisations dedans. Pareil, moi ce qui me gêne un peu, c'est le contrôle de ce type de structure, notamment par notre Conseil municipal, par les

rapports, et le fait que, comme il n'y a, dans cette configuration, aucun représentant éventuellement, de l'opposition municipale. Et puis comment les citoyens, les acteurs locaux peuvent contrôler ce genre de choses et être associés ? Moi, il y a beaucoup d'éléments qui me manquent. Déjà je voudrais avoir les réponses sur mes questions, et je pense que l'on votera contre, dans le sens où ça me paraît très nébuleux et pas très clair. Et je pense que l'on pourrait peut-être fusionner avec celle de Villiers, qui serait quelque chose d'un peu plus conséquent et peut-être de plus ouvert. »

Monsieur le Maire

« Bien, écoutez, non je ne pense pas que ce soit l'intérêt de la Ville de Champigny - moi je défends ici l'intérêt de la Ville de Champigny - de fusionner la structure avec Villiers. Je vous l'ai expliqué : quand vous avez des tours et des sujets de compensation écologique à trouver à Villiers, ce n'est pas à la Ville de Champigny de trouver les compensations de Villiers sur le plan écologique. Ce n'est certainement pas à Villiers de capter la valeur et à Champigny d'avoir des contraintes. Villiers a eu des contraintes écologiques aussi. Je rappelle que le fameux terrain de golf, le petit terrain de golf, le petit practice qui existait, n'était autre qu'un amoncellement de terre polluée qui a coûté plusieurs dizaines de millions pour le dépolluer, avec une aide vraiment conséquente de l'État, et le rôle qu'a joué EpaMarne pour récupérer le financement, dans le cadre de ce sujet, a été extrêmement important. Alors vous dites : on n'a pas les orientations stratégiques dans le détail. Est-ce que l'on va faire de l'écologie un peu plus, un peu moins ? Ce n'est pas le sujet. Le sujet n'est pas encore là. Si vous avez simplement écouté ce que j'ai eu l'occasion d'évoquer, c'est que, pour l'instant, on décide ce soir de se doter, ou pas, de l'outil pour pouvoir avancer. Et, pour l'instant, moi je ne peux pas vous dire ce qui va en sortir pour une raison simple, c'est que l'on a besoin justement des études d'impact, des études sur tous les points. Aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'il y a sur ce secteur, rien n'a été fait. Donc on a besoin d'avoir ces 17 études réglementaires. Je peux vous dire que je ne pensais pas que l'on en aurait besoin d'autant, mais c'est la loi, pour pouvoir ensuite dire : eh bien là, il y a peut-être quelque chose que l'on ne pourra pas faire. C'est exactement ce qui s'est passé sur les Simonettes nord. Il y a un projet qui a été conçu, qui était clair, que je ne partageais pas, mais qui était clair. En revanche, qu'a dit l'autorité environnementale ? Non, dans ce coin-là, il y a une zone humide, donc on neutralise 2 hectares sur les 5. Donc pour éviter cela, on fait des études mais, pour pouvoir faire des études, il faut un outil pour les porter. Sinon c'est la Ville qui doit faire ces 17 études, alors que l'on n'a pas la compétence aménagement. On ne l'a plus, c'est le Territoire. Et le Territoire lui dit : moi je n'ai pas toutes les ressources en propre pour le faire. Pour tout vous dire, le Territoire ne voulait pas se saisir de la compétence aménagement. C'est moi qui ai fait bouger les lignes, parce que je voulais que le Territoire apporte aussi sa part au financement, notamment sur le Bois-l'Abbé, que ce ne soit pas la ville qui porte cet élément-là. Cela nous a permis de récupérer plusieurs millions, que nous n'avons pas déboursés, que le Territoire déboursa. Eh bien maintenant, le Territoire, de façon systématique, parce qu'une fois qu'on l'a enclenché, on est obligé de le mettre en œuvre systématiquement, se saisit de la question des aménagements. Donc le Territoire, bien évidemment, il y aura la représentation des différents Maires pour qu'il y ait un éclairage parce que c'est la composition capitaliste, mais il n'y a pas d'éléments qui sera bloquant, en tout cas pour la commune. Donc, pour l'instant, je ne peux pas vous dire quels vont être les axes. Si l'on n'a pas les données objectives, on ne peut pas dire : on fera ci ou ça... Le projet de Marne Europe, eux sont en capacité de le faire parce que, depuis plusieurs années, ils ont enclenché autre chose. Noisy-le-Grand aussi. Nous, on a pris du retard, et on ne s'y est pas très bien pris. Alors je ne dis pas ça de façon négative à l'égard de l'ancienne équipe municipale. Bon, c'était un choix qui a été fait de dire : on avance sur un projet sans intégrer les contraintes

environnementales. Et, par la suite, le couperet est tombé. Donc on procède autrement, et je crois que c'est plus pertinent. Ce sont les conseils qui nous ont été aussi confirmés parce que c'était un ressenti que nous avions, mais c'est aussi ce que pensait EpaMarne, qui a quand même une énorme expérience. Ce n'est pas un établissement nébuleux, contrairement à ce que je peux entendre. C'est quand même un établissement qui dépend de l'État. À chaque fois que l'on assiste au Conseil d'administration, vous avez toujours le préfet ou le sous-préfet qui est là, alors plutôt de la Seine-et-Marne, mais a régulièrement le sous-préfet aussi qui est présent, vous avez un contrôle de la direction des finances de l'État. C'est extrêmement contrôlé, très suivi, et vous avez une véritable expertise en la matière sur des questions d'aménagement. Nous, nous avons besoin de cela nous n'avons pas toutes ces compétences. Quand vous avez 17 études à faire, vous avez besoin de faire appel à beaucoup de professionnels, et nous n'avons bien évidemment pas toutes ces compétences en interne. Donc cet outil nous est absolument indispensable. Et je pense que, quelle que soit la majorité, il aurait fallu qu'il y ait un outil. Et le fait d'être entré dans le processus avec EpaMarne, d'avoir accepté que ces terrains soient cédés à EpaMarne alors que la Ville aurait pu s'y opposer amène inéluctablement à la mise en place du dispositif tel qu'il est proposé aujourd'hui. Alors on aurait pu peut-être envisager une ZAC, mais qui est un système un peu plus lourd. On le voit bien aujourd'hui, les ZAC qu'on se traîne, que ce soit celle du bord de Marne ou celle des Simonettes nord, je veux bien que l'on dise : on l'a fait avant, on pourrait le reproduire. Mais si l'on regarde bien, au cours des 20-25 dernières années, qu'est-ce qui est sorti sur la ZAC des bords de Marne ? Et qu'est-ce qui est sorti sur la ZAC des Simonettes ? Rien. Uniquement l'arrivée d'IDF Habitat qui a changé d'adresse. Mais sinon rien. Donc on a quand même besoin d'avancer. Voilà, je vous ai fourni tous les éléments, sauf si vous avez été parfaitement convaincu et que vous allez me dire que vous êtes favorable maintenant, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Non, juste sur la structure juridique de cette... »

Monsieur le Maire

« SPLA-IN. »

M. MAILLER

« De cet outil. Est-ce qu'il y a des entrées possibles ou autres ? Est-ce que c'est prévu ? Est-ce qu'il peut y avoir des structures privées qui peuvent l'intégrer ou c'est uniquement du public ? »

Monsieur le Maire

« Non, c'est les 6 acteurs qui composeront le Conseil d'administration avec la structure capitalistique telle qu'elle est définie. Pour l'instant, il n'y a pas d'autres ouvertures qui sont proposées. Et quand on voit comment fonctionne celle de Noisy, ils sont toujours sur le même mode de fonctionnement. »

M. MAILLER

« D'accord. Est-ce que l'on a prévu des possibilités d'en sortir ? »

Monsieur le Maire

« Il y a des possibilités qui pourraient éventuellement se faire, mais ce n'est pas prévu du tout. Et moi, ce n'est pas mon intention. »

M. MAILLER

« Et sur l'assemblée générale, je n'ai pas compris comment ça fonctionne. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, on ne va pas rentrer dans le détail de qui lève le doigt... L'assemblée générale, enfin bon, ce n'est pas le sujet... Aujourd'hui, c'est se doter de l'outil. Donc on passe au vote avec ces trois points : le principe de la création, les statuts et le représentant. Donc ce serait Philippe DUBUS pour la Ville. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? 2 abstentions. 4 abstentions. Qui est pour ? Parfait, je vous remercie. Donc le point numéro 18, Muriel DÉGAGER pour la signature de la convention financière avec 3F. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

7 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

18) Signature de la convention financière relative à la modification de la voirie au 2, rue de l'Égalité avec préfinancement par la mairie pour le compte de 3F Résidences

Mme DÉGAGER-PHALANCHÈRE

« Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Alors effectivement, le point 18 porte sur la signature d'une convention avec les résidences 3F qui construisent un nouvel immeuble au 2, rue de l'Égalité à Champigny. Et, pour ce faire, il est nécessaire de réaliser des travaux de modification de la voirie pour permettre le passage des camions d'ordures ménagères, et permettre l'accès des camions aux différents points d'apport volontaire qui seront enterrés dans le bâtiment. À cette occasion, la mairie, en tant que maître d'œuvre, propose de préfinancer les travaux qui seront ensuite intégralement remboursés par la société 3F, donc selon la convention financière établie. Et ce remboursement devra être fait un mois après la réception des travaux. Donc la convention prévoit la modification de la voirie pour faciliter l'accès des camions, les engagements de la mairie sur l'avancée des frais de travaux qui sont estimés à 47 776,28 € TTC sur la base de deux devis qui s'additionnent : un gros devis pour l'ensemble des travaux et un petit devis pour les marquages, en annexes. La mairie s'engage également à assurer le suivi des travaux jusqu'à l'exécution, et 3F s'engage à rembourser l'intégralité des frais dans un délai d'un mois après la réception des travaux. Donc la convention est jointe, vous pouvez la lire, et il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention financière avec la société 3F et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e et de la 1^{re} commission ; il y a juste une réserve de la part de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 19, la signature de la convention financière avec Orange pour une question de réseau là aussi, Évelyne SAILLAND. »

À l'unanimité

19) Signature de la convention financière avec Orange pour l'effacement des réseaux de communication électroniques

Mme SAILLAND

« Bonsoir tout le monde. Signature de la convention financière avec Orange pour l'effacement des réseaux de communication électroniques. La Ville de Champigny porte un projet de requalification de la rue de la Plage et de la rue du Cimetière, comprises dans le périmètre pôle de la gare Champigny-Centre, et inscrites au schéma de référence. Donc elle souhaite enfouir ces réseaux afin d'offrir un espace plus convivial aux habitants. Cette opération pour la Ville est estimée à 11 284 € rue de la Plage et 7260,70 € pour la rue du Cimetière. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention financière avec Orange pour l'effacement des réseaux de communication électroniques de ces deux rues, et d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses représentants à la signer. L'article 3 dit que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 3^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'est juste pour rappeler qu'en réalité, Orange est financée deux fois : une fois par les utilisateurs, et l'autre par l'argent, justement, que donne la municipalité pour enfouir les réseaux. Cela ne paraît pas normal que ce soit deux fois financé de cette manière-là. Donc nous allons nous abstenir, même si je trouve que c'est beaucoup mieux de ne pas avoir les réseaux apparents. Merci. »

Monsieur le Maire

« Donc en fait, si je comprends bien, lorsque vous étiez dans la majorité, sur le même sujet, vous votiez pour ; parce que maintenant vous êtes dans la minorité, vous vous abstenez. »

Mme CAPORAL

« Je m'abstiens en soulignant cet aspect. »

Monsieur le Maire

« Mais avant, vous votiez pour... »

Mme CAPORAL

« Je ne sais même pas si on a voté pour avant. »

Monsieur le Maire

« Si, si, je vous le confirme. »

Mme CAPORAL

« En tout cas, j'ai oublié, mais je m'abstiens. »

Monsieur le Maire

« Vous voyez, je vous rappelle à votre mémoire. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Donc on va passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous votiez tous pour, mais bon... c'est étrange. Qui est pour ? Point numéro 20, Yann VIGUIÉ sur le plan vélo. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

20) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif plan vélo régional - soutien aux projets cyclables du Conseil régional d'Île-de-France pour le projet « Création d'une passerelle piétons cycles rue du Tunnel chemin de la Croix

M. VIGUIÉ

« Bonjour à tous, Monsieur le Maire, chers collègues, ceux du public qui sont encore là et courageux à cette heure-ci. Je vais faire court pour cette délibération qui concerne la signature d'une convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Plan vélo régional Île-de-France pour le projet de création d'une passerelle piétons cyclistes au lieu dit la rue du Tunnel et du chemin de Croix. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'attribution de cette subvention votée par le Conseil régional et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document administratif ou financier en exécution de cette délibération qui, je le rappelle, attribue une subvention à hauteur de 2 M € à la Ville sur un budget de 4,9 M.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 21, donc une concession sur le mobilier urbain, Tatiana SAUSSEREAU. »

À l'unanimité

21) Concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien du mobilier et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le territoire de la Ville de Champigny-sur-Marne

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame, Monsieur. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien du mobilier et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le territoire de la Ville de Champigny-sur-Marne avec la société JC DECAUX France qui est domiciliée 17, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et 3^e commission.

Avis favorable à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission, une abstention de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, ce qui me gêne un petit peu dans cette concession c'est que, par exemple, le prix de l'affichage libre... Parce qu'il doit y avoir de l'affichage institutionnel, alors à moins que ce soient les colonnes d'affiches qui sont indiquées mais, en tout cas, ça ne figure pas sur les panneaux d'affichage libre. Or si on veut éviter les débordements divers et variés, peut-être que cela devrait figurer là-dedans. Et je ne sais pas ces colonnes d'affiches, si c'est elles ou pas. Et aussi sur l'installation qui nous semble être intéressante de deux sanitaires. Pourquoi que deux ? Alors je pense que, dans la Ville, il y a d'autres endroits où ça mériterait pour éviter, ben ce que l'on connaît, sur certains points, certains endroits, d'avoir ce genre de comportement. Pourquoi que deux, et pas plus ? Et ça aurait pu faire l'objet de discussions dans les Conseils de quartiers. Peut-être que cela aurait pu permettre d'identifier les endroits où ce serait utile. »

Monsieur le Maire

« Je pense que si vous proposez dans les Conseils de quartiers, on se retrouve avec 50 équipements. Tout le monde en veut, et après, cela devient un peu compliqué, mais je vous expliquerai pourquoi ensuite. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, il y avait une convention ; à mon avis, elle n'était pas très ancienne. Il y en a une nouvelle, très bien. Moi je n'ai pas pu prendre connaissance du contenu parce que, à partir du communiqué, il faut que je me rende dans mon bureau pour le voir, ça doit être assez volumineux. Sur le matériel publicitaire, je voulais quand même rappeler que, normalement, la loi, c'est que l'affichage d'information de la Ville soit dans le sens de la circulation. Et là, actuellement, ce qui se passe sur toute la Ville, c'est que ce sont des publicités dans le sens de la circulation, alors que la loi est que l'affichage de la Ville est sur le sens de la circulation pour que les automobilistes le voient. Donc n'ayant pas encore eu ces documents et n'ayant pas pu les voir pour l'instant, je ne prends pas part au vote. Merci. »

Monsieur le Maire

« Dans la majeure partie des rues, et en particulier sur les grands axes, il y a deux sens de circulation. Je ne vois pas comment on fait. Mais en tout cas, il y a deux sens de circulation, donc les panneaux peuvent être vus d'un côté comme de l'autre. Alors vous nous dites : ce n'est pas si vieux. C'est quand même une convention qui existait depuis quinze ans, qui était dépassée, donc il était nécessaire de la refaire. Là, en l'occurrence, on est sur une durée différente.

Après je veux bien, Monsieur MAILLER, on peut mettre des sanitaires partout, sauf que l'objectif, c'est que, globalement, il y ait un équilibre financier. Le principe même, c'est que cela ne coûte rien à la collectivité. En fait, c'est le concessionnaire qui met en place des abribus, en nombre important, j'ai vu le descriptif, qui met en place des sanitaires, qui met en place des colonnes Morris, et pas des colonnes en béton telles qu'on les a aujourd'hui, c'est ce que l'on a demandé en tout cas pour faire la promotion de l'activité culturelle, et tout s'est mis en place gratuitement. À la fois l'investissement et l'entretien. Et qui est-ce qui paye ? C'est bien évidemment la visibilité de la publicité. Alors il y a un équilibre à trouver. C'est la même chose si l'on dit que l'on veut encore plus d'arrêts de bus. Il y a des endroits où l'on ne peut pas en mettre ; il n'y a pas suffisamment de largeur pour pouvoir en mettre. À Champigny, on a des trottoirs, parfois, qui sont extrêmement étroits, notamment là où vous prenez votre bus. On pourrait en vouloir un, mais la largeur ne le permet pas. Et puis après, il y a toutes les questions d'aménagement parce qu'aujourd'hui, il y a une largeur pour des questions de personnes à mobilité réduite à pleinement respecter avec des questions d'altimétrie. Donc c'est pour ça que l'on ne peut pas aller au-delà de deux. Et par ailleurs, ça correspond pleinement à notre obligation qui est d'avoir un sanitaire, notamment dans les marchés. Et donc vous en avez un sur le centre-ville, vous en avez un au Bois-l'Abbé. Le marché de Stalingrad, c'est différent puisqu'il y en aura un à l'intérieur de la halle couverte, donc c'est aussi en lien avec tout ça. Voilà. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose de plus à dire de ce point de vue-là, si ce n'est que l'on avait effectivement besoin de renouveler ce matériel, que ce matériel, il va être plus moderne, et mieux correspondre à des attentes, des évolutions qui vont arriver. Il va se déployer au fil de l'eau parce qu'il y a quand même beaucoup d'équipements à renouveler, mais en tout cas, c'est quelque chose qui était nécessaire, en particulier au regard de la durée de la convention, enfin de la délégation qui était arrivée à son terme. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, bien que les automobilistes aillent dans les deux sens, simplement vous avez un panneau sur le trottoir, on ne le met pas en plein sur la chaussée, sinon ce serait un peu dangereux. Donc si vous venez de la droite, vous avez les panneaux que vous voyez à droite, et de l'autre côté, pareil. Donc effectivement, c'est celui que vous voyez dans le sens de circulation. C'est ce que je voulais dire, et comme vous avez un peu ridiculisé les choses, je précise quand même. »

Monsieur le Maire

« Je ne ridiculise rien. Je dis simplement ce qui est. Il y a même des endroits où l'on a, alors on n'a pas fait un Conseil de quartier comme le recommandait Monsieur MAILLER, mais on a eu des remontées d'habitants qui nous disaient : eh bien cela fait des années que l'on a ce que l'on appelle un MUPI, c'est de l'affichage publicitaire, qui nous pose un vrai problème de sécurité, parce que ça nous bouche la vue, notamment en sortie de résidence, et ça crée une situation dangereuse. Donc on a intégré tout cela dans les nouvelles implantations. On a tenu compte de toutes les remontées que l'on a pu avoir de la part des habitants, pour faire en sorte que l'on ait des installations plus adaptées, et tout ça est dans la perspective de l'arrivée des gares aussi. »

Mme CAPORAL

« Oui, bien sûr. »

Monsieur le Maire

« Parce que la gare peut être une entrée de Ville. »

Mme CAPORAL

« Bien sûr. Mais ce que je veux dire aussi, c'est que, normalement, on avait renégocié, alors je crois que c'était en 2018, je ne sais pas si c'était la totalité du contrat, mais en tout cas, cela ne date pas d'il y a quinze ans. »

Monsieur le Maire

« En 2018, cela a été prolongé, mais cela n'a pas été une nouvelle consultation. C'est ce que nous avons fait. Et puis avec un seul fournisseur, pas deux. »

Mme CAPORAL

« Qui était le deuxième ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien il y avait un premier fournisseur qui était le titulaire, et à qui on a mis un autre intervenant en cours de marché, qui n'était pas prévu. Donc la collectivité n'a pas respecté ses engagements, mais quand on connaît l'afficheur en question et que l'on connaît ses liens, on comprend pourquoi cela a été fait. »

Mme CAPORAL

« Eh bien moi, j'ai toujours vu Decaux. »

Monsieur le Maire

« Eh bien GNCA est encore présent. Je vous invite à regarder, quand vous êtes sur le rond-point de Bry, vous avez 4 panneaux DECAUX qui ont été définis par la collectivité, et puis il y a un autre organisme un peu à côté, qui a défini 4 autres panneaux, et vous verrez qu'il y a écrit GNCA dessus. Informez-vous sur la structure, et vous verrez dans quelle Ville travaille cette structure, et vous comprendrez peut-être pourquoi. »

Mme CAPORAL

« Enfin ça, c'est toujours des accusations... »

Monsieur le Maire

« Aucune accusation, je vous dis de regarder les choses. »

Mme CAPORAL

« Toujours... On ne sait pas ce que vous voulez à force de sous-entendre. »

Monsieur le Maire

« Je veux juste ça. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, merci. Écoutez, pour soutenir ma collègue, c'est quand même étrange de ne pas reconnaître que quand on roule à droite, les panneaux sont sur le trottoir de droite, c'est quand même étrange de ne pas le reconnaître. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, donc du coup, pas d'affichage libre. Je pensais que vous étiez suffisamment bon négociateur pour que l'on en ait quelques-uns, parce que celui qui était sur la place du Marché, vous l'appellez place du Marché, moi place Lénine... »

Monsieur le Maire

« On a les références que l'on a. »

M. MAILLER

« Non, bien à partir du moment où il y a un contentieux... »

Monsieur le Maire

« Il n'y a plus de contentieux, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Ah ben écoutez, on verra. »

Monsieur le Maire

« On verra. »

M. MAILLER

« Est-ce qu'il sera remplacé ? Est-ce qu'il y en aura d'autres qui seraient mis en place directement par la Ville puisque ce ne serait pas dans la concession que vous voulez nous faire adopter ? »

Monsieur le Maire

« Comme je vous l'ai dit, il y aura des endroits avec des nouveaux panneaux, notamment dans le périmètre de la gare. Alors effectivement, on pourrait mettre un autre panneau que l'on appellerait Staline, mais ce n'est pas vraiment prévu. En l'occurrence, il y aura toujours de l'affichage libre, bien évidemment, pour que la démocratie puisse s'exprimer. Je pense que c'est extrêmement important. Mais puisque vous disiez tout à l'heure qu'il fallait garder un affichage libre pour l'expression de la démocratie sinon ça faisait des dérapages, eh bien je vous inviterais à rappeler à l'ordre vos camarades de la gauche d'une façon générale, du Parti communiste et de la France insoumise qui, et je pense qu'il n'y a pas d'autres termes pour le dire poliment, salopent le mobilier urbain en collant des autocollants à la colle forte, qui font que nos agents n'en peuvent plus de la façon dont, aujourd'hui, vous pourrissez le mobilier urbain. Donc si vous voulez que la Ville soit plus propre, je pense que vous auriez une part importante à y prendre avec vos camarades. »

M. LURIER (*hors micro*)

« Ben quand on voit l'état des rues, Monsieur le Maire, on peut se poser des questions. Si salopards il y a, il n'y en a certainement pas... »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas dit des salopards. J'ai dit qu'il y a des gens qui salopent le mobilier urbain. »

M. LURIER (*hors micro*)

« Il n'y a sûrement pas que dans les rangs du PC et de la LFI. Il y a ces gens-là, voyez-vous. »

Monsieur le Maire

« Eh bien c'est surtout le PC et la LFI qui collent des autocollants partout sur la Ville. »

M. LURIER (*hors micro*)

« Ils n'ont peut-être pas les moyens de publicité. »

Monsieur le Maire

« Il y a des affichages libres. »

M. LURIER (*hors micro*)

(Inaudible) partout. »

Monsieur le Maire

« Il y a des emplacements, Monsieur LURIER, il y a des emplacements d'affichage libre, c'est fait pour. Vous collez dessus comme tout le monde, et il n'y a pas de problème. Mais le mobilier urbain n'a pas à être abîmé par des autocollants de partis politiques. Nous, on ne l'a jamais fait. Donc voilà, on respecte le mobilier urbain, c'est la collectivité. C'est comme cela que ça se passe dans toutes les villes normales. »

M. LURIER (*hors micro*)

« À part se trimballer avec des écharpes bleues... »

Monsieur le Maire

« Comment ? Des écharpes bleues, bon, je ne comprends pas la référence à l'écharpe bleue ou quoi mais, en tout état de cause, moi je vous parle du mobilier urbain, notamment des potelets ou des feux rouges où vous collez en permanence des autocollants. »

M. LURIER (*hors micro*)

« Vous dites : vous collez, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Je ne parle pas de vous, Monsieur LURIER, à titre personnel. Je parle de la France insoumise et je parle du Parti communiste, qui sont les deux partis qui ne cessent de coller sur la Ville, sur du mobilier urbain. Ce n'est pas le cas du Parti socialiste, ce n'est pas le cas d'Europe-Écologie-Les Verts. C'est le cas effectivement... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Champigny en mieux, non plus. »

Monsieur le Maire

« Mais ce n'est pas un parti politique. Donc je ne parle que des partis politiques. Donc la France insoumise et le Parti communiste. C'est effectivement une pratique que je trouve assez étonnante de la part de gens qui disent qu'il faut que la Ville soit plus propre et qui la salissent en permanence. Et je le dis, et je le redis, et je le redirai autant qu'il le faudra. Que ça vous plaise ou pas, c'est une réalité. Il suffit de se balader dans la Ville. Bien, en tout cas, on n'est pas vraiment sur le sujet des autocollants, même si parfois ça peut agacer. On est donc sur le sujet de l'adoption de cette concession. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention. Des votes pour ? Eh bien le point est adopté. »

Mme CAPORAL (*hors micro*)

« Et je ne prends pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« De toute façon, Madame CAPORAL, vous nous avez sollicité pour venir voir le contrat, on a fixé un rendez-vous, et vous n'êtes pas venue. »

Mme CAPORAL (*hors micro*)

« Eh bien je ne pouvais pas me déplacer. »

Monsieur le Maire

« Ben voilà. Allez, point numéro 22, Tony PESSOA. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

2 abstentions,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

1 NPPV

Mme Chrysis CAPORAL

22) Avenant au contrat de concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir. Il s'agit de l'avenant au contrat de concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie.

Au mois de janvier 2025, la société des Grands Projets a annoncé le décalage de la livraison de la gare Champigny-Centre sur la ligne 15 du Grand Paris express au 4^e trimestre 2026 au lieu de l'année 2025. Aussi il est proposé par la Ville, et accepté par le délégataire, de reporter au 1^{er} juin 2026 la date de début effectif de l'exploitation du stationnement payant sur voirie, de reporter au 26 juin 2026 la date de début effectif de l'exploitation du parc Verdun et de préserver l'équilibre économique du contrat en décalant son terme au 31 mai 2036.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 1^{re} et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Comme quoi, des fois, il vaut mieux ne pas confondre vitesse et précipitation, puisque l'on voit bien que l'on est obligé de décaler. On parle d'un montant de 256 000 € en plus sur le marché. Alors comme j'ai été regarder la note que vous aviez passée dessus et les documents, je ne sais pas à quoi correspondent ces 256 703 € hors taxes supplémentaires. Je n'ai même pas réussi à retrouver quel est le montant de ce que va gagner à minima le prestataire qui a été retenu. Donc je ne sais pas ce que sont ces 256 000 € puisque je n'ai pas trouvé le montant. Donc j'attends que vous éclairiez ma lanterne. »

Monsieur le Maire

« Eh bien alors deux choses pour vous répondre. Déjà sur les calculs, je pense que vous n'avez qu'à regarder de façon plus précise, je pense que vous allez réussir à vous y retrouver même si, de temps en temps, on sent que vous êtes un peu fâché avec les chiffres. Il n'en reste pas moins que, concernant votre propos, toujours aimable à mon endroit, de dire qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, vous, vous saviez, vous étiez le seul en France à savoir que le Grand Paris express allait être retardé.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

« Vous êtes exceptionnel, on me l'avait dit. Moi je ne le savais pas. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Il est interdit de manifester. »

Monsieur le Maire

« Je termine, je termine. Moi je ne le savais pas ; la Présidente de Région, qui sera amenée à le gérer au titre d'IDFM, le réseau, ne le savait pas ; le ministre des Transports ne le savait pas ; le président de la République non plus... Mais Jean-Jacques MAILLER savait déjà tout avant tout le monde. Donc vraiment, vous êtes extraordinaire.

Simplement, qu'est-ce que nous avons dit à ce moment-là ? Et je vous invite à relire le programme que vous avez soutenu en 2014. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, non, ce n'est pas moi. »

Monsieur le Maire

« Oui, ben vous avez soutenu le programme du candidat communiste d'alors qui était Dominique ADENOT, qui avait écrit noir sur blanc : nous mettrons en place le stationnement payant en vue de l'ouverture du Grand Paris express. C'est écrit noir sur blanc. Nous ne faisons que mettre en application. Il y a un décalage d'un an, on décale d'un an la mise en place de ce stationnement, tout simplement. Monsieur MAILLER, brièvement. »

M. MAILLER

« Oui, je vais vous répondre, Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas de deviner, parce que je ne suis pas devin non plus, mais vous qui êtes si fort, je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas vu venir. Et d'autre part, ce n'était pas le but de ma remarque. Déjà vous n'avez pas répondu à ma question. Comme d'habitude, vous essayez de noyer, de faire des polémiques à deux balles. Je croyais aussi que, dans cette assemblée, il était interdit de manifester sa joie ou sa bonne humeur, comme cela peut se produire, et donc effectivement, je pense que quand on met du stationnement payant, il faut être certain de la date de livraison. Et vous savez comme moi, vous qui êtes à la Région, que les travaux peuvent prendre un peu plus de temps, d'où ma réflexion : ne pas confondre vitesse et précipitation. »

Monsieur le Maire

« Lorsque le président de la société du Grand Paris prend l'engagement de livrer à fin 2025, il le dit, il le redit. Je l'interpelle dans une conférence de ligne à Cachan, en présence de tous les Maires des Villes concernées, et je lui dis : attention, vous aviez pris un engagement, vous aviez même dit que si vous ne teniez pas cet engagement, ça pourrait remettre en cause votre mandat, il m'assure, la main sur le cœur, en présence du Préfet de Région, que tout sera livré fin 2025. Moi j'ai pour habitude de faire confiance dans ce cadre-là. Le mois suivant, il nous annonce qu'en fin de compte, ça va se décaler, qu'il y a des calculs qui sont compliqués en termes de sécurité. Je ne peux pas vous dire qu'on est ravis de ce décalage, bien au contraire. Ça nous a beaucoup agacés mais, pour autant, je n'ai pas envie que, sur le Grand Paris express, on se retrouve dans la situation de Brétigny-sur-Orge, avec une catastrophe,

puisque les trains vont quand même rouler à 110 km/heure. Tout va être contrôlé de Champigny. Et donc s'il faut un an pour être sur un système parfaitement sûr, eh bien j'en accepte bien évidemment une décision qui ne dépend pas de moi. On n'a pas tellement le choix. Simplement on s'était calés en fonction de cela, y compris sur les réaménagements de voies puisqu'on a parlé tout à l'heure du réaménagement de la rue de la Plage, mais aussi, lors d'un précédent Conseil, de la rue du Cimetière. Oui, on est en train de travailler pour faire en sorte que ce soit prêt. Nous, on s'est calés pour que ce soit prêt fin 2025. Si on a un peu plus de temps, on sera un peu plus confortables mais, en tout cas, on avance pour être prêts sur cette période-là, pour que l'on arrive à accompagner pleinement l'arrivée du métro du Grand Paris express, et pas se retrouver dans la situation de Villejuif où vous avez une gare qui est magnifique, mais accessible par personne. Ce que l'on veut, c'est surtout éviter cet écueil-là. Je n'en fais pas grief au Maire de Villejuif. C'est ainsi. Il y a des sujets qui n'ont pas forcément été gérés de façon pertinente par tout le monde. En tout cas, au regard de cette expérience de la livraison du tronçon de la ligne 14, on a, nous, la nécessité, au niveau des communes, quand je dis les communes, ce n'est pas seulement nous Champigny - pour nous, c'est ce qui nous intéresse bien évidemment - d'avancer sur ces questions d'aménagement et tout ce qui en découle, et notamment les questions de stationnement. Car si nous ne réglémentons pas, on ne va pas refaire le débat que l'on a déjà eu, bien évidemment sur les gares, où il a été fait le choix, à l'époque de ne pas avoir du tout de capacité de stationnement, ça va se répartir sur la voie publique. Je vous rappelle que cette gare est prévue pour 48 000 voyageurs. Bien je vous propose de passer au vote : est ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Moi je vote contre. »

Un élu (*hors micro*)

« Ah ben trop tard... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Parce que vous ne m'avez pas répondu. »

Monsieur le Maire

« Je vous ai répondu. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non. »

Monsieur le Maire

« Je vous ai répondu. Est-ce que vous avez des votes contre ? Ce n'est pas la réponse qui vous convient, mais c'est ma réponse. Voilà. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ben c'est votre réponse. Vous avez vos réponses. Vous êtes comme Georges Marchais, vous arrivez avec vos réponses. »

Monsieur le Maire

« Ah ! Il faut quand même garder les traditions champinoises. »

(Rires)

M. MAILLER (hors micro)

« Vous avez raison. »

Monsieur le Maire

« Georges, c'est quand même une référence. Moi j'étais avec son fils à l'école. Vous voyez, il m'a donné de bons éléments. Donc contre pour Monsieur MAILLER. Abstentions ? Et pour ? Donc le point est adopté, merci. Point numéro 23, Aurore THIROUX, même si nous l'avons déjà beaucoup évoquée cette question, peut-être nous gagnerons un peu de temps à cette heure avancée. »

À la majorité,

39 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Caroline ADOMO

3 votes contre,

M. Sylvain SOLARO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

5 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Yvon LURIER, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

23) Adoption du tableau modificatif des effectifs des emplois permanents

Mme THIROUX

« Peut-être. Donc il s'agit de l'adoption du tableau modificatif des effectifs des emplois permanents. Donc ce que je peux vous dire sur cette présentation de tableau, c'est qu'il est globalement identique au tableau qui avait été fait l'année dernière. On a deux variations sur le nombre d'emplois budgétés qui est supérieur de 5, puisqu'il est à 1661,89 et les emplois pourvus baissent de 13 puisqu'ils passent à 1492,27, sachant que ce n'est pas 13, enfin c'est en ETP au 31 décembre de l'année en cours, ce qui veut dire qu'effectivement, ce n'est pas très significatif. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 1^{re} commission avec une abstention de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est vrai que l'on a eu le débat. Vous ne voulez pas revenir sur le sujet, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Non, ce sera pour les points suivants. On votera contre, conformément à ce que nous faisons habituellement pour tout ce qui relève des effectifs, puisque là, on a quand même 169 équivalents temps pleins qui ne sont pas pourvus, ce qui est plus que ce qui était dans le précédent qui était de 150, de mémoire. »

Monsieur le Maire

« Donc là, c'est juste pour exprimer que vous êtes contre ce tableau des effectifs, c'est bien ça ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Ben oui parce que... »

Monsieur le Maire

« Oui, d'accord, c'est juste pour clarifier votre position de vote, pour que l'on enregistre bien au niveau de l'administration. »

M. MAILLER (hors micro)

« Ce n'est pas le même tableau. »

Monsieur le Maire

« Parfait. On passe au vote : qui est contre donc ? Abstentions ? Refus de vote ? Qui est pour ? Donc le point est adopté. Merci. Alors on passe à la création de postes. Et donc on imagine bien que nous aurons les mêmes remarques... Wilfrid BASTIN pour le point 24. »

À la majorité,

42 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUICHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

2 abstentions, M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

24) Création d'un poste de juriste marchés publics

25) Création d'un poste de juriste

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir tout le monde, enfin plutôt bonjour tout le monde. Je prends les deux en même temps. Donc le point 24, c'est la création d'un poste de juriste de marchés publics. Le point 25, c'est la création d'un poste de juriste. Ce que l'on peut dire c'est que ce sont de vraies créations de postes sur ces points.

L'avis des commissions pour le point 24

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

L'avis des commissions pour le point 25

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Aurore THIROUX, pour une précision. »

Mme THIROUX

« Oui, on est sur des créations administratives. Je tiens quand même à souligner que j'ai été très attentive ce soir, qu'à plusieurs reprises, je vous ai entendu prendre la parole pour demander des durées de trois ans au lieu d'un an. Alors certes, c'était pour les associations, pour les conventions. Là, on est dans un autre cadre. On parle d'une personne, parce que derrière cette délibération, il y a une personne, et peut-être une personne qui est en situation précaire. Là, on vous offre la possibilité de participer au fait de la sortir de cette précarisation puisque, dans le cadre de ce DEI, si c'est un contractuel, on pourra lui proposer un contrat de trois ans, comme vous l'avez souligné à plusieurs reprises ce soir pendant ce Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, j'entends bien ce que vous dites, sauf que derrière, moi ce que je proposerais, c'est que l'on fasse en sorte de titulariser la personne, et bien évidemment les lois, celles de mars 2012 ont vocation à être mises en place. Et c'est bien dommage parce que cela permet, au-delà des trois ans, et ce n'est pas du tout sur une situation personnelle, mais c'est simplement sur ce que crée la loi de 2019, qui permet justement de prioriser les contractuels. Cela n'a aucun rapport avec la personne qui peut être derrière ce poste, puisque nous prônons d'avoir des titulaires plus que des contractuels, sauf dans les cas où, effectivement, le recours à un contractuel paraît justifié, notamment pour la question des remplacements de personnes qui sont en maladie, en congé maternité. »

Mme THIROUX

« Monsieur MAILLER, le problème, c'est que vous savez que pour stagiairiser et titulariser, ça ne peut être que sur des catégories C. Donc c'est quoi votre position ? C'est de descendre les agents qui sont en A ou en B en catégorie C pour les titulariser ? C'est ça votre idée ? »

M. MAILLER

Pas du tout. C'est simplement vous dire qu'il faudrait une nouvelle loi... »

(Nombreux remous dans l'assemblée)

M. MAILLER

« Comme vous avez des accointances avec deux députés, il faut peut-être leur proposer de faire ce qui permettrait peut-être déjà d'avoir plus de titulaires et plus de cotisants pour la CNRACL. Et cela vous éviterait peut-être d'avoir, encore dans les années à venir, à payer encore un peu plus sur les cotisations. »

Monsieur le Maire

« Moi, je vous proposerais, à défaut d'être candidat aux municipales, de vous présenter aux législatives. Mais comme la dernière fois, vous n'avez pas eu le courage d'aller jusqu'au bout... Bon, en tout cas, c'est important parce que, comme l'a dit Aurore THIROUX, derrière une délibération, il y a aussi des individus. Et donc il faut être attentif à ces questions-là. Et d'autre part, vous savez, tous les

agents ne souhaitent pas avoir le statut de la fonction publique. Certains souhaitent rester dans une situation de contractuel et, à chaque fois qu'on a pu le faire, et vous savez bien, on a eu le débat, vous nous aviez même dit un jour, si vous voulez être parfaitement au clair, vous aviez même dit : oui je comprendrais pour un directeur informatique, c'est tellement compliqué à trouver. Eh bien le directeur informatique, il est fonctionnaire de la fonction publique territoriale. Donc il y a des fois, on fait le maximum pour trouver ce type de profil, même dans des métiers où c'est plus complexe. Et Dieu sait s'il y avait besoin de faire un travail sur l'informatique à Champigny ! Mais, au-delà de ça, il n'en reste pas moins qu'il y a des fois où l'on ne trouve pas, et qu'il y a des fois, il y a des gens, il y en a actuellement qui nous ont rejoints et qui nous disent : Eh bien je ne veux pas passer le concours, je ne veux pas être dans la situation d'un fonctionnaire titulaire, je veux être contractuel, je veux avoir ma liberté. On a même des gens aujourd'hui, sur certains métiers, qui viennent en nous disant - ce qui nous pose des difficultés parce que, juridiquement, on ne peut pas aller sur ce type de dispositif – on aimerait bien travailler pendant deux mois, trois mois en freelance. Voilà. On a aussi, dans certains profils de métiers, certains jeunes qui veulent fonctionner comme ça. Et le cadre ne nous le permet pas aujourd'hui. Voilà. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire. Des abstentions ? Une abstention. 2, oui on a compté votre pouvoir, Monsieur, oui, oui, bien sûr. Des refus de vote ? »

M. MAILLER

« Non, non justement. Je voudrais changer mon vote pour faire plaisir à Madame THIROUX : je vais m'abstenir comme mon collègue. »

Monsieur le Maire

« C'est bien, vous avez bien avancé. C'est le début du rapprochement. Bon, tant mieux, ça nous change de « en pire » que l'on voit fréquemment. Alors qui est pour ? Et donc le point est adopté. Point numéro 25 Wilfrid BASTIN toujours. »

M. BASTIN

« C'est la même chose. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Oui, mais il faut voter. Donc je pense que ce sera le même vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? »

M. MAILLER (hors micro)

« C'est la même situation ? »

Monsieur le Maire

« Oui. Et qui est pour ? Point numéro 26. Là, on est sur un poste différent, Christina DE OLIVEIRA. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

42 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme

Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

4 abstentions,

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

26) Création d'un poste de chargée ou chargé de mission affaires domaniales

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Donc il s'agit de la création d'un poste de chargée ou chargé de mission d'affaires domaniales.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission, et un vote réservé de la part de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Oui, il s'agit d'une réelle création de poste et, pour détailler un peu plus, en fait, on est dans le cadre d'une réorganisation qui est passée en CST et pour laquelle on a eu un vote à l'unanimité des trois syndicats pour la suppression de poste et la réorganisation. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. C'est une intervention ou un vote, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Oui, c'est une intervention. Là-dessus, je m'abstiendrai parce que je sais que c'est très compliqué de trouver des agents qui ont des compétences en matière de gestion de patrimoine. »

Monsieur le Maire

« Bon, on prend note de votre abstention. Est-ce qu'il n'y a qu'un seul vote en abstention ? Pas de refus de vote ? Donc tout le monde vote pour ? Sauf Monsieur MAILLER qui s'abstient. Parfait. Et dernier point, Christina. »

À l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 abstentions,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

27) Création d'un poste de directrice ou directeur des assemblées, des assurances et des affaires juridiques et domaniales

Mme DE OLIVEIRA

« Donc cela concerne la création d'un poste de directrice ou directeur des assemblées, des assurances et des affaires juridiques et domaniales. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Cette fois-ci, c'est une création de la même façon. »

Mme THIROUX

« C'est une création, et on est dans la même réorganisation que pour la délibération précédente, la même réorganisation et le même vote au CST. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire. C'est deux manières de voter. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ça, on en trouve. »

Monsieur le Maire

« Ah bon ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« J'ai peut-être mal lu. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas si simple pour trouver des gens qualifiés, ce n'est pas si simple. Je ne le dis pas par hasard. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Et puis donc il y avait une question diverse, Monsieur TITOV pour achever cette séance. J'imagine qu'elle sera courte, puisqu'il n'y en a qu'une... »

Questions diverses

M. TITOV

« Oui, merci, elle n'est pas très longue, mais j'aimerais quand même finir une phrase que je n'ai pas pu finir tout à l'heure, quand vous disiez les 50 % de logements sociaux. Je trouve que vous prenez les chiffres qui vous plaisent, alors que vous oubliez souvent de dire qu'il y a eu un chiffre de 30 % sur des gros programmes, ce qui fait que, quand on part de 40, mathématiquement, 30, ça fait baisser le chiffre, voilà. Donc ma question.

Ma question concerne la police municipale. Malgré sa création, les incivilités augmentent. J'ai pu observer des rodéos sauvages dans des endroits encore inédits, notamment sur le quartier du Plateau. J'ai pris en photo des traces importantes de dérapages sur les pelouses du mail de la Demi-Lune, et je n'en avais jamais vu à cet endroit auparavant. Mais ce qui est triste, c'est que j'ai trouvé à cette place un hérisson écrasé sur cette pelouse. D'ailleurs ça devrait vous émouvoir, vu que vous aviez une vocation de vétérinaire, Monsieur le Maire. J'ai publié ces photos sur les réseaux sociaux, et cela a ému bon nombre de Champinois. Alors est-il possible de savoir si, au niveau sécurité, vous avez quelques résultats sur ce genre de problème, comme par exemple la confiscation de ces engins bruyants et dangereux ? Merci à tous.

Monsieur le Maire

« Alors, très brièvement, on partage tous votre émotion pour la situation du hérisson. Simplement, ce n'est pas, hélas, le premier rodéo de mini motos que l'on a sur le mail de la Demi-Lune. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, comme on l'a d'ailleurs dans d'autres secteurs mais, contrairement à ce que vous venez de dire, les chiffres de la délinquance à Champigny ne sont pas en hausse, mais ils sont plutôt en baisse. On a des résultats qui sont tout à fait probants. Ce n'est pas que le travail de la police municipale, il y a aussi la police nationale. Elles travaillent en partenariat. Mais pour arrêter les véhicules dont vous venez de parler, c'est bien évidemment la police nationale qui intervient dans ce cadre-là. On a un cadre qui est extrêmement précis. Et donc c'est un travail de partenariat, et la vidéo nous aide aussi. Donc j'espère que nous aurons tout votre soutien pour développer encore plus la vidéo à Champigny.

Merci à tous, bonne soirée. »

À la majorité,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

La séance est levée le 20 mars à 0h55.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h56 /

et ont, les membres présents, signé après lecture.



Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance

NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
- **COPIE DES DELIBERATIONS**
- **COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

- **PROCES VERBAL PUBLIE LE 20 MARS 2025**